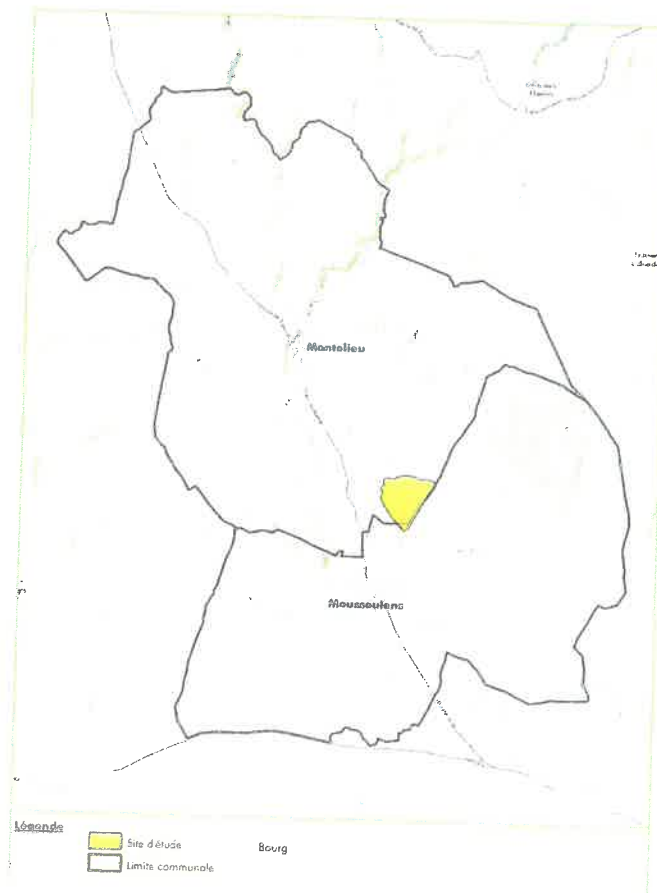


PREFECTURE DE L'AUDE

## ENQUÊTE PUBLIQUE

**DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE  
D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL  
Au lieu dit « Regord » commune de MONTOLIEU (Aude)**

Par la société CS LE TRABET Filiale de TOTAL ENERGIES

**III. ANNEXES**

PHILIPPE MARCHAND

Enquête publique du 25 Octobre au 26 Novembre 2021

## **ANNEXES**

- I. Arrêté préfectoral du 29 Septembre 2021**
- II. Avis de presse la Dépêche et l'Indépendant**
- III. Certificats d'affichage des Mairies de Montolieu, Saissac, Saint Denis, Brousses-et-Villaret, Fraisse-Cabardés, Aragon, Moussolens, Alzonne, et Saint Martin-le Vieil**
- IV. Affichage sur le site du projet**
- V. Observations sur le registre dématérialisé**
- VI. Procès Verbal d'Enquête**
- VII. Mémoire en Réponse du porteur de projet**

**ANNEXE n° I**

**Arrêté préfectoral du 29 Septembre 2021**

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL**

relatif à l'ouverture d'une enquête publique portant sur la demande de permis de construire d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance supérieure à 250 KWc sur la commune de MONTOLIEU au lieu-dit "Regord", déposée par la société « CS LE TRABET »

Le préfet de l'Aude,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

- VU le code de l'urbanisme ;
- VU le code de l'environnement ;
- VU la loi n° 2005-781 du 13 juillet 2005 fixant les orientations de la politique énergétique ;
- VU la loi n°2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement (I) ;
- VU la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 modifiée ;
- VU la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire modifiée ;
- VU le décret n°2009-1414 du 19 novembre 2009 relatif aux procédures administratives applicables à certains ouvrages de production d'électricité ;
- VU le décret n°2020-860 du 10 juillet 2020 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans les territoires sortis de l'état d'urgence sanitaire et dans ceux où il a été prorogé ;
- VU le décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;
- VU l'arrêté du 24 avril 2012 fixant les caractéristiques et dimensions de l'affichage de l'avis d'enquête publique mentionné à l'article R.123-11 du code de l'environnement ;
- VU la demande de permis de construire n° 011 253 20 D0007 déposée le 18/06/2020, sollicitée par la société « CS LE TRABET », représentée par son Directeur général, M. Thierry MULLER, relative à la réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de Montolieu au lieu-dit « Regord » ;
- VU les pièces du dossier présenté, et notamment l'étude d'impact et son résumé non technique, conformément aux dispositions des articles R.122-1 et suivants du code de l'environnement ;
- VU les avis recueillis au cours de l'instruction ;

52, rue Jean Bringer - 11836 CARCASSONNE cedex 09

Tél : 04.68.10.29.44

[djedjika.gouzvinski@aude.gouv.fr](mailto:djedjika.gouzvinski@aude.gouv.fr)



VU l'avis du 12 février 2021 de l'autorité de l'État compétente en matière d'environnement ;

VU la décision n° E21000089/34 du 13 août 2021 de M. le président du tribunal administratif de Montpellier désignant M. Philippe MARCHAND, ingénieur, docteur en géologie et minéralogie, en retraite, en qualité de commissaire enquêteur, chargé de conduire l'enquête publique au titre des dispositions du code de l'environnement ;

VU la concertation avec le commissaire enquêteur pour l'organisation de l'enquête publique conformément à l'article R.123-9 du code de l'environnement ;

VU le décret du 10 juin 2020 portant nomination de M. Simon CHASSARD en qualité de secrétaire général de la préfecture de l'Aude ;

VU le décret du 17 février 2021 portant nomination de M. Thierry BONNIER, en qualité de préfet de l'Aude ;

CONSIDÉRANT qu'en raison de la situation sanitaire liée à la propagation de la covid-19, l'enquête publique devra être organisée dans le respect des mesures d'hygiène et de distanciation sociale, incluant notamment les gestes barrières ;

Sur proposition de M. le secrétaire général de la préfecture de l'Aude ;

#### ARRÊTE

##### ARTICLE 1 : Objet et durée de l'enquête publique

Il sera procédé à une enquête publique du lundi 25 octobre 2021 au vendredi 26 novembre 2021 inclus, soit une durée de 33 jours consécutifs, portant sur :

- la demande de permis de construire d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance supérieure à 250 Kwc sur la commune de MONTOLIEU au lieu-dit "Regord" déposée par la société « CS LE TRABET ».

Compte tenu de l'épidémie de covid-19, cette enquête s'effectuera dans le respect des gestes barrières et des mesures de distanciation physique en vigueur pendant la période de déroulement de l'enquête publique.

##### Caractéristiques principales du projet :

Le projet situé sur la commune de Montolieu au lieu-dit « Regord » porte sur la création d'une centrale photovoltaïque destinée à la production d'électricité sur une unité foncière de 22ha située au lieu-dit « Regord », sur le territoire communal de Montolieu.

Le parc se situe sur une ancienne carrière située à 2,5 km au sud-est du village de Montolieu.

Le parc produira 6,4 MWc sur une surface clôturée de 22ha comprenant 8,5ha de panneaux sur structure fixe de hauteur 2,20m ainsi que 3,6 km de pistes, des bâtiments techniques sur 46m<sup>2</sup> et une citerne de 120 m<sup>3</sup>.

##### ARTICLE 2 : Désignation du commissaire enquêteur

M. Philippe MARCHAND est désigné en qualité de commissaire enquêteur par décision du 13 août 2021 de M. le président du tribunal administratif de Montpellier.

##### ARTICLE 3 : Déroulement de l'enquête

La commune de Montolieu est désignée siège de l'enquête.

Pendant toute la durée de l'enquête, seront mis à la disposition du public, en version papier, à la mairie de Montolieu – 10 rue de la Mairie– 11170 Montolieu, aux jours et heures d'ouverture au public :

- en consultation, le dossier d'enquête, constitué conformément à l'article R.123-8 du code de

l'environnement, comprenant, notamment, l'étude d'impact, son résumé non technique et l'avis de la MRAe en qualité d'autorité environnementale ;

- pour recueillir, s'il y a lieu, les observations et propositions écrites du public, un registre unique à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur préalablement à l'ouverture de l'enquête publique.

Le dossier sera par ailleurs consultable en version dématérialisée :

- sur le site internet comportant le registre dématérialisé, au lien suivant : <https://www.democratie-active.fr/projetphotovoltaiquemontolieu-web/>
- à partir du site internet des services de l'État dans l'Aude, au lien suivant : <http://www.aude.gouv.fr/le-photovoltaique-r1674.html>
- sur un poste informatique dédié à l'enquête publique, accessible gratuitement à la mairie de Montolieu aux jours et heures d'ouverture au public.

Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions du public sur ce projet peuvent être consignées par voie électronique :

- sur le registre d'enquête dématérialisé accessible au lien suivant : <https://www.democratie-active.fr/projetphotovoltaiquemontolieu-web/>
- par courriel à l'adresse suivante : [carriere-du-trabet@democratie-active.fr](mailto:carriere-du-trabet@democratie-active.fr)

Les observations relatives au projet pourront aussi être envoyées avant la clôture de l'enquête :

- par courrier à la mairie de Montolieu – 10 rue de la Mairie – 11170 Montolieu – à l'attention de M. le commissaire enquêteur (centrale photovoltaïque au lieu-dit « Regord » ;
- par voie électronique (via le registre dématérialisé) et par courriel à : [carriere-du-trabet@democratie-active.fr](mailto:carriere-du-trabet@democratie-active.fr)

Les observations et propositions formulées par voie postale sont annexées au registre d'enquête en version papier et tenues à la disposition du public au siège de l'enquête.  
Les observations et propositions transmises par voie électronique sont consultables sur le registre dématérialisé.

Toutes les observations, courriers et courriels réceptionnés avant la date d'ouverture le 25 octobre 2021 et après la date de clôture de l'enquête le 26 novembre 2021 ne pourront pas être pris en considération par le commissaire enquêteur.

Conformément aux dispositions de l'article L.123-11 du Code de l'Environnement, le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci auprès de la préfecture de l'Aude (direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial – bureau de l'environnement et de l'aménagement du territoire) aux jours et heures habituels d'ouverture et sur rendez-vous uniquement.

#### **ARTICLE 4 : Lieu des permanences du commissaire enquêteur**

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie de Montolieu - 10 rue de la Mairie :

- lundi 25 octobre 2021 de 14h à 17h,
- mercredi 10 novembre 2021 de 14h à 17h,
- vendredi 26 novembre 2021 de 14h à 17h.

#### **ARTICLE 5 : Publicité de l'enquête**

##### Publicité dans la presse :

Un avis au public, portant les indications mentionnées à l'article R.123-9 du code de l'environnement, sera publié par les soins du préfet et aux frais du demandeur, quinze jours au moins avant le début de l'enquête publique et rappelé dans ses huit premiers jours dans deux journaux diffusés dans le département de l'Aude.

##### Publicité par affichage :

Cet avis sera en outre affiché en mairie(s) de Montolieu, Saissac, Saint-Denis, Brousses-et-Villaret,

Fraisse-Cabardès, Aragon, Moussoulens, Alzonne, Saint-Martin-le-Vieil, dans les endroits habituellement réservés à cet effet, et dans la mesure du possible, publié par tout autre procédé en usage dans la commune, quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute sa durée.

L'accomplissement de cette formalité devra être justifié par un certificat de chacun des maires des communes susvisées, établi à la clôture de l'enquête.

Dans les mêmes conditions de délai et de durée, et sauf impossibilité majeure justifiée, il sera procédé par les soins du responsable du projet à l'affichage du même avis sur les lieux prévus pour la réalisation du projet. Ces affichages devront être visibles et lisibles de la ou, s'il y a lieu, des voies publiques et être conformes aux caractéristiques et dimensions fixées par l'arrêté du 24 avril 2012 du ministre chargé de l'environnement mentionné à l'article R.123-11 du code de l'environnement.

#### Publicité sur internet :

Cet avis sera également publié sur le site internet :

- des services de l'État dans l'Aude au lien suivant :  
<http://www.aude.gouv.fr/le-photovoltaique-r1674.html>
- sur le site internet comportant le dossier et le registre dématérialisé, au lien suivant :  
<https://www.democratie-active.fr/projetphotovoltaiquemontolieu-web/>

#### **ARTICLE 6 : Avis de l'autorité environnementale**

Le projet a fait l'objet d'une étude d'impact prévue par les articles L.122-1 et suivants et R.122-1 et suivants du code de l'environnement ; celle-ci est jointe au dossier d'enquête publique ainsi que son résumé non technique.

Le dossier de permis de construire et l'étude d'impact ont été transmis à l'autorité environnementale qui a émis un avis le 12 février 2021. L'avis de l'autorité environnementale est joint au dossier d'enquête publique et sera consultable :

- sur le site internet de la MRAe Occitanie :  
<http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/occitanie-r21.html>

#### **ARTICLE 7 : Informations complémentaires**

La personne responsable du projet est M. Thierry MULLER – Président de la société « CS LE TRABET » – 74 rue Lieutenant de Montcabrier ZAC de Mazeran– 34500 BEZIERS. Toutes les informations techniques relatives au projet pourront être demandées à Mme Yvannah EVRARD – chef de projets - mobile : 0699 168 734 - @ : [yvannah.evrard@totalenergies.com](mailto:yvannah.evrard@totalenergies.com)

L'autorité compétente pour prendre la décision d'autorisation sur la demande de permis de construire susvisée est le préfet de l'Aude. La décision qui pourra être adoptée au terme de l'enquête sera, soit un arrêté accordant le permis de construire avec ou sans prescription, soit un arrêté refusant le permis de construire, soit un arrêté portant sursis à statuer. En cas de défaut de notification au demandeur d'une décision expresse au terme du délai de deux mois, le silence gardé vaudra décision implicite de rejet conformément à l'article R.424-2 du code de l'urbanisme.

#### **ARTICLE 8 : Clôture de l'enquête et rencontre avec le maître d'ouvrage**

À l'expiration du délai d'enquête prévu à l'article 1, le registre d'enquête sera mis à la disposition du commissaire enquêteur et clos par lui.

Dès réception du registre et des documents annexés, le commissaire enquêteur rencontrera, dans la huitaine le responsable du projet et lui communiquera les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le responsable du projet disposera d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.

#### **ARTICLE 9 : Rapport d'enquête et conclusions**

À compter de la date de clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur disposera d'un délai de trente jours pour établir et transmettre au préfet de l'Aude un rapport conforme aux dispositions

de l'article R.123-19 du code de l'environnement. Son rapport sera accompagné :

- de/des exemplaire(s) du dossier soumis à l'enquête ;
- du/des registres ;
- des pièces annexées.

Ses conclusions feront l'objet d'une présentation séparée précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet.

Le commissaire enquêteur transmettra simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées à M. le président du tribunal administratif de Montpellier.

Dès réception du rapport et des conclusions par le préfet de l'Aude, celui-ci en adressera copie :

- au responsable du projet,
- à la mairie de chacune des communes où s'est déroulée l'enquête.

**ARTICLE 10 : Mise à disposition du rapport et des conclusions**

Pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public :

- en mairie de Montolieu ;
- à la préfecture de l'Aude (Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial – Bureau de l'environnement et de l'aménagement du territoire) sur rendez-vous uniquement aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- et publiés sur le site internet des services de l'État dans l'Aude :  
<http://www.aude.gouv.fr/le-photovoltaïque-r1674.html>

**ARTICLE 11 : Exécution**

Le secrétaire général de la préfecture de l'Aude, le directeur départemental des territoires et de la mer de l'Aude, les maires des communes de Montolieu, Saissac, Saint-Denis, Brousses-et-Villaret, Fraisse-Cabardès, Aragon, Moussoulens, Alzonne, Saint-Martin-le-Vieil, la société « CS Le Trabet » et le commissaire enquêteur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Carcassonne, le 29 septembre 2021

Pour le préfet et par délégation  
Le secrétaire général absent,  
Le sous-préfet de Narbonne

Rémi RÉCIO

**ANNEXE N° II**

**Avis de presse La Dépêche et l'Indépendant**





**AVIS ENQUETE PUBLIQUE**

**AVIS D'OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE  
RAPPEL**

portant sur la demande de permis de construire d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance supérieure à 250 KWC sur la commune de MONTOLIEU au lieu-dit « Regord » déposée par la société « CS LE TRABET »

Le Préfet de l'Aude informe les personnes intéressées qu'une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique de la dérivation des eaux des sources Montjol, Les Clouais, Escandelle, Thérondels, Lafargue, Les Combes 1 et 2, Fontaine et Quintaine, et de la création des périmètres de protection réglementaires, instaurant les servitudes afférentes pour l'utilisation, le maintien et la distribution de l'eau destinée à la consommation humaine des hameaux de Laviole, Raïssac, Escandelle, Thérondels, Lafargue, Bourdiols et Quintaine faisant partie de la commune de Castans, est ouverte du 04 octobre 2021 à partir de 09h00 au 08 novembre 2021 jusqu'à 18h00, soit 35 jours consécutifs sur le territoire de la commune de Castans.

Par arrêté préfectoral du 29 septembre 2021 du préfet de l'Aude, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 33 jours, est prescrite du lundi 25 octobre 2021 au vendredi 26 novembre 2021 inclus.

Il s'agit d'une opération de régularisation administrative des ouvrages et des prélèvements dans le cadre de la mise à disposition de l'eau potable. Il convient de protéger par l'instauration des périmètres de protection afin d'assurer la qualité de l'eau potable les hameaux de Laviole, Raïssac, Escandelle, Thérondels, Lafargue, Bourdiols et Quintaine sur la commune de Castans.

Au terme de la procédure, la décision préfectorale qui pourra être adoptée sera, soit un arrêté accordant le permis de construire avec ou sans prescription, soit un arrêté refusant le permis de construire, soit un arrêté portant sursis à statuer, soit un refus tacite en cas de silence gardé au terme du délai de deux mois mentionné à l'article R.423-32 du code de l'urbanisme.

La personne responsable du projet, est M. Claude BONNET, Président du Syndicat Intercommunal de la Montagne Noire auprès duquel toutes informations complémentaires peuvent être demandées aux coordonnées suivantes : Bât du Syndicat sis Orléans de Castans, lieu-dit Saint Eulalie n°600 VILLALIER - Tél. : 04 68 77 50 18, courriel: soemm600@syndicat-mn.com. M. BLAZIN, ingénieur de l'Industrie et des Mines retraité, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur est M. Philippe MARCHAND, ingénieur, docteur en géologie et minéralogie, en retraite ; en cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant est désigné après interruption de l'enquête.

Il se tiendra à la disposition du public à la mairie de Castans aux jours et heures suivants :

- en version papier à la mairie de Montolieu, siège de l'enquête - 10 rue de la Mairie - 1170 Montolieu, aux jours et heures d'ouverture au public,
- sur le site internet comportant le registre dématérialisé, au lien suivant : <https://www.democratie-active.fr/projetphotovoltaiquemontolieu-web/>
- sur le site internet des services de l'Etat dans l'Aude au lien suivant : <http://www.aude.gouv.fr/le-photovoltaïque-r1674.html>
- gratuitement sur un poste informatique, à la Mairie de Montolieu aux jours et heures d'ouverture au public.

- Le lundi 4 octobre 2021 de 9 h à 11 h
- Le vendredi 22 octobre 2021 de 9 h à 12 h
- Le lundi 8 novembre 2021 de 9 h à 11 h

Toute personne peut obtenir à ses frais communication du dossier d'enquête auprès du Préfet de l'Aude - Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial - Bureau de l'environnement et de l'aménagement du territoire, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête. Pendant toute la durée de l'enquête, les observations et propositions sur ce projet peuvent être consignées par le public :

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier en version papier et les registres dématérialisés sont déposés au siège de l'enquête, à la mairie de Castans, 24 chemin de la Capelle, 11660 CASTANS, et mis à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies. Le dossier est par ailleurs consultable en version dématérialisée :

- sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, ouvert uniquement à la mairie de Montolieu.
- sur le registre dématérialisé en lien suivant : <https://www.democratie-active.fr/projetphotovoltaiquemontolieu-web/>
- par voie postale à l'adresse suivante : Mairie de Montolieu - 10 rue de la Mairie - 1170 Montolieu - à l'attention de M. le commissaire enquêteur (centrale photovoltaïque lieu-dit « Regord »).
- Ces observations sont annexées au registre d'enquête, sous forme papier, tenu à disposition au siège de l'enquête.
- par courriel ou par voie électronique transmis au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : [carriere-du-trabet@democratie-active.fr](mailto:carriere-du-trabet@democratie-active.fr)

- sur un poste informatique dédié à l'enquête publique accessible gratuitement à la Mairie de Castans, siège de l'enquête, aux heures habituelles d'ouverture au public.
- sur le site internet des services de l'Etat dans l'Aude : <http://www.aude.gouv.fr/captages-destines-a-l'alimentation-en-eau-potable-r1666.html>
- sur un poste informatique dédié à l'enquête publique accessible gratuitement à la Mairie de Castans, siège de l'enquête, aux heures habituelles d'ouverture au public.

Les communes concernées sont :

Les observations relatives au projet peuvent être envoyées avant la clôture de l'enquête :

- soit par courrier au siège de l'enquête, à la mairie de Castans - 24 Chemin de la Capelle - 11660 CASTANS
- soit par courriel à l'adresse suivante : [pref-captage-castans@audef.gouv.fr](mailto:pref-captage-castans@audef.gouv.fr)

- Montolieu, siège de l'enquête, Saissac, Saint-Denis, Brusses-et-Villaret, Fraise-Cabardès, Aragon, Mousoulens, Alzonne, Saint-Martin-le-Vieil.

Toutes observations, tous courriels ou courriels réceptionnés avant la date d'ouverture et avant la date de clôture de l'enquête ne pourront pas être pris en considération par le commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public à la mairie de Montolieu - 10 rue de la Mairie :

- le lundi 25 octobre 2021 de 14h à 17h,
  - le mercredi 10 novembre 2021 de 14h à 17h,
  - le vendredi 26 novembre 2021 de 14h à 17h.
- Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de Montolieu ;

à la préfecture de l'Aude (Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial - Bureau de l'environnement et de l'aménagement du territoire) sur rendez-vous uniquement aux jours et heures habituels d'ouverture ;

À l'issue de l'enquête publique, le public pourra consulter le rapport et les conclusions mentionnés au premier alinéa de l'article 5, soit au siège de l'enquête, à la mairie de Castans, 24 Chemin de la Capelle, 11660 CASTANS - à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur qui les joindra au registre de l'enquête, soit sur le site internet des services de l'Etat dans l'Aude : <http://www.aude.gouv.fr/captages-destines-a-l'alimentation-en-eau-potable-r1666.html>.

sur le site internet comportant le registre dématérialisé au lien suivant : <https://www.democratie-active.fr/projetphotovoltaiquemontolieu-web/>

Le Préfet de l'Aude se prononcera à l'issue de la procédure sur l'utilité publique de la dérivation des eaux et l'instauration des périmètres de protection, les autorisations de prélèvement d'eau et d'utilisation d'eau en vue de la consommation humaine.

personne responsable du projet est M. Thierry MÜLLER - Directeur général la société « CS LE TRABET » - 74 rue Lieutenant de Montcabrier ZAC de Mazeran - 34500 BEZIERS. Toutes les informations techniques relatives au projet pourront être demandées à Mme Yvannah EVRARD - chef de file - mobile : 0699 168 734 @ : [yvannah.evrard@totalenergies.com](mailto:yvannah.evrard@totalenergies.com)

La Dépêche du Mardi 5 octobre 2021



L'Indépendant  
10 octobre 2021



161003

## AVIS ENQUÊTE PUBLIQUE

portant sur la demande de permis de construire  
d'une centrale photovoltaïque au sol d'une  
puissance supérieure à 250 kWe sur la commune  
de MONTOLIEU au lieu-dit « Regord » déposée par  
la société « CS LE TRABET »

Par arrêté préfectoral du 29 septembre 2021 du préfet de l'Aude, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 33 jours, est prescrite du lundi 25 octobre 2021 au vendredi 26 novembre 2021 inclus.

Au terme de la procédure, la décision préfectorale qui pourra être adoptée sera, soit un arrêté accordant le permis de construire avec ou sans prescription, soit un arrêté refusant le permis de construire, soit un arrêté portant sursis à statuer, soit un refus tacite en cas de silence gardé au terme du délai de deux mois mentionné à l'article R.423-32 du code de l'urbanisme.

Le commissaire enquêteur est M. Philippe MARCHAND, ingénieur, docteur en géologie et minéralogie, en retraite ; en cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant est désigné après interruption de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique, comportant notamment l'étude d'impact avec son résumé non technique et l'avis de la MIRA en sa qualité d'autorité environnementale, est consultable :

- en version papier à la mairie de Montolieu, siège de l'enquête - 10 rue de la Mairie - 11170 Montolieu, aux jours et heures d'ouverture au public,

- sur le site internet comportant le registre dématérialisé, au lien suivant :

<https://www.democratie-active.fr/projetphotovoltaiquemontolieu-web/>

- sur le site internet des services de l'Etat dans l'Aude au lien suivant :

<http://www.aude.gouv.fr/le-photovoltaique-r1674.html>

- gratuitement sur un poste informatique, à la Mairie de Montolieu aux jours et heures d'ouverture au public.

Toute personne peut obtenir à ses frais communication du dossier d'enquête auprès du Préfet de l'Aude - Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial - Bureau de l'environnement et de l'aménagement de territoire, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations et propositions sur ce projet peuvent être consignées par le public :

sur le registre d'enquête à feuilles non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, ouvert uniquement à la mairie de Montolieu.

sur le registre dématérialisé en lien suivant :

<https://www.democratie-active.fr/projetphotovoltaiquemontolieu-web/>

Elles peuvent également être adressées avant la clôture de l'enquête :

- par voie postale à l'adresse suivante : Mairie de Montolieu - 10 rue de la Mairie - 11170 Montolieu - à l'attention de M. le commissaire enquêteur (centrale photovoltaïque lieu-dit « Regord »).

Ces observations sont annexées au registre d'enquête, sous forme papier, tenu à disposition au siège de l'enquête.

- par courriel ou par voie électronique transmis au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : [ramiere-le-trabet@democratie-active.fr](mailto:ramiere-le-trabet@democratie-active.fr)

Les communes concernées sont :

Montolieu, siège de l'enquête, Saissac, Saint-Denis, Brousses-et-Villaret, Fraisse-Cabardès, Aragon, Moussoulens, Aizonne, Saint-Martin-le-Vieil.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public à la mairie de Montolieu - 10 rue de la Mairie :

- lundi 25 octobre 2021 de 14h à 17h,

- mercredi 10 novembre 2021 de 14h à 17h,

- vendredi 26 novembre 2021 de 14h à 17h.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête :

en mairie de Montolieu ;

à la préfecture de l'Aude (Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial - bureau de l'environnement et de l'aménagement de territoire) sur rendez-vous uniquement aux jours et heures habituels d'ouverture ;

sur le site internet comportant le registre dématérialisé au lien suivant :

<https://www.democratie-active.fr/projetphotovoltaiquemontolieu-web/>

sur le site internet des services de l'Etat dans l'Aude à l'adresse suivante :

<http://www.aude.gouv.fr/le-photovoltaique-r1674.html>

La personne responsable du projet est M. Thierry MULLER - Directeur général la société « CS LE TRABET » - 74 rue Lieutenant de Montcabrier ZAC de

Mazeran - 34500 BEZIERS. Toutes les informations techniques relatives au projet pourront être demandées à Mme Yvannah EVRARD - chef de projets - mobile : 0699 168 734@ : [yvannah.evrard@totalenergies.com](mailto:yvannah.evrard@totalenergies.com)

Compte tenu de l'épidémie de covid-19, cette enquête se fera dans le respect des gestes barrières et des mesures de distanciation physique en vigueur au moment du déroulement de l'enquête.



Contacts - Rencontres - Voyance

Union Rencontres FEMMES Des expertes du BIEN AU TELEPHONE... 05 34 45 17 85 TELEPHONE ROSE... RENCONTRES M/H

DEPUIS 1981, DES MILLIERS D'ADHERENTS ONT FAIT CONFIANCE A VOTRE AGENCE... CLAUDE ET CHRISTIANE... ANNE ET JEAN-LOUIS... JEAN-PAUL ET ANNE... JEAN-LOUIS ET ANNE... JEAN-LOUIS ET ANNE... JEAN-LOUIS ET ANNE...

Bureau Toulouse 54 chemin des Etoiles Bureau Albi 8 avenue de la Martelle Bureau Tarbes 14 boulevard Renaudet Rendez-vous gratuit à domicile

Consultez tous les marchés publics ladepeche-marchespublics.fr

UniCentre www.unicentre.eu FAITES DES RENCONTRES SÉRIEUSES ET DE QUALITÉ! FEMMES

FAITES DES RENCONTRES SÉRIEUSES ET DE QUALITÉ! HOMMES

AVIS PUBLICS Enquêtes publiques RAPPEL - AVIS ENQUETE PUBLIQUE

MARCHES PUBLICS MAPA < 90 000€ AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE MAIRIE D'ALZONNE

LA DEPECHE Journal de la démocratie GUYOTTE LAURENTE





**ANNEXE N°III**

**Certificats d'affichage des Mairies de Montolieu, Saissac, Saint Denis,  
Brousses-et-Villaret, Fraisse-Cabardés, Aragon, Moussolens, Alzonne et  
Saint Martin le Viel**

MAIRIE  
DE  
**MONTOLIEU**



DÉPARTEMENT de l'AUDE

**CERTIFICAT D'AFFICHAGE**

Je soussigné Bernard LAURET

Maire de la commune de Montolieu

Certifie avoir procédé à l'affichage, à la porte de la mairie et dans les lieux prévus à cet effet, de l'avis informant le public de l'ouverture de l'enquête publique portant sur la demande de permis de construire d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance supérieure à 250 KWc sur la commune de MONTOLIEU au lieu-dit « Regord » déposé par la société « CS LE TRABET » ;

Cet avis a été affiché à compter du 4 octobre 2021  
et pendant toute la durée de l'enquête, soit 56 jours consécutifs, du 4 octobre 2021 au 28 novembre 2021 inclus, conformément aux dispositions prévues par le code de l'environnement.

Fait à Montolieu, le mardi 2 décembre 2021

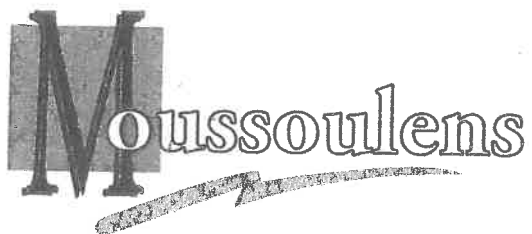
Le Maire


Bernard LAURET

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de Montolieu - Département de l'Aude - Arrondissement de Carcassonne - Canton de Montréal



Le 27 Novembre 2021

**Objet : CERTIFICAT D’AFFICHAGE**

Je soussigné, Gérard VALLIER, Maire de la Commune de Mousoulens, certifie avoir procédé à l’affichage à la porte de la mairie et dans les lieux prévus à cet effet, de l’enquête publique relative au projet de création d’une centrale photovoltaïque au sol sur la commune de MONTOLIEU (AUDE) au lieu-dit « Regord » déposé par la société « CS LE TRABET » entre le lundi 25 octobre au vendredi 26 novembre 2021.

Cet avis a été affiché à compter du 13 octobre 2021, et pendant toute la durée de l’enquête soit 38 jours consécutifs, du lundi 25 octobre au vendredi 26 novembre 2021 inclus, conformément aux dispositions prévues par le code de l’environnement.

Fait à Mousoulens le 27 Novembre 2021



Le Maire,  
**Gérard VALLIER**



REPUBLIQUE FRANCAISE

**M A I R I E**  
de

**S A I N T - D E N I S**

Téléphone : 04 68 26 40 64

Fax : 04 68 26 40 33

Mail : [mairie.stdenis11@orange.fr](mailto:mairie.stdenis11@orange.fr)

## CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné Michaël LAURENT, Maire de la Commune de SAINT-DENIS 11310 (AUDE),

**CERTIFIE** avoir procédé à l’affichage, à la porte de la Mairie et dans les lieux prévus à cet effet, de l’avis informant le public de l’ouverture de l’enquête publique portant sur la demande de permis de construire d’une centrale photovoltaïque au sol d’une puissance supérieure à 250 KWc sur la commune de MONTOLIEU au lieu-dit « Regord », déposée par la Société « CS LE TRABET ».

Cet avis a été affiché à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021 et pendant toute la durée de l’enquête, soit 33 jours consécutifs, du lundi 25 octobre 2021 au vendredi 26 novembre 2021 inclus, conformément aux dispositions prévues par le code de l’environnement.

Fait à Saint-Denis, le 1<sup>er</sup> octobre 2021

Le Maire,



**Michaël LAURENT**

9 avenue du Corps Franc de la Montagne Noire 11310 SAINT-DENIS  
Tél : 04 68 26 40 64 - Fax : 04 68 26 40 33 - Mail : [mairie.stdenis11@orange.fr](mailto:mairie.stdenis11@orange.fr)

MAIRIE  
DE  
**S A I S S A C**

Le

Code Postal : 11310  
Téléphone 68 24 40 22



N° .....

Objet :

### CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné, Éric BETEILLE, Maire de Saissac, certifie avoir procédé à l’affichage, à la porte de la mairie et dans les lieux prévus à cet effet de l’avis d’enquête publique portant sur la demande de permis de construire d’une centrale photovoltaïque au sol d’une puissance supérieure à 250 Kwc sur la commune de Montolieu au lieu-dit « Regord » déposée par la société 3 « CS LE TRABET ».

Cet avis a été affiché du 25 octobre 2021 au 26 novembre 2021 inclus.

Fait à Saissac, le 10 décembre 2021

Le Maire



## CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussigné Guy JALABERT, Maire de la commune de Fraïssé-Cabardès,

Certifie avoir procédé à l'affichage, à la porte de la mairie et dans les lieux prévus à cet effet, de l'avis informant le public de l'ouverture de l'enquête publique portant sur la demande de permis de construire d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance supérieur à 250 Kwc sur la commune de Montolieu (AUDE) au lieu-dit « Regord » sollicitée par la société « CS Le Trabet »,

Cet avis a été affiché à compter du 30/09/2021

et pendant toute la durée de l'enquête, soit 61 jours consécutifs, du Jeudi 30 Septembre au Mardi 30 Novembre 2021 inclus, conformément aux dispositions prévues par le code de l'environnement.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Fraïssé-Cabardès,

Le, 30/11/2021

Le Maire,

Guy JALABERT





## CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussigné, Régis BANQUET,  
maire de la Commune d'ALZONNE (11170),  
certifie avoir procédé à l'affichage, à la porte de la mairie et dans les lieux  
prévus à cet effet, de l'avis informant le public de l'ouverture de l'enquête  
publique portant sur la demande de permis de construire d'une centrale  
photovoltaïque au sol d'une puissance supérieure à 250KWc sur le territoire de  
la commune de MONTOLIEU (AUDE) au lieu dit « Regord », déposée par la  
société « CS LE TRABET ».

Cet avis a été affiché à compter du 04 octobre 2021  
et pendant toute la durée de l'enquête, soit cinquante-quatre jours consécutifs,  
du 04 octobre 2021 au 26 novembre 2021 inclus, conformément aux  
dispositions prévues par le code de l'environnement.

Fait à Alzonne, le 27 novembre 2021

Le Maire,  
Régis BANQUET



---

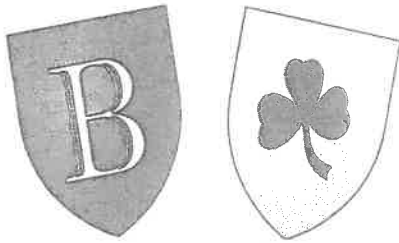
**MAIRIE D'ALZONNE**

56, Avenue Antoine Courrière 11170 - ALZONNE

Tel : 04 68 78 57 50 - Fax : 04 68 76 92 16

Courriel : [mairiedalzonne@wanadoo.fr](mailto:mairiedalzonne@wanadoo.fr) - Internet : <http://www.alzonne.fr>





*Brousses - et - Villaret*

## CERTIFICAT D’AFFICHAGE

### ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE A LA CREATION D’UNE CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE SUR LA COMMUNE DE MONTOLIEU LIEU-DIT « REGORD »

Je soussigné, Yannick DUFOUR-LORIOLE, Maire de la commune de Brousses et Villaret, certifie avoir procédé à l’affichage, à la porte de la mairie et dans les lieux prévus à cet effet, de l’avis informant le public de l’ouverture de l’enquête publique portant sur la demande de permis de construire d’une centrale photovoltaïque au sol d’une puissance supérieure à 250 KWc sur la commune de MONTOLIEU au lieu - dit « Regord », déposée par la société « CS LE TRABET ».

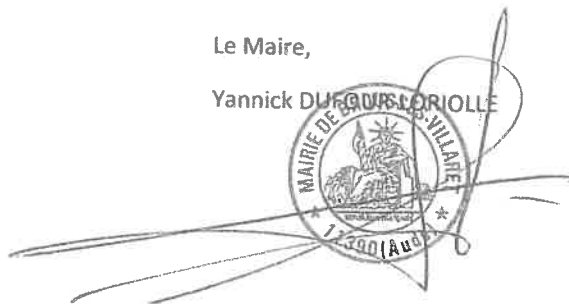
Cet avis a été affiché à compter du 08 octobre 2021 et pendant toute la durée de l’enquête, du lundi 25 octobre au vendredi 26 novembre 2021 inclus, conformément aux dispositions prévues par le code de l’environnement.

Fait à Brousses et Villaret,

Le 27 octobre 2021

Le Maire,

Yannick DUFOUR-LORIOLE





MAIRIE DE SAINT MARTIN LE VIEIL  
11170 - Tél. : 04 68 76 01 39

# Modèle

à reproduire sur papier entête de la mairie

## CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussigné

maire de la commune de ST MARTIN LE VIEIL

certifie avoir procédé à l'affichage, à la porte de la mairie et dans les lieux prévus à cet effet, de l'avis informant le public de l'ouverture de l'enquête publique (*prendre intitulé de l'arrêté portant ouverture des enquêtes*)

portant sur le projet de Plan de l'Assainissement de l'Agglo sur le territoire de la commune de Moulières

Cet avis a été affiché à compter du (\*) 25/10/2021 et pendant toute la durée de l'enquête, soit 33 jours consécutifs, du 21/11/2021 inclus, conformément aux dispositions prévues par le code de l'environnement.

Fait à Saint Martin le Vieil, le (après la clôture de l'enquête)

Signature du maire



(\*) Compléter par la date du 1<sup>er</sup> jour de l'affichage qui doit être au moins quinze jours avant le début de l'enquête.

**Important :** l'accomplissement de cette formalité devra être justifié par ce certificat (modèle ci-dessus) de chacun des maires des communes concernées sur l'arrêté préfectoral et établi à la clôture de l'enquête.

**ANNEXE N° IV**

**Certificat d'affichage sur le site**

Z11211569.00

EXPÉDITION

# PROCÈS-VERBAL DE CONSTAT

9 octobre 2021

à la demande de **TOTALENERGIES RENOUVELABLES FRANCE**

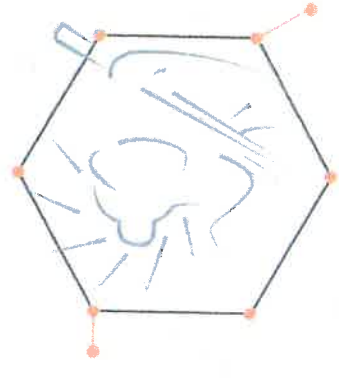
carrière du Trabet (11170) MONTOLIEU

affichage d'un avis d'enquête publique

11 — 34 — 66

# AJJC

Amiable Judiciaire Constats



Le neuf octobre deux mille vingt et un,

**A la demande de :**

TOTALENERGIES RENOUVELABLES FRANCE, société par actions simplifiée immatriculée sous le numéro 434 836 276, dont le siège est 74, rue Lieutenant de Montcabrier Tecnoparc de Mazéran à BEZIERS (34536), représentée par son Président en exercice,

**Il m'est exposé que :**

- TOTALENERGIES RENOUVELABLES FRANCE organise une enquête publique dans le cadre d'un projet photovoltaïque sur un terrain situé carrière du Trabet (11170) MONTOLIEU ;
- en conséquence, il m'est demandé de constater la présence sur les lieux de l'affichage de cette décision conforme aux dispositions du Code de l'urbanisme, à trois dates aléatoires, et de dresser procès-verbal de mes constatations.

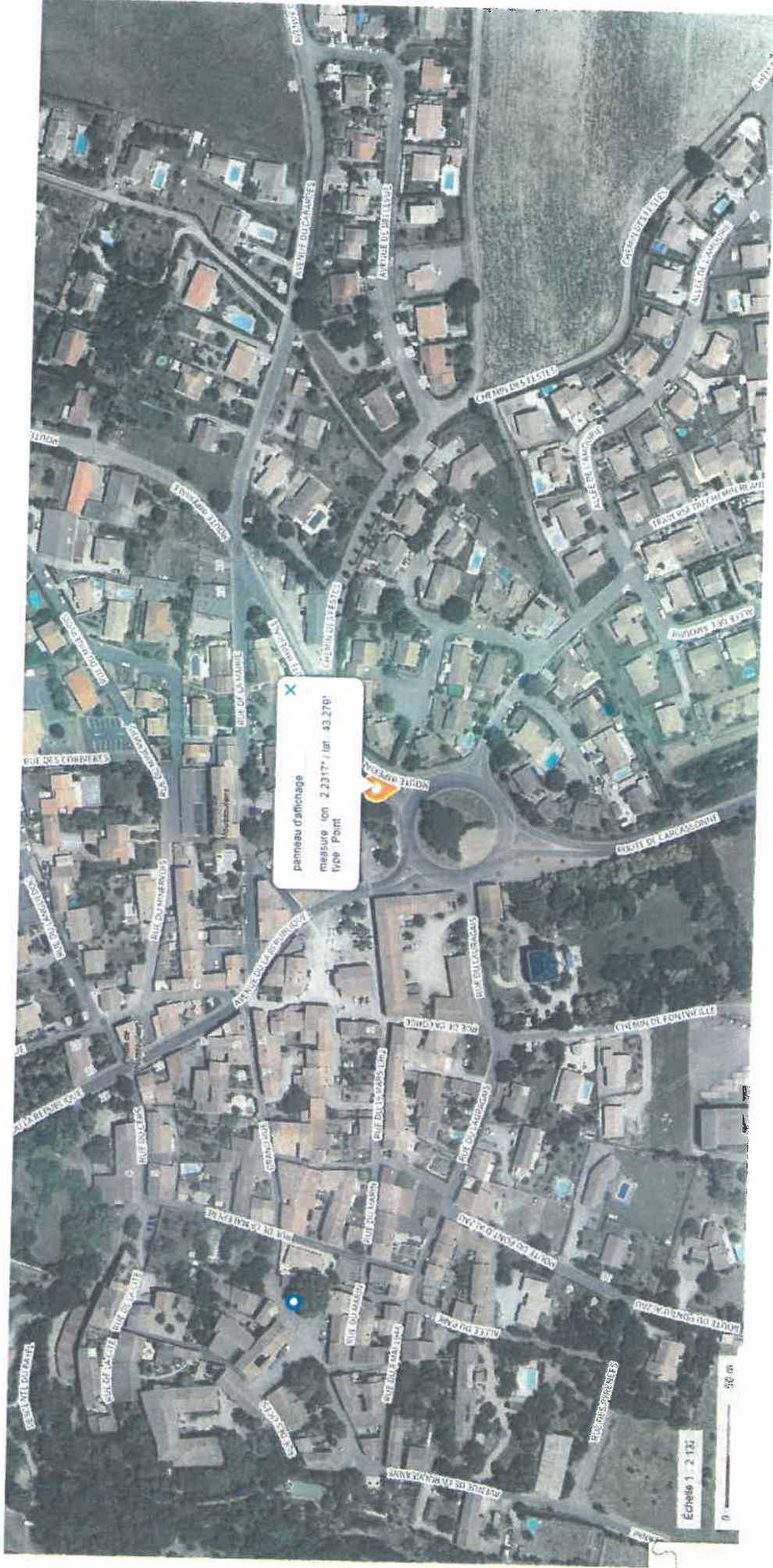
**Ce à quoi déférant :**

Je soussigné, Benoît VERVUEREN, Huissier de Justice associé de la société civile professionnelle AJC, titulaire d'offices d'huissier de justice à Carcassonne (Aude), Saint-Pons-de-Thomières (Hérault) et Argelès-sur-Mer (Pyrénées-Orientales), dont le siège est 6, rue de la République (11000) CARCASSONNE,

Certifie avoir procédé aux constatations suivantes :



Le panneau est implanté en bordure de voie publique comme le montre la vue suivante :





Je constate route impériale à MOUSSOULENS (11170), en arrivant au rond-point, la présence d'un panneau d'affichage, visible et lisible depuis la voie publique, conforme aux prescriptions de l'arrêté du 24 avril 2012 fixant les caractéristiques et dimensions de l'affichage de l'avis d'enquête publique mentionné à l'article R. 123-11 du code de l'environnement, mesurant au moins 42 x 59,4 cm (format A2). comportant le titre « avis d'enquête publique » en caractères gras majuscules d'au moins 2 cm de hauteur et les informations visées à l'article R. 123-9 du code de l'environnement en caractères noirs sur fond jaune.



## Ce panneau porte les mentions suivantes :

### AVIS ENQUETE PUBLIQUE

portant sur la demande de permis de construire d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance supérieure à 250 KWc sur la commune de MONTOLIEU au lieu-dit « Regord » déposée par la société « CS LE TRABET »

Par arrêté préfectoral du 29 septembre 2021 du préfet de l'Aude, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 33 jours, est prescrite du lundi 25 octobre 2021 au vendredi 26 novembre 2021 inclus.

Au terme de la procédure, la décision préfectorale qui pourra être adoptée sera, soit un arrêté accordant le permis de construire avec ou sans prescription, soit un arrêté refusant le permis de construire, soit un arrêté portant sursis à statuer, soit un refus tacite en cas de silence gardé au terme du délai de deux mois mentionné à l'article R.423-32 du code de l'urbanisme.

Le commissaire enquêteur est M. Philippe MARCHAND, ingénieur, docteur en géologie et minéralogie, en retraite ; en cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant est désigné après interruption de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique, comportant notamment l'étude d'impact avec son résumé non technique et l'avis de la MRAe en sa qualité d'autorité environnementale, est consultable :

- en version papier à la mairie de Montolieu, siège de l'enquête – 10 rue de la Mairie– 11170 Montolieu, aux jours et heures d'ouverture au public,

- sur le site internet comportant le registre dématérialisé, au lien suivant : <https://www.democratie-active.fr/projetphotovoltaiquemontolieu-web/>

- sur le site internet des services de l'État dans l'Aude au lien suivant : <http://www.aude.gouv.fr/le-photovoltaique-r1674.html>

- gratuitement sur un poste informatique, à la Mairie de Montolieu aux jours et heures d'ouverture au public.

Toute personne peut obtenir à ses frais communication du dossier d'enquête auprès du Préfet de l'Aude - Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial – Bureau de l'environnement et de l'aménagement de territoire, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête. Pendant toute la durée de l'enquête, les observations et propositions sur ce projet peuvent être consignées par le public :

- sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, ouvert uniquement à la mairie de Montolieu.

- sur le registre dématérialisé en lien suivant : <https://www.democratie-active.fr/projetphotovoltaiquemontolieu-web/>

Elles peuvent également être adressées avant la clôture de l'enquête :

- par voie postale à l'adresse suivante : Mairie de Montolieu – 10 rue de la Mairie – 11170 Montolieu – à





l'attention de M. le commissaire enquêteur (centrale photovoltaïque lieu-dit « Regord »).

Ces observations sont annexées au registre d'enquête, sous forme papier, tenu à disposition au siège de l'enquête.

- par courriel ou par voie électronique transmis au commissaire enquêteur à l'adresse suivante :  
carriere-du-trabet@democratie-active.fr

Les communes concernées sont :

• Montolieu, siège de l'enquête, Saissac, Saint-Denis, Brousses-et-Villaret, Fraisse-Cabardès, Aragon, Moussoulens, Alzonne, Saint-Martin-le-Vieil.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public à la mairie de Montolieu – 10 rue de la Mairie :

- lundi 25 octobre 2021 de 14h à 17h,
- mercredi 10 novembre 2021 de 14h à 17h,
- vendredi 26 novembre 2021 de 14h à 17h.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête :

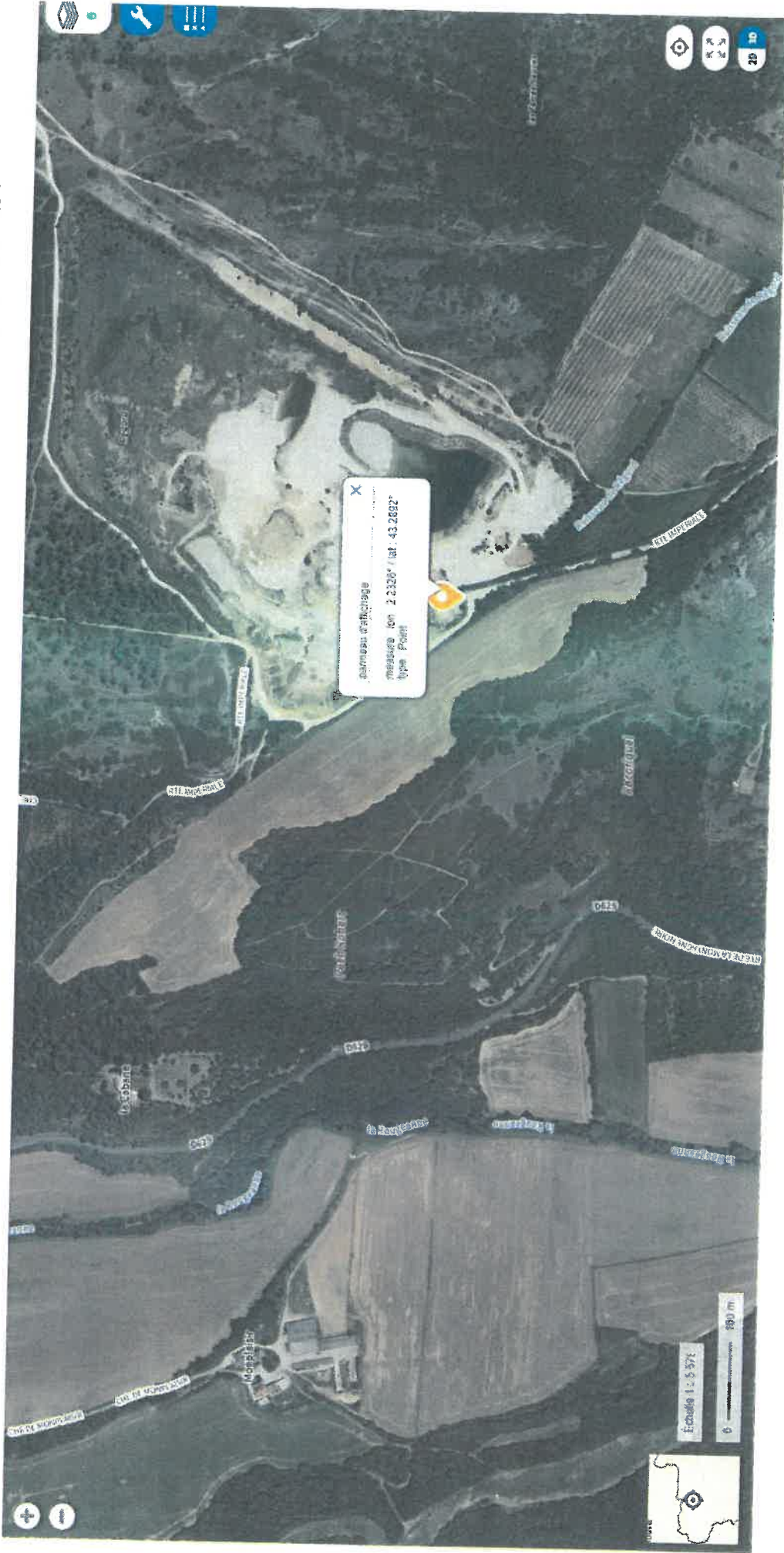
- en mairie de Montolieu ;
- à la préfecture de l'Aude (Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial – bureau de l'environnement et de l'aménagement du territoire) sur rendez-vous uniquement aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- sur le site internet comportant le registre dématérialisé au lien suivant :  
<https://www.democratie-active.fr/projetphotovoltaiquemontolieu-web/>
- sur le site internet des services de l'État dans l'Aude à l'adresse suivante :  
<http://www.aude.gouv.fr/le-photovoltaique-r1674.html>

La personne responsable du projet est M. Thierry MULLER – Directeur général la société « CS LE TRABET »

– 74 rue Lieutenant de Montcabrier ZAC de Mazeran– 34500 BEZIERS. Toutes les informations techniques relatives au projet pourront être demandées à Mme Yvannah EVRARD – chef de projets - mobile : 0699 168 734 @ : yvannah.evrard@totalenergies.com

Compte tenu de l'épidémie de covid-19, cette enquête se fera dans le respect des gestes barrières et des mesures de distanciation physique en vigueur au moment du déroulement de l'enquête.

Je me suis ensuite rendu à la carrière du Trabet, ou un panneau est implanté en bordure de voie publique comme le montre la vue suivante :





Je constate carrière du Trabet à MONTOLIEU (11170), la présence d'un panneau d'affichage, visible et lisible depuis la voie publique, conforme aux prescriptions de l'arrêté du 24 avril 2012 fixant les caractéristiques et dimensions de l'affichage de l'avis d'enquête publique mentionné à l'article R. 123-11 du code de l'environnement, mesurant au moins 42 x 59,4 cm (format A2), comportant le titre « avis d'enquête publique » en caractères gras majuscules d'au moins 2 cm de hauteur et les informations visées à l'article R. 123-9 du code de l'environnement en caractères noirs sur fond jaune.





## Ce panneau porte les mentions suivantes :

### AVIS ENQUETE PUBLIQUE

portant sur la demande de permis de construire d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance supérieure à 250 KWc sur la commune de MONTOLIEU au lieu-dit « Regord » déposée par la société « CS LE TRABET »

Par arrêté préfectoral du 29 septembre 2021 du préfet de l'Aude, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 33 jours, est prescrite du lundi 25 octobre 2021 au vendredi 26 novembre 2021 inclus.

Au terme de la procédure, la décision préfectorale qui pourra être adoptée sera, soit un arrêté accordant le permis de construire avec ou sans prescription, soit un arrêté refusant le permis de construire, soit un arrêté portant sursis à statuer, soit un refus tacite en cas de silence gardé au terme du délai de deux mois mentionné à l'article R.423-32 du code de l'urbanisme.

Le commissaire enquêteur est M. Philippe MARCHAND, ingénieur, docteur en géologie et minéralogie, en retraite ; en cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant est désigné après interruption de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique, comportant notamment l'étude d'impact avec son résumé non technique et l'avis de la MRAe en sa qualité d'autorité environnementale, est consultable :

- en version papier à la mairie de Montolieu, siège de l'enquête – 10 rue de la Mairie– 11170 Montolieu, aux jours et heures d'ouverture au public,

- sur le site internet comportant le registre dématérialisé, au lien suivant :

<https://www.democratie-active.fr/projetphotovoltaiquemontolieu-web/>

- sur le site internet des services de l'État dans l'Aude au lien suivant :

<http://www.aude.gouv.fr/le-photovoltaique-r1674.html>

- gratuitement sur un poste informatique, à la Mairie de Montolieu aux jours et heures d'ouverture au public.

Toute personne peut obtenir à ses frais communication du dossier d'enquête auprès du Préfet de l'Aude - Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial – Bureau de l'environnement et de l'aménagement de territoire, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête. Pendant toute la durée de l'enquête, les observations et propositions sur ce projet peuvent être consignées par le public :

- sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, ouvert uniquement à la mairie de Montolieu.

- sur le registre dématérialisé en lien suivant :

<https://www.democratie-active.fr/projetphotovoltaiquemontolieu-web/>

Elles peuvent également être adressées avant la clôture de l'enquête :



- par voie postale à l'adresse suivante : Mairie de Montolieu – 10 rue de la Mairie – 11170 Montolieu – à l'attention de M. le commissaire enquêteur (centrale photovoltaïque lieu-dit « Regord »).

Ces observations sont annexées au registre d'enquête, sous forme papier, tenu à disposition au siège de l'enquête.

- par courriel ou par voie électronique transmis au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : [carriere-du-trabet@democratie-active.fr](mailto:carriere-du-trabet@democratie-active.fr)

Les communes concernées sont :

• Montolieu, siège de l'enquête, Saïssac, Saint-Denis, Brousses-et-Villaret, Fraïsse-Cabardès, Aragon, Moussoulens, Alzonne, Saint-Martin-le-Vieil.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public à la mairie de Montolieu – 10 rue de la Mairie :

– lundi 25 octobre 2021 de 14h à 17h,

– mercredi 10 novembre 2021 de 14h à 17h,

– vendredi 26 novembre 2021 de 14h à 17h.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête :

• en mairie de Montolieu ;

• à la préfecture de l'Aude (Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial – bureau de l'environnement et de l'aménagement du territoire) sur rendez-vous uniquement

aux jours et heures habituels d'ouverture ;

• sur le site internet comportant le registre dématérialisé au lien suivant :

<https://www.democratie-active.fr/projetphotovoltaiquemontolieu-web/>

• sur le site internet des services de l'État dans l'Aude à l'adresse suivante :

<http://www.aude.gouv.fr/le-photovoltaique-r1674.html>

La personne responsable du projet est M. Thierry MULLER – Directeur général la société « CS LE TRABET »

– 74 rue Lieutenant de Montcabrier ZAC de Mazeran– 34500 BEZIERS. Toutes les informations techniques relatives au projet pourront être demandées à Mme Yvannah EVRARD – chef de projets

- mobile : 0699 168 734 @ : [yvannah.evrard@totalenergies.com](mailto:yvannah.evrard@totalenergies.com)

Compte tenu de l'épidémie de covid-19, cette enquête se fera dans le respect des gestes barrières et des mesures de distanciation physique en vigueur au moment du déroulement de l'enquête.



Je me suis ensuite rendu chemin du Trabet à MONTOLIEU (11170), où un panneau est implanté en bordure de la RD 629 comme le montre la vue suivante :





Je constate chemin du Trabet à MONTOLIEU (11170), la présence d'un panneau d'affichage, visible et lisible depuis la voie publique, conforme aux prescriptions de l'arrêté du 24 avril 2012 fixant les caractéristiques et dimensions de l'affichage de l'avis d'enquête publique mentionné à l'article R. 123-11 du code de l'environnement, mesurant au moins 42 x 59,4 cm (format A2), comportant le titre « avis d'enquête publique » en caractères gras majuscules d'au moins 2 cm de hauteur et les informations visées à l'article R. 123-9 du code de l'environnement en caractères noirs sur fond jaune.





**Ce panneau porte les mentions suivantes :**

**AVIS ENQUETE PUBLIQUE**

portant sur la demande de permis de construire d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance supérieure à 250 KWc sur la commune de MONTOLIEU au lieu-dit « Regord » déposée par la société « CS LE TRABET »

Par arrêté préfectoral du 29 septembre 2021 du préfet de l'Aude, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 33 jours, est prescrite du lundi 25 octobre 2021 au vendredi 26 novembre 2021 inclus. Au terme de la procédure, la décision préfectorale qui pourra être adoptée sera, soit un arrêté accordant le permis de construire avec ou sans prescription, soit un arrêté refusant le permis de construire, soit un arrêté portant sursis à statuer, soit un refus tacite en cas de silence gardé au terme du délai de deux mois mentionné à l'article R.423-32 du code de l'urbanisme.

Le commissaire enquêteur est M. Philippe MARCHAND, ingénieur, docteur en géologie et minéralogie, en retraite ; en cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant est désigné après interruption de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique, comportant notamment l'étude d'impact avec son résumé non technique et l'avis de la MRAe en sa qualité d'autorité environnementale, est consultable :

- en version papier à la mairie de Montolieu, siège de l'enquête – 10 rue de la Mairie– 11170 Montolieu, aux jours et heures d'ouverture au public,

- sur le site internet comportant le registre dématérialisé, au lien suivant :

<https://www.democratie-active.fr/projetphotovoltaiquemontolieu-web/>

- sur le site internet des services de l'État dans l'Aude au lien suivant :

<http://www.aude.gouv.fr/le-photovoltaique-1674.html>

- gratuitement sur un poste informatique, à la Mairie de Montolieu aux jours et heures d'ouverture au public.

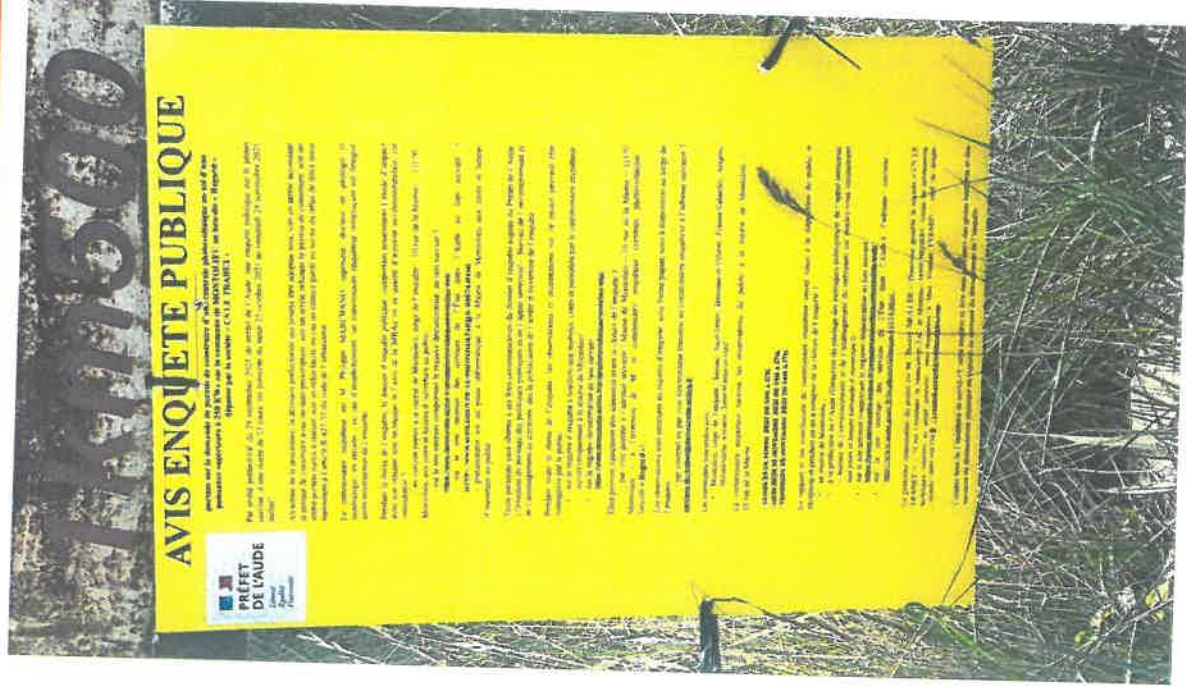
Toute personne peut obtenir à ses frais communication du dossier d'enquête auprès du Préfet de l'Aude - Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial – Bureau de l'environnement et de l'aménagement de territoire, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête. Pendant toute la durée de l'enquête, les observations et propositions sur ce projet peuvent être consignées par le public :

- sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, ouvert uniquement à la mairie de Montolieu.

- sur le registre dématérialisé en lien suivant :

<https://www.democratie-active.fr/projetphotovoltaiquemontolieu-web/>

Elles peuvent également être adressées avant la clôture de l'enquête :





- par voie postale à l'adresse suivante : Mairie de Montolieu – 10 rue de la Mairie – 11170 Montolieu – à l'attention de M. le commissaire enquêteur (centrale photovoltaïque lieu-dit « Regord »).

Ces observations sont annexées au registre d'enquête, sous forme papier, tenu à disposition au siège de l'enquête.

- par courriel ou par voie électronique transmis au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : [carriere-du-trabet@democratie-active.fr](mailto:carriere-du-trabet@democratie-active.fr)

Les communes concernées sont :

• Montolieu, siège de l'enquête, Saissac, Saint-Denis, Brousses-et-Villaret, Fraisse-Cabardès, Aragon, Moussoulens, Alzonne, Saint-Martin-le-Vieil.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public à la mairie de Montolieu – 10 rue de la Mairie :

– lundi 25 octobre 2021 de 14h à 17h,

– mercredi 10 novembre 2021 de 14h à 17h,

– vendredi 26 novembre 2021 de 14h à 17h.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête :

• en mairie de Montolieu ;

• à la préfecture de l'Aude (Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial – bureau de l'environnement et de l'aménagement du territoire) sur rendez-vous uniquement

aux jours et heures habituels d'ouverture ;

• sur le site internet comportant le registre dématérialisé au lien suivant :

<https://www.democratie-active.fr/projetphotovoltaiquemontolieu-web/>

• sur le site internet des services de l'État dans l'Aude à l'adresse suivante :

<http://www.aude.gouv.fr/le-photovoltaique-r1674.html>

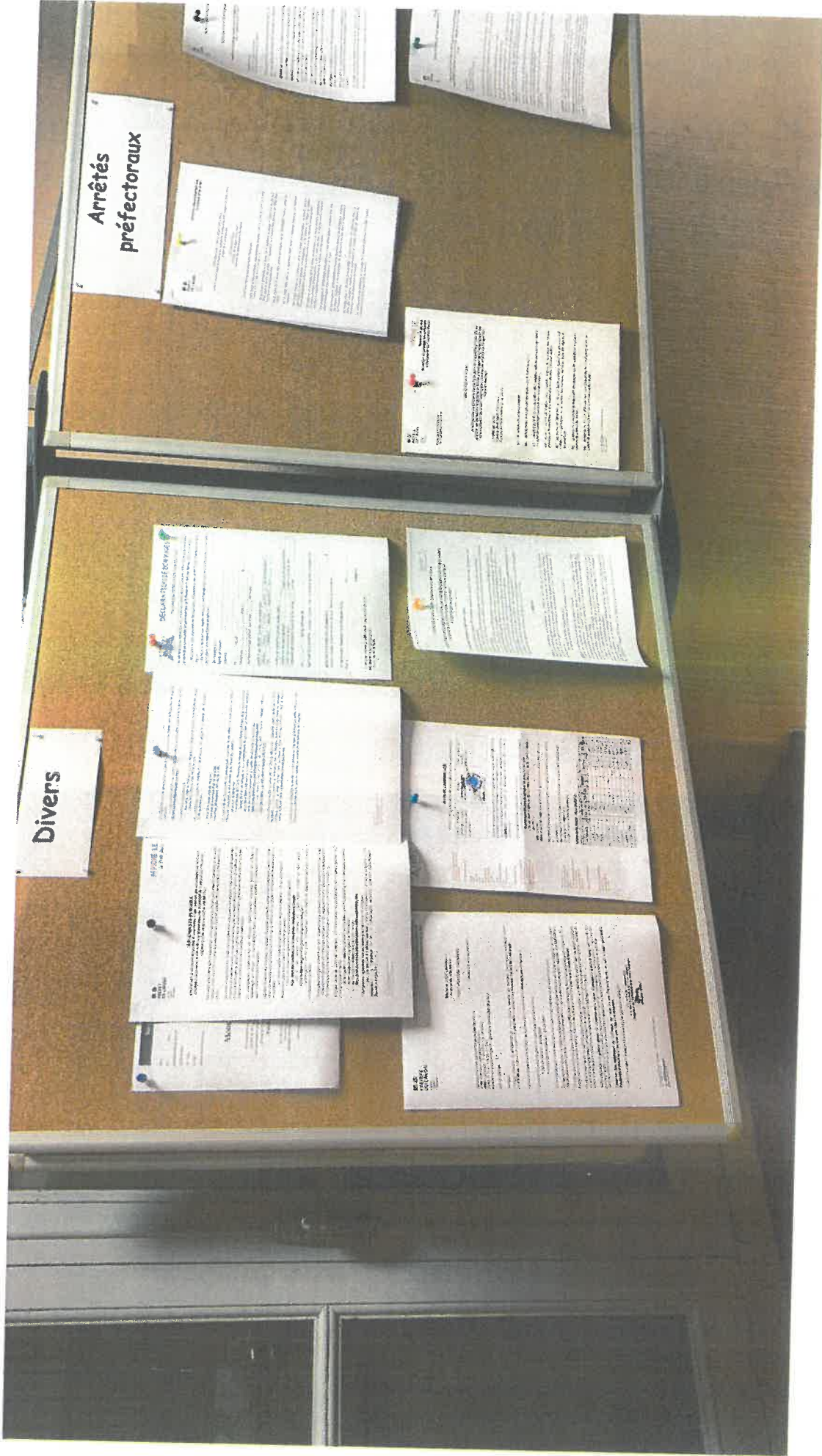
La personne responsable du projet est M. Thierry MULLER – Directeur général la société « CS LE TRABET »

– 74 rue Lieutenant de Montcabrier ZAC de Mazeran– 34500 BEZIERS. Toutes les informations techniques relatives au projet pourront être demandées à Mme Yvannah EVRARD – chef de projets

- mobile : 0699 168 734 @ : [yvannah.evrard@totalenergies.com](mailto:yvannah.evrard@totalenergies.com)

Compte tenu de l'épidémie de covid-19, cette enquête se fera dans le respect des gestes barrières et des mesures de distanciation physique en vigueur au moment du déroulement de l'enquête.

Je me suis rendu à la Mairie d'Aragon, 14, impasse de la Mairie (11600) ARAGON où j'ai constaté sur l'affichage municipal la présence de l'avis d'enquête public suivant :





**AFFICHÉ LE**  
30/08/2021

PRÉFET  
DE L'AUDE

**AVIS ENQUÊTE PUBLIQUE**

parant sur la demande de permis de construire d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance supérieure à 500 KWc sur la commune de MONTOLIEU au lieu-dit « Regord » déposée par la société « CS LE TRABET »

Par arrêté préfectoral du 29 septembre 2021 du préfet de l'Aude, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 33 jours, est prescrite du lundi 25 octobre 2021 au vendredi 26 novembre 2021 inclus.

Au terme de la procédure, la décision préfectorale qui pourra être adoptée sera, soit un arrêté accordant le permis de construire avec ou sans prescription, soit un arrêté refusant le permis de construire, soit un arrêté portant sur la suspension ou l'annulation de l'acte en cas de silence gardé au terme du délai de deux mois mentionné à l'article R.433-33 du code de l'urbanisme.

Le commissaire enquêteur est M. Philippe MARCHAND, ingénieur, docteur en géologie et maître-architecte, en retraite ; et en cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant est désigné après interruption de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique, comportant notamment l'étude d'impact avec son résumé non technique et l'avis de la M.R.A.e en sa qualité d'autorité environnementale, est consultable :

- en version papier à la mairie de Montolieu, siège de l'enquête - 10 rue de la Mairie - 11170 Montolieu, tous jours et heures d'ouverture au public ;
- sur le site internet comportant le registre dématérialisé, au lien suivant : [www.montolieu.fr/avis-public/avis-enquete-publique](http://www.montolieu.fr/avis-public/avis-enquete-publique)

sur le site internet des services de l'Etat dans l'Aude au lien suivant : [www.aude.gouv.fr/avis-public/avis-enquete-publique](http://www.aude.gouv.fr/avis-public/avis-enquete-publique)

l'ajout de photos et de vidéos sur le site internet des services de l'Etat dans l'Aude au lien suivant : [www.aude.gouv.fr/avis-public/avis-enquete-publique](http://www.aude.gouv.fr/avis-public/avis-enquete-publique)

ou par un poste informatique, à la Mairie de Montolieu aux jours et heures d'ouverture au public.

Toute personne peut obtenir à ses frais communication du dossier d'enquête auprès du Préfet de l'Aude - Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial - Bureau de l'environnement et de l'aménagement de territoire, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Pendant tout le durée de l'enquête, les observations et propositions sur ce projet peuvent être consignées par le public :

- sur le registre d'enquête à l'adresse postale, créée et gérée par le commissaire enquêteur, ouvert uniquement à la mairie de Montolieu ;
- sur le registre dématérialisé en ligne suivant : [www.aude.gouv.fr/avis-public/avis-enquete-publique](http://www.aude.gouv.fr/avis-public/avis-enquete-publique)

Elles peuvent également être adressées avant la clôture de l'enquête :

- par voie postale à l'adresse suivante : Mairie de Montolieu - 10 rue de la Mairie - 11170 Montolieu - A. Trabert, tel. 03 81 21 11 11, le commissaire enquêteur (centrale photovoltaïque) (03 81 21 11 11)

Ces observations sont adressées au registre d'enquête, sous forme papier, tenu à disposition au siège de l'enquête :

- par courriel ou par voie électronique transmis au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : [avispublic@montolieu.fr](mailto:avispublic@montolieu.fr)

Les communes concernées sont :

- Montolieu, siège de l'enquête, Sarrazac, Saint-Denis, Boussignac-Villars, Estréac-Cabardès, Aragon, Montolieu, Aragon, Saint-Martin-de-Viel.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public à la mairie de Montolieu - 10 rue de la Mairie :

- lundi 25 octobre 2021 de 14h à 17h,
- mercredi 27 novembre 2021 de 14h à 17h,
- vendredi 29 novembre 2021 de 14h à 17h.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête :

- à la mairie de Montolieu ;
- au bureau de l'environnement et de l'aménagement de territoire) au registre territorial aux jours et heures d'ouverture ;
- sur le site internet des services de l'Etat dans l'Aude ;
- sur le site internet des services de l'Etat dans l'Aude à l'adresse suivante : [www.aude.gouv.fr/avis-public/avis-enquete-publique](http://www.aude.gouv.fr/avis-public/avis-enquete-publique)

La personne responsable du projet est M. Thierry MULLER - Directeur général la société « CS L.E. TRABET » 74 rue de la République de Montolieu 11170 MONTOLIEU. Toutes les informations utiles à la consultation du dossier sont disponibles à M. Marc YVESCHÉ EVPAZD - chef de projet - mobile : 0699 168 734 @ [avispublic@montolieu.fr](mailto:avispublic@montolieu.fr)

Compte tenu de l'épidémie de covid-19, cette enquête se fera dans le respect des mesures barrières et des mesures de distanciation physique en vigueur au moment du déroulement de l'enquête.

Objet : 11170  
Date : 11/170  
Heures :  
Lieu :  
Mairie de Montolieu  
M. Trabert  
11170  
11/170  
11/170

Le contenu de l'avis d'enquête publique affiché est le suivant :

#### AVIS ENQUETE PUBLIQUE

portant sur la demande de permis de construire d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance supérieure à 250 KWc sur la commune de MONTOLIEU au lieu-dit « Regord » déposée par la société « CS LE TRABET »

Par arrêté préfectoral du 29 septembre 2021 du préfet de l'Aude, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 33 jours, est prescrite du lundi 25 octobre 2021 au vendredi 26 novembre 2021 inclus.

Au terme de la procédure, la décision préfectorale qui pourra être adoptée sera, soit un arrêté accordant le permis de construire avec ou sans prescription, soit un arrêté refusant le permis de construire, soit un arrêté portant sursis à statuer, soit un refus tacite en cas de silence gardé au terme du délai de deux mois mentionné à l'article R.423-32 du code de l'urbanisme.

Le commissaire enquêteur est M. Philippe MARCHAND, ingénieur, docteur en géologie et minéralogie, en retraite ; en cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant est désigné après interruption de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique, comportant notamment l'étude d'impact avec son résumé non technique et l'avis de la MRAE en sa qualité d'autorité environnementale, est consultable :

- en version papier à la mairie de Montolieu, siège de l'enquête – 10 rue de la Mairie– 11170 Montolieu, aux jours et heures d'ouverture au public,
- sur le site internet comportant le registre dématérialisé, au lien suivant : <https://www.democratie-active.fr/projetphotovoltaiquemontolieu-web/>
- sur le site internet des services de l'État dans l'Aude au lien suivant : <http://www.aude.gouv.fr/le-photovoltaique-r1674.html>
- gratuitement sur un poste informatique, à la Mairie de Montolieu aux jours et heures d'ouverture au public.

Toute personne peut obtenir à ses frais communication du dossier d'enquête auprès du Préfet de l'Aude - Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial – Bureau de l'environnement et de l'aménagement de territoire, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête. Pendant toute la durée de l'enquête, les observations et propositions sur ce projet peuvent être consignées par le public :

- sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, ouvert uniquement à la mairie de Montolieu.
- sur le registre dématérialisé en lien suivant : <https://www.democratie-active.fr/projetphotovoltaiquemontolieu-web/>

Elles peuvent également être adressées avant la clôture de l'enquête : - par voie postale à l'adresse suivante : Mairie de Montolieu – 10 rue de la Mairie – 11170 Montolieu – à l'attention de M. le commissaire enquêteur (centrale photovoltaïque lieu-dit « Regord »).

Ces observations sont annexées au registre d'enquête, sous forme papier, tenu à disposition au siège de l'enquête.

- par courriel ou par voie électronique transmis au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : [carriere-du-trabet@democratie-active.fr](mailto:carriere-du-trabet@democratie-active.fr)

Les communes concernées sont : Montoliou, siège de l'enquête, Saissac, Saint-Denis, Brousses-et-Villaret, Fraise-Cabardès, Aragon, Moussoulens, Alzonne, Saint-Martin-le-Vieil.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public à la mairie de Montoliou – 10 rue de la Mairie :

- lundi 25 octobre 2021 de 14h à 17h,
- mercredi 10 novembre 2021 de 14h à 17h,
- vendredi 26 novembre 2021 de 14h à 17h.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête :

- en mairie de Montoliou ;
- à la préfecture de l'Aude (Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial – bureau de l'environnement et de l'aménagement du territoire) sur rendez-vous uniquement aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- sur le site internet comportant le registre dématérialisé au lien suivant : <https://www.democratie-active.fr/projetphotovoltaiquemontoliou-web/>
- sur le site internet des services de l'État dans l'Aude à l'adresse suivante : <http://www.aude.gouv.fr/le-photovoltaique-r1674.html>

La personne responsable du projet est M. Thierry MULLER – Directeur général la société « CS LE TRABET » – 74 rue Lieutenant de Montcabrier ZAC de Mazeran – 34500 BEZIERS. Toutes les informations techniques relatives au projet pourront être demandées à Mme Yvannah EVRARD – chef de projets - mobile : 0699 168 734 @ : [yvannah.evrard@totalenergies.com](mailto:yvannah.evrard@totalenergies.com)

Compte tenu de l'épidémie de covid-19, cette enquête se fera dans le respect des gestes barrières et des mesures de distanciation physique en vigueur au moment du déroulement de l'enquête.



Je me suis rendu à la Mairie de Fraise Cabardès, 4, rue de la Mairie (11600) FRAISSE CABARDES où j'ai constaté sur l'affichage municipal la présence de l'avis d'enquête public suivant :







**AVIS ENQUETE PUBLIQUE**

portant sur la demande de permis de construire d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance supérieure à 250 KWc sur la commune de **MONTOLEU** au lieu-dit « Regard » délimité par la société « CS LE TRABET ».

Par arrêté préfectoral du 29 septembre 2021, du préfet de l'Aude, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 33 jours, est présentée du lundi 25 octobre 2021 au vendredi 26 novembre 2021 inclus.

Au terme de la procédure, la décision préfectorale qui pourra être adoptée sera, soit un arrêté accordant le permis de construire avec ou sans prescription, soit un arrêté refusant le permis de construire, soit un arrêté portant sur la sanction, soit un refus tacite en cas de silence gardé au terme du délai de deux mois mentionnés à l'article R.423-33 du code de l'urbanisme.

Le commissaire enquêteur est M. Philippe MARCHEAND, ingénieur, docteur en géologie et géochimie, en retraite, en cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant est désigné après autorisation de l'enquêteur.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique, comportant notamment l'étude d'impact ainsi que l'étude de faisabilité et l'étude de la MIRA, en sa qualité d'autorité environnementale, est consultable :

- en venant taper à la machine de Montoleu, siège de l'enquête - 10 rue de la Mairie - 11170 Montoleu, aux jours et heures d'ouverture au public,
- sur le site internet comportant le registre dématérialisé au lien suivant : <https://www.aude.gouv.fr/les-phenomenes-climatiques>
- sur le site internet des services de l'Etat dans l'Aude au lien suivant : <https://www.aude.gouv.fr/phenomenes-climatiques>
- gratuitement sur un point d'accès public, à la Mairie de Montoleu aux jours et heures d'ouverture au public.

Tous les citoyens sont admis à ses fins communication du dossier d'enquête après du Préfet de l'Aude de l'annexion de territoire, de l'annexion de territoire, de l'annexion de territoire, de l'annexion de territoire et de l'annexion de territoire.

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations et propositions sur ce projet pourront être formulées par le public :

- sur le registre d'enquête à l'adresse suivante : [commissaire-enqueteur@montoleu.aude.gouv.fr](mailto:commissaire-enqueteur@montoleu.aude.gouv.fr)
- sur le registre dématérialisé au lien suivant : <https://www.aude.gouv.fr/phenomenes-climatiques>

Plusieurs points d'application sont indiqués sur le plan de l'enquête publique en annexe à l'arrêté préfectoral susvisé. Mairie de Montoleu - 10 rue de la Mairie - 11170 Montoleu - L'Aude - M. le commissaire enquêteur (tenaire photovoltaïque) (04 68 11 93 50)

Ces observations sont annexées au registre d'enquête, sous forme papier, tenu à disposition au siège de l'enquête :

- par courriel ou par voie électronique transmis au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : [Sandrine-Alexabat@amscratte-aude.fr](mailto:Sandrine-Alexabat@amscratte-aude.fr)

Les communes concernées sont :

- Montolieu, siège de l'enquête, Sausse, Saint-Denis, Brousses-et-Villaret, Fumiers-Cabardès, Aragon, Mousoulères, Alzonne, Saint-Martin-le-Vieil

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public à la mairie de Montolieu - 10 rue de la Mairie :

- lundi 26 octobre 2021 de 14h à 17h,
- mercredi 10 novembre 2021 de 14h à 17h,
- vendredi 20 novembre 2021 de 14h à 17h.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête :

- en mairie de Montolieu ;
- à la préfecture de l'Aude (Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial - bureau de l'environnement et de l'aménagement du territoire) aux rendez-vous uniquement aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- sur le site internet comportant le registre dématérialisé au lien suivant : <https://www.aude.gouv.fr/phenomenes-climatiques>
- sur le site internet des services de l'Etat dans l'Aude à l'adresse suivante : <https://www.aude.gouv.fr/les-phenomenes-climatiques>

La personne responsable du projet est M. Thierry MULLER - Directeur général la société « CS LE TRABET » - 74 rue Lottmann de Montolieu ZAC de Mouton - 81500 BEZIER. Toutes les informations techniques relatives au projet pourront être demandées à Mme Viviane FVRARD - chef de projet - mobile : 06 29 168 734 ou [viviane.fvrard@montolieu.aude.gouv.fr](mailto:viviane.fvrard@montolieu.aude.gouv.fr)

Compte tenu de l'épidémie de covid-19, cette enquête se fera dans le respect des gestes barrières et des mesures de distanciation physique en vigueur au moment du déroulement de l'enquête.

Le contenu de l'avis d'enquête publique affiché est le suivant :

#### AVIS ENQUETE PUBLIQUE

portant sur la demande de permis de construire d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance supérieure à 250 KWc sur la commune de MONTOLIEU au lieu-dit « Regord » déposée par la société « CS LE TRABET »

Par arrêté préfectoral du 29 septembre 2021 du préfet de l'Aude, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 33 jours, est prescrite du lundi 25 octobre 2021 au vendredi 26 novembre 2021 inclus.

Au terme de la procédure, la décision préfectorale qui pourra être adoptée sera, soit un arrêté accordant le permis de construire avec ou sans prescription, soit un arrêté refusant le permis de construire, soit un arrêté portant sursis à statuer, soit un refus tacite en cas de silence gardé au terme du délai de deux mois mentionné à l'article R.423-32 du code de l'urbanisme.

Le commissaire enquêteur est M. Philippe MARCHAND, ingénieur, docteur en géologie et minéralogie, en retraite ; en cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant est désigné après interruption de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique, comportant notamment l'étude d'impact avec son résumé non technique et l'avis de la MRAE en sa qualité d'autorité environnementale, est consultable :

- en version papier à la mairie de Montolieu, siège de l'enquête – 10 rue de la Mairie– 11170 Montolieu, aux jours et heures d'ouverture au public,
- sur le site internet comportant le registre dématérialisé, au lien suivant : <https://www.democratie-active.fr/projetphotovoltaiquemontolieu-web/>
- sur le site internet des services de l'État dans l'Aude au lien suivant : <http://www.aude.gouv.fr/le-photovoltaique-r1674.html>

- gratuitement sur un poste informatique, à la Mairie de Montolieu aux jours et heures d'ouverture au public.

Toute personne peut obtenir à ses frais communication du dossier d'enquête auprès du Préfet de l'Aude - Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial – Bureau de l'environnement et de l'aménagement de territoire, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête. Pendant toute la durée de l'enquête, les observations et propositions sur ce projet peuvent être consignées par le public :

- sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, ouvert uniquement à la mairie de Montolieu.
- sur le registre dématérialisé en lien suivant : <https://www.democratie-active.fr/projetphotovoltaiquemontolieu-web/>

Elles peuvent également être adressées avant la clôture de l'enquête : - par voie postale à l'adresse suivante : Mairie de Montolieu – 10 rue de la Mairie – 11170 Montolieu – à l'attention de M. le commissaire enquêteur (centrale photovoltaïque lieu-dit « Regord »).

Ces observations sont annexées au registre d'enquête, sous forme papier, tenu à disposition au siège de l'enquête.

- par courriel ou par voie électronique transmis au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : [carriere-du-trabet@democratie-active.fr](mailto:carriere-du-trabet@democratie-active.fr)



Les communes concernées sont : Montolieu, siège de l'enquête, Saissac, Saint-Denis, Brousses-et-Villaret, Fraisse-Cabardès, Aragon, Moussoulens, Alzonne, Saint-Martin-le-Vieil.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public à la mairie de Montolieu – 10 rue de la Mairie :

- lundi 25 octobre 2021 de 14h à 17h,
- mercredi 10 novembre 2021 de 14h à 17h,
- vendredi 26 novembre 2021 de 14h à 17h.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête :

- en mairie de Montolieu ;
- à la préfecture de l'Aude (Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial
- bureau de l'environnement et de l'aménagement du territoire) sur rendez-vous uniquement aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- sur le site internet comportant le registre dématérialisé au lien suivant : <https://www.democratie-active.fr/projetphotovoltaiquemontolieu-web/>
- sur le site internet des services de l'État dans l'Aude à l'adresse suivante : <http://www.aude.gouv.fr/le-photovoltaique-r1674.html>

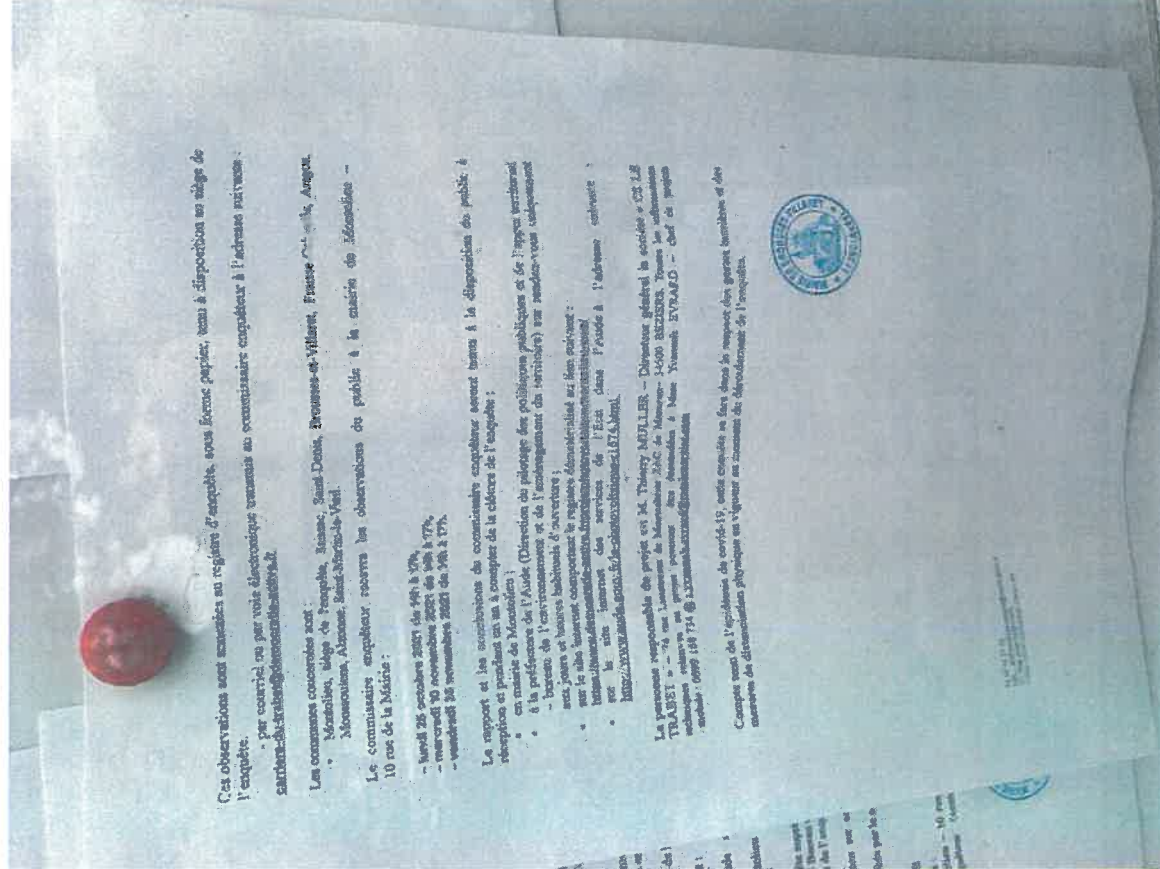
La personne responsable du projet est M. Thierry MULLER – Directeur général la société « CS LE TRABET » – 74 rue Lieutenant de Montcabrier ZAC de Mazeran – 34500 BEZIERS. Toutes les informations techniques relatives au projet pourront être demandées à Mme Yvannah EVRARD – chef de projets - mobile : 0699 168 734 @ : [yvannah.evrard@totalenergies.com](mailto:yvannah.evrard@totalenergies.com)

Compte tenu de l'épidémie de covid-19, cette enquête se fera dans le respect des gestes barrières et des mesures de distanciation physique en vigueur au moment du déroulement de l'enquête.

Je me suis rendu à la Mairie de Brousses-et-Villaret 2, rue de la Mairie, (11390) BROUSSES ET VILLARET où j'ai constaté sur l'affichage municipal la présence de l'avis d'enquête public suivant :







Le contenu de l'avis d'enquête publique affiché est le suivant :

#### AVIS ENQUETE PUBLIQUE

portant sur la demande de permis de construire d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance supérieure à 250 KWc sur la commune de MONTOLIEU au lieu-dit « Regord » déposée par la société « CS LE TRABET »

Par arrêté préfectoral du 29 septembre 2021 du préfet de l'Aude, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 33 jours, est prescrite du lundi 25 octobre 2021 au vendredi 26 novembre 2021 inclus.

Au terme de la procédure, la décision préfectorale qui pourra être adoptée sera, soit un arrêté accordant le permis de construire avec ou sans prescription, soit un arrêté refusant le permis de construire, soit un arrêté portant sursis à statuer, soit un refus tacite en cas de silence gardé au terme du délai de deux mois mentionné à l'article R.423-32 du code de l'urbanisme.

Le commissaire enquêteur est M. Philippe MARCHAND, ingénieur, docteur en géologie et minéralogie, en retraite ; en cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant est désigné après interruption de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique, comportant notamment l'étude d'impact avec son résumé non technique et l'avis de la MRAE en sa qualité d'autorité environnementale, est consultable :

- en version papier à la mairie de Montolieu, siège de l'enquête – 10 rue de la Mairie– 11170 Montolieu, aux jours et heures d'ouverture au public,
- sur le site internet comportant le registre dématérialisé, au lien suivant : <https://www.democratie-active.fr/projetphotovoltaiquemontolieu-web/>
- sur le site internet des services de l'État dans l'Aude au lien suivant : <http://www.aude.gouv.fr/le-photovoltaique-r1674.html>

- gratuitement sur un poste informatique, à la Mairie de Montolieu aux jours et heures d'ouverture au public.

Toute personne peut obtenir à ses frais communication du dossier d'enquête auprès du Préfet de l'Aude - Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial – Bureau de l'environnement et de l'aménagement de territoire, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête. Pendant toute la durée de l'enquête, les observations et propositions sur ce projet peuvent être consignées par le public :

- sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, ouvert uniquement à la mairie de Montolieu.
- sur le registre dématérialisé en lien suivant : <https://www.democratie-active.fr/projetphotovoltaiquemontolieu-web/>

Elles peuvent également être adressées avant la clôture de l'enquête : - par voie postale à l'adresse suivante : Mairie de Montolieu – 10 rue de la Mairie – 11170 Montolieu – à l'attention de M. le commissaire enquêteur (centrale photovoltaïque lieu-dit « Regord »).

Ces observations sont annexées au registre d'enquête, sous forme papier, tenu à disposition au siège de l'enquête.

- par courriel ou par voie électronique transmis au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : [carriere-du-trabet@democratie-active.fr](mailto:carriere-du-trabet@democratie-active.fr)

Les communes concernées sont : Montolieu, siège de l'enquête, Saissac, Saint-Denis, Brousses-et-Villaret, Fraisse-Cabardès, Aragon, Moussoulens, Alzonne, Saint-Martin-le-Vieil.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public à la mairie de Montolieu – 10 rue de la Mairie :

- lundi 25 octobre 2021 de 14h à 17h,
- mercredi 10 novembre 2021 de 14h à 17h,
- vendredi 26 novembre 2021 de 14h à 17h.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête :

- en mairie de Montolieu ;
- à la préfecture de l'Aude (Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial – bureau de l'environnement et de l'aménagement du territoire) sur rendez-vous uniquement aux jours et heures habituels d'ouverture ;

• sur le site internet comportant le registre dématérialisé au lien suivant : <https://www.democratie-active.fr/projetphotovoltaiquemontolieu-web/>

• sur le site internet des services de l'État dans l'Aude à l'adresse suivante : <http://www.aude.gouv.fr/le-photovoltaique-r1674.html>

La personne responsable du projet est M. Thierry MULLER – Directeur général la société « CS LE TRABET » – 74 rue Lieutenant de Montcabrier ZAC de Mazeran – 34500 BEZIERS. Toutes les informations techniques relatives au projet pourront être demandées à Mme Yvannah EVRARD – chef de projets - mobile : 0699 168 734 @ : [yvannah.evrard@totalenergies.com](mailto:yvannah.evrard@totalenergies.com)

Compte tenu de l'épidémie de covid-19, cette enquête se fera dans le respect des gestes barrières et des mesures de distanciation physique en vigueur au moment du déroulement de l'enquête.



Je me suis rendu à la Mairie de Saint-Denis, 9, avenue du Corps Franc de la Montagne Noire (11310) SAINT-DENIS où j'ai constaté sur l'affichage municipal la présence de l'avis d'enquête public suivant :





**AVIS ENQUÊTE PUBLIQUE**

portant sur la demande de permis de construire d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance supérieure à 250 kWc sur la commune de MONTOLIEU au lieu-dit « Regord » déposé par la société « CS LE TRABET »

Par arrêté préfectoral du 29 septembre 2021 du préfet de l'Aude, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 33 jours, est prescrite du lundi 25 octobre 2021 au vendredi 26 novembre 2021 inclus.

Au terme de la procédure, la décision préfectorale qui pourra être adoptée sera, soit un arrêté accordant le permis de construire avec ou sans prescription, soit un arrêté refusant le permis de construire, soit un arrêté portant sur le refus, soit un refus tacite en cas de silence gardé au terme du délai de deux mois mentionné à l'article R.423-13, de code de l'urbanisme.

Le commissaire enquêteur est M. Philippe MARCHAND, ingénieur, docteur en géologie et minéralogie, en retraite, en cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant est désigné après autorisation de l'enquêteur.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique, comportant notamment l'étude d'impact avec son résumé non technique et l'avis de la MJC de la commune et du quartier environnementale, est consultable.

Montolieu, aux lieux et heures d'ouverture au public.

En vertu de l'article 12 de la loi n° 2016-1033 du 4 août 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie publique, il est précisé que les données relatives à l'identité des personnes et à l'adresse de l'habitant sont susceptibles d'être consultées par les personnes physiques et morales habilitées à accéder à ces données.

Le dossier est consultable à l'adresse suivante :  
Mairie de Montolieu - Bureau de l'urbanisme et de l'aménagement de territoire, 10 rue de la République - 11170 Montolieu

Produit sous le double de l'enquête, les observations et propositions ne se voient pas être prises en compte pour l'élaboration du dossier d'enquête publique.

Une fois l'enquête publique terminée, le dossier d'enquête publique sera transmis au préfet de l'Aude pour qu'il puisse être soumis au conseil d'urbanisme de la commune de Montolieu.

**A afficher dans tous les lieux**  
Mairie de Montolieu  
10 rue de la République - 11170 Montolieu

Le contenu de l'avis d'enquête publique affiché est le suivant :

#### AVIS ENQUETE PUBLIQUE

portant sur la demande de permis de construire d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance supérieure à 250 KWc sur la commune de MONTOLIEU au lieu-dit « Regord » déposée par la société « CS LE TRABET »

Par arrêté préfectoral du 29 septembre 2021 du préfet de l'Aude, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 33 jours, est prescrite du lundi 25 octobre 2021 au vendredi 26 novembre 2021 inclus.

Au terme de la procédure, la décision préfectorale qui pourra être adoptée sera, soit un arrêté accordant le permis de construire avec ou sans prescription, soit un arrêté refusant le permis de construire, soit un arrêté portant sursis à statuer, soit un refus tacite en cas de silence gardé au terme du délai de deux mois mentionné à l'article R.423-32 du code de l'urbanisme.

Le commissaire enquêteur est M. Philippe MARCHAND, ingénieur, docteur en géologie et minéralogie, en retraite ; en cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant est désigné après interruption de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique, comportant notamment l'étude d'impact avec son résumé non technique et l'avis de la MRAE en sa qualité d'autorité environnementale, est consultable :

- en version papier à la mairie de Montolieu, siège de l'enquête – 10 rue de la Mairie– 11170 Montolieu, aux jours et heures d'ouverture au public,
- sur le site internet comportant le registre dématérialisé, au lien suivant : <https://www.democratie-active.fr/projetphotovoltaiquemontolieu-web/>
- sur le site internet des services de l'État dans l'Aude au lien suivant : <http://www.aude.gouv.fr/le-photovoltaique-r1674.html>

- gratuitement sur un poste informatique, à la Mairie de Montolieu aux jours et heures d'ouverture au public.

Toute personne peut obtenir à ses frais communication du dossier d'enquête auprès du Préfet de l'Aude - Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial – Bureau de l'environnement et de l'aménagement de territoire, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête. Pendant toute la durée de l'enquête, les observations et propositions sur ce projet peuvent être consignées par le public :

- sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, ouvert uniquement à la mairie de Montolieu.
- sur le registre dématérialisé en lien suivant : <https://www.democratie-active.fr/projetphotovoltaiquemontolieu-web/>

Elles peuvent également être adressées avant la clôture de l'enquête : - par voie postale à l'adresse suivante : Mairie de Montolieu – 10 rue de la Mairie – 11170 Montolieu – à l'attention de M. le commissaire enquêteur (centrale photovoltaïque lieu-dit « Regord »).

Ces observations sont annexées au registre d'enquête, sous forme papier, tenu à disposition au siège de l'enquête.

- par courriel ou par voie électronique transmis au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : [carriere-du-trabet@democratie-active.fr](mailto:carriere-du-trabet@democratie-active.fr)

Les communes concernées sont : Montolieu, siège de l'enquête, Saissac, Saint-Denis, Brousses-et-Villaret, Fraisse-Cabardès, Aragon, Moussoulens, Alzonne, Saint-Martin-le-Vieil.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public à la mairie de Montolieu – 10 rue de la Mairie :

- lundi 25 octobre 2021 de 14h à 17h,
- mercredi 10 novembre 2021 de 14h à 17h,
- vendredi 26 novembre 2021 de 14h à 17h.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête :

- en mairie de Montolieu ;
- à la préfecture de l'Aude (Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial – bureau de l'environnement et de l'aménagement du territoire) sur rendez-vous uniquement aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- sur le site internet comportant le registre dématérialisé au lien suivant : <https://www.democratie-active.fr/projetphotovoltaiquemontolieu-web/>
- sur le site internet des services de l'État dans l'Aude à l'adresse suivante : <http://www.aude.gouv.fr/le-photovoltaique-r1674.html>

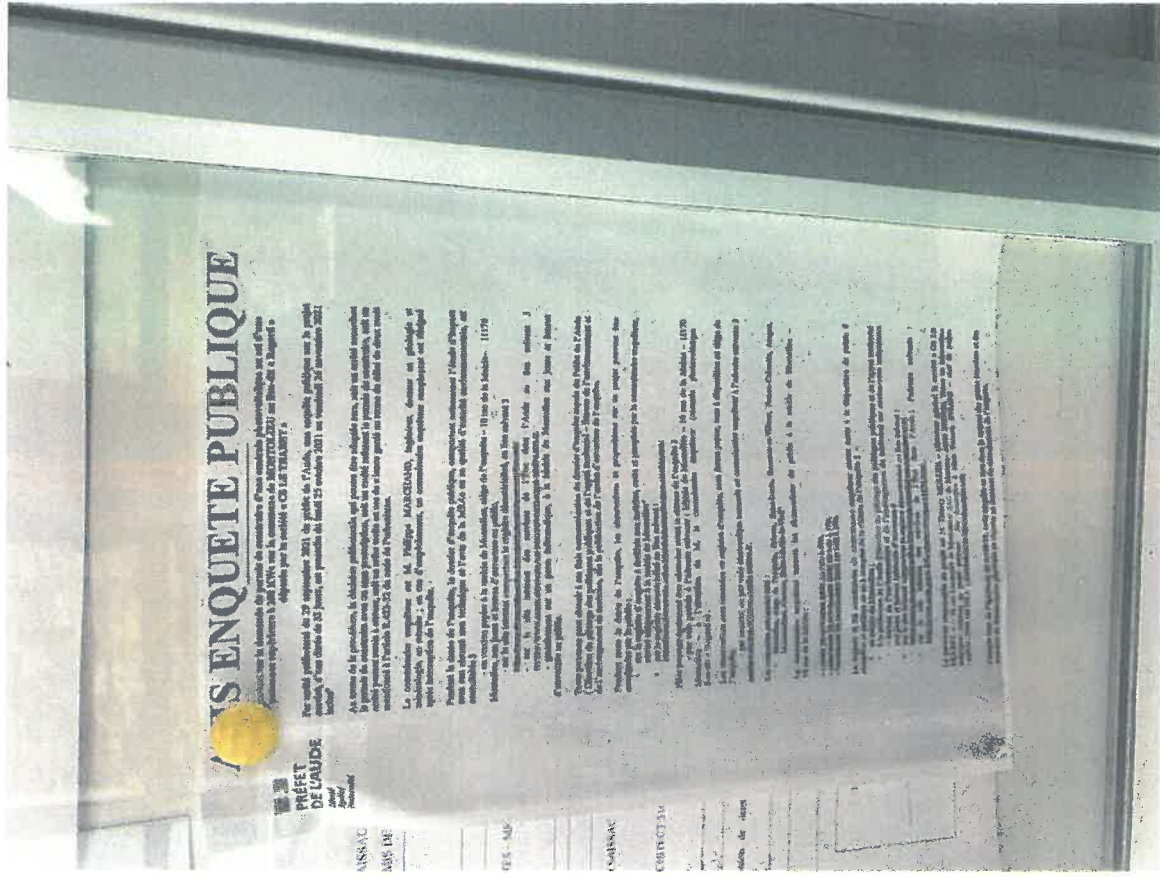
La personne responsable du projet est M. Thierry MULLER – Directeur général la société « CS LE TRABET » – 74 rue Lieutenant de Montcabrier ZAC de Mazeran – 34500 BEZIERS. Toutes les informations techniques relatives au projet pourront être demandées à Mme Yannah EVRARD – chef de projets - mobile : 0699 168 734 @ : [yannah.evrard@totalenergies.com](mailto:yannah.evrard@totalenergies.com)

Compte tenu de l'épidémie de covid-19, cette enquête se fera dans le respect des gestes barrières et des mesures de distanciation physique en vigueur au moment du déroulement de l'enquête.



Je me suis rendu à la Mairie de Saissac, place de la Mairie (11310) SAISSAC où j'ai constaté sur l'affichage municipal la présence de l'avis d'enquête public suivant :





Le contenu de l'avis d'enquête publique affiché est le suivant :

#### AVIS ENQUETE PUBLIQUE

portant sur la demande de permis de construire d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance supérieure à 250 KWc sur la commune de MONTOLIEU au lieu-dit « Regord » déposée par la société « CS LE TRABET »

Par arrêté préfectoral du 29 septembre 2021 du préfet de l'Aude, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 33 jours, est prescrite du lundi 25 octobre 2021 au vendredi 26 novembre 2021 inclus.

Au terme de la procédure, la décision préfectorale qui pourra être adoptée sera, soit un arrêté accordant le permis de construire avec ou sans prescription, soit un arrêté refusant le permis de construire, soit un arrêté portant sursis à statuer, soit un refus tacite en cas de silence gardé au terme du délai de deux mois mentionné à l'article R.423-32 du code de l'urbanisme.

Le commissaire enquêteur est M. Philippe MARCHAND, ingénieur, docteur en géologie et minéralogie, en retraite ; en cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant est désigné après interruption de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique, comportant notamment l'étude d'impact avec son résumé non technique et l'avis de la MRAe en sa qualité d'autorité environnementale, est consultable :

- en version papier à la mairie de Montolieu, siège de l'enquête – 10 rue de la Mairie– 11170 Montolieu, aux jours et heures d'ouverture au public,
- sur le site internet comportant le registre dématérialisé, au lien suivant : <https://www.democratie-active.fr/projetphotovoltaiquemontolieu-web/>
- sur le site internet des services de l'État dans l'Aude au lien suivant : <http://www.aude.gouv.fr/le-photovoltaique-r1674.html>
- gratuitement sur un poste informatique, à la Mairie de Montolieu aux jours et heures d'ouverture au public.

Toute personne peut obtenir à ses frais communication du dossier d'enquête auprès du Préfet de l'Aude - Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial – Bureau de l'environnement et de l'aménagement de territoire, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête. Pendant toute la durée de l'enquête, les observations et propositions sur ce projet peuvent être consignées par le public :

- sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, ouvert uniquement à la mairie de Montolieu.
- sur le registre dématérialisé en lien suivant : <https://www.democratie-active.fr/projetphotovoltaiquemontolieu-web/>

Elles peuvent également être adressées avant la clôture de l'enquête : - par voie postale à l'adresse suivante : Mairie de Montolieu – 10 rue de la Mairie – 11170 Montolieu – à l'attention de M. le commissaire enquêteur (centrale photovoltaïque lieu-dit « Regord »).

Ces observations sont annexées au registre d'enquête, sous forme papier, tenu à disposition au siège de l'enquête.

- par courriel ou par voie électronique transmis au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : [carriere-du-trabet@democratie-active.fr](mailto:carriere-du-trabet@democratie-active.fr)



Les communes concernées sont : Montolieu, siège de l'enquête, Saissac, Saint-Denis, Brousses-et-Villaret, Fraisse-Cabardès, Aragon, Mousoulens, Alzonne, Saint-Martin-le-Vieil.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public à la mairie de Montolieu – 10 rue de la Mairie :

- lundi 25 octobre 2021 de 14h à 17h,
- mercredi 10 novembre 2021 de 14h à 17h,
- vendredi 26 novembre 2021 de 14h à 17h.

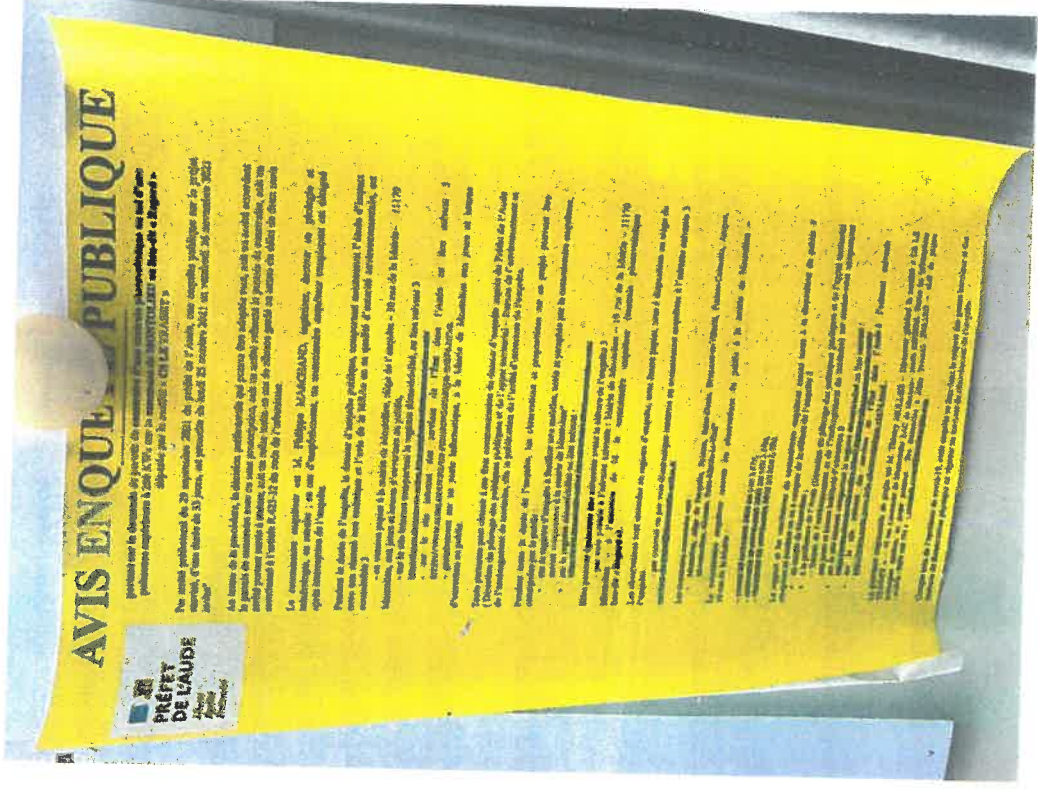
Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête :

- en mairie de Montolieu ;
- à la préfecture de l'Aude (Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial – bureau de l'environnement et de l'aménagement du territoire) sur rendez-vous uniquement aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- sur le site internet comportant le registre dématérialisé au lien suivant : <https://www.democratie-active.fr/projetphotovoltaiquemontolieu-web/>
- sur le site internet des services de l'État dans l'Aude à l'adresse suivante : <http://www.aude.gouv.fr/le-photovoltaique-r1674.html>

La personne responsable du projet est M. Thierry MULLER – Directeur général la société « CS LE TRABET » – 74 rue Lieutenant de Montcabrier ZAC de Mazeran – 34500 BEZIERS. Toutes les informations techniques relatives au projet pourront être demandées à Mme Yvannah EVRARD – chef de projets - mobile : 0699 168 734 @ : [yvannah.evrard@totalenergies.com](mailto:yvannah.evrard@totalenergies.com)

Compte tenu de l'épidémie de covid-19, cette enquête se fera dans le respect des gestes barrières et des mesures de distanciation physique en vigueur au moment du déroulement de l'enquête.

Je me suis rendu à la Mairie de Montolieu, 8, rue de la Mairie (11170) MONTOLIEU où j'ai constaté sur l'affichage municipal la présence de l'avis d'enquête public suivant :



Le contenu de l'avis d'enquête publique affiché est le suivant :

#### AVIS ENQUETE PUBLIQUE

portant sur la demande de permis de construire d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance supérieure à 250 KWc sur la commune de MONTOLIEU au lieu-dit « Regord » déposée par la société « CS LE TRABET »  
Par arrêté préfectoral du 29 septembre 2021 du préfet de l'Aude, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 33 jours, est prescrite du lundi 25 octobre 2021 au vendredi 26 novembre 2021 inclus.

Au terme de la procédure, la décision préfectorale qui pourra être adoptée sera, soit un arrêté accordant le permis de construire avec ou sans prescription, soit un arrêté refusant le permis de construire, soit un arrêté portant sursis à statuer, soit un refus tacite en cas de silence gardé au terme du délai de deux mois mentionné à l'article R.423-32 du code de l'urbanisme.

Le commissaire enquêteur est M. Philippe MARCHAND, ingénieur, docteur en géologie et minéralogie, en retraite ; en cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant est désigné après interruption de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique, comportant notamment l'étude d'impact avec son résumé non technique et l'avis de la MRAe en sa qualité d'autorité environnementale, est consultable :

- en version papier à la mairie de Montolieu, siège de l'enquête – 10 rue de la Mairie– 11170 Montolieu, aux jours et heures d'ouverture au public,
- sur le site internet comportant le registre dématérialisé, au lien suivant : <https://www.democratie-active.fr/projetphotovoltaiquemontolieu-web/>
- sur le site internet des services de l'État dans l'Aude au lien suivant : <http://www.aude.gouv.fr/le-photovoltaique-r1674.html>
- gratuitement sur un poste informatique, à la Mairie de Montolieu aux jours et heures d'ouverture au public.

Toute personne peut obtenir à ses frais communication du dossier d'enquête auprès du Préfet de l'Aude - Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial – Bureau de l'environnement et de l'aménagement de territoire, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête. Pendant toute la durée de l'enquête, les observations et propositions sur ce projet peuvent être consignées par le public :

- sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, ouvert uniquement à la mairie de Montolieu.
- sur le registre dématérialisé en lien suivant : <https://www.democratie-active.fr/projetphotovoltaiquemontolieu-web/>

Elles peuvent également être adressées avant la clôture de l'enquête : - par voie postale à l'adresse suivante : Mairie de Montolieu – 10 rue de la Mairie – 11170 Montolieu – à l'attention de M. le commissaire enquêteur (centrale photovoltaïque lieu-dit « Regord »).

Ces observations sont annexées au registre d'enquête, sous forme papier, tenu à disposition au siège de l'enquête.

- par courriel ou par voie électronique transmis au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : [carriere-du-trabet@democratie-active.fr](mailto:carriere-du-trabet@democratie-active.fr)



Les communes concernées sont : Montolieu, siège de l'enquête, Saissac, Saint-Denis, Brousses-et-Villaret, Fraisse-Cabardès, Aragon, Moussoulens, Alzonne, Saint-Martin-le-Vieil.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public à la mairie de Montolieu – 10 rue de la Mairie :

- lundi 25 octobre 2021 de 14h à 17h,
- mercredi 10 novembre 2021 de 14h à 17h,
- vendredi 26 novembre 2021 de 14h à 17h.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête :

- en mairie de Montolieu ;

- à la préfecture de l'Aude (Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial
- bureau de l'environnement et de l'aménagement du territoire) sur rendez-vous uniquement aux jours et heures habituels d'ouverture ;

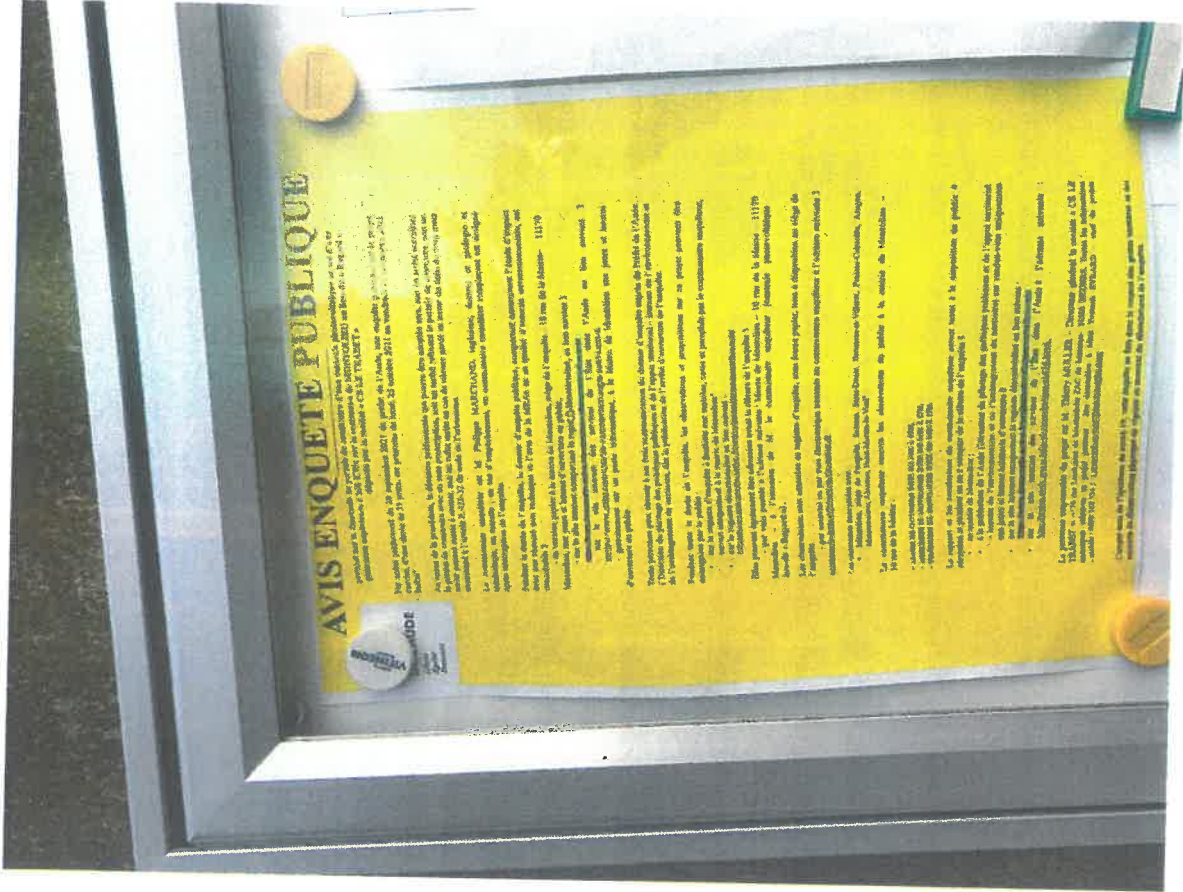
- sur le site internet comportant le registre dématérialisé au lien suivant : <https://www.democratie-active.fr/projetphotovoltaiquemontolieu-web/>
- sur le site internet des services de l'État dans l'Aude à l'adresse suivante : <http://www.aude.gouv.fr/le-photovoltaique-r1674.html>

La personne responsable du projet est M. Thierry MULLER – Directeur général la société « CS LE TRABET » – 74 rue Lieutenant de Montcabrier ZAC de Mazeran – 34500 BEZIERS. Toutes les informations techniques relatives au projet pourront être demandées à Mme Yvannah EVRARD – chef de projets - mobile : 0699 168 734 @ : [yvannah.evrard@totalenergies.com](mailto:yvannah.evrard@totalenergies.com)

Compte tenu de l'épidémie de covid-19, cette enquête se fera dans le respect des gestes barrières et des mesures de distanciation physique en vigueur au moment du déroulement de l'enquête.

Je me suis rendu à la Mairie de Moussoulens, 5, rue des Ecoles (11170) MOUSSOULENS où j'ai constaté sur l'affichage municipal la présence de l'avis d'enquête public suivant :







Le contenu de l'avis d'enquête publique affiché est le suivant :

#### AVIS ENQUETE PUBLIQUE

portant sur la demande de permis de construire d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance supérieure à 250 KWc sur la commune de MONTOLIEU au lieu-dit « Regord » déposée par la société « CS LE TRABET »

Par arrêté préfectoral du 29 septembre 2021 du préfet de l'Aude, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 33 jours, est prescrite du lundi 25 octobre 2021 au vendredi 26 novembre 2021 inclus.

Au terme de la procédure, la décision préfectorale qui pourra être adoptée sera, soit un arrêté accordant le permis de construire avec ou sans prescription, soit un arrêté refusant le permis de construire, soit un arrêté portant sursis à statuer, soit un refus tacite en cas de silence gardé au terme du délai de deux mois mentionné à l'article R.423-32 du code de l'urbanisme.

Le commissaire enquêteur est M. Philippe MARCHAND, ingénieur, docteur en géologie et minéralogie, en retraite ; en cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant est désigné après interruption de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique, comportant notamment l'étude d'impact avec son résumé non technique et l'avis de la MRAe en sa qualité d'autorité environnementale, est consultable :

- en version papier à la mairie de Montolieu, siège de l'enquête – 10 rue de la Mairie– 11170 Montolieu, aux jours et heures d'ouverture au public,
- sur le site: internet comportant le registre dématérialisé, au lien suivant : <https://www.democratie-active.fr/projetphotovoltaiquemontolieu-web/>
- sur le site: internet des services de l'État dans l'Aude au lien suivant : <http://www.aude.gouv.fr/le-photovoltaique-r1674.html>
- gratuitement sur un poste informatique, à la Mairie de Montolieu aux jours et heures d'ouverture au public.

Toute personne peut obtenir à ses frais communication du dossier d'enquête auprès du Préfet de l'Aude - Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial – Bureau de l'environnement et de l'aménagement de territoire, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête. Pendant toute la durée de l'enquête, les observations et propositions sur ce projet peuvent être consignées par le public :

- sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, ouvert uniquement à la mairie de Montolieu.
- sur le registre dématérialisé en lien suivant : <https://www.democratie-active.fr/projetphotovoltaiquemontolieu-web/>

Elles peuvent également être adressées avant la clôture de l'enquête : - par voie postale à l'adresse suivante : Mairie de Montolieu – 10 rue de la Mairie – 11170 Montolieu – à l'attention de M. le commissaire enquêteur (centrale photovoltaïque lieu-dit « Regord »).

Ces observations sont annexées au registre d'enquête, sous forme papier, tenu à disposition au siège de l'enquête.

- par courriel ou par voie électronique transmis au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : [carriere-du-trabet@democratie-active.fr](mailto:carriere-du-trabet@democratie-active.fr)

Les communes concernées sont : Montolieu, siège de l'enquête, Saissac, Saint-Denis, Brousses-et-Villaret, Fraise-Cabardès, Aragon, Moussoulens, Alzonne, Saint-Martin-le-Vieil.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public à la mairie de Montolieu – 10 rue de la Mairie :

- lundi 25 octobre 2021 de 14h à 17h,
- mercredi 10 novembre 2021 de 14h à 17h,
- vendredi 26 novembre 2021 de 14h à 17h.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête :

- en mairie de Montolieu ;

- à la préfecture de l'Aude (Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial – bureau de l'environnement et de l'aménagement du territoire) sur rendez-vous uniquement aux jours et heures habituels d'ouverture ;

- sur le site internet comportant le registre dématérialisé au lien suivant : <https://www.democratie-active.fr/projetphotovoltaiquemontolieu-web/>
- sur le site internet des services de l'État dans l'Aude à l'adresse suivante : <http://www.aude.gouv.fr/le-photovoltaique-r1674.html>

La personne responsable du projet est M. Thierry MULLER – Directeur général la société « CS LE TRABET » – 74 rue Lieutenant de Montcabrier ZAC de Mazeran– 34500 BEZIERS. Toutes les informations techniques relatives au projet pourront être demandées à Mme Yvannah EVRARD – chef de projets - mobile : 0699 168 734 @ : [yvannah.evrard@totalenergies.com](mailto:yvannah.evrard@totalenergies.com)

Compte tenu de l'épidémie de covid-19, cette enquête se fera dans le respect des gestes barrières et des mesures de distanciation physique en vigueur au moment du déroulement de l'enquête.

Je me suis rendu à la Mairie de Saint-Martin-le-Vieil, 1, place de la Mairie (11170) SAINT-MARTIN-LE-VIEIL où j'ai constaté sur l'affichage municipal la présence de l'avis d'enquête public suivant :





PREFET  
DE L'AUDE  
Lézard  
Riquier  
Aubertin

**AVIS ENQUETE PUBLIQUE**

portant sur la demande de permis de construire d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance supérieure à 250 KWc sur la commune de MONTOLIEU au lieu-dit « Regard » déposée par la société « CS LE TRABET »

Par arrêté préfectoral du 29 septembre 2021 du préfet de l'Aude, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 33 jours, est prescrite du lundi 25 octobre 2021 au vendredi 26 novembre 2021 inclus.

Au terme de la procédure, la décision préfectorale qui pourra être adoptée sera, soit un arrêté accordant le permis de construire avec ou sans prescription, soit un arrêté refusant le permis de construire, soit un arrêté portant sursis à statuer, soit un refus tacite en cas de silence gardé au terme du délai de deux mois mentionné à l'article R.423-32 du code de l'urbanisme.

Le commissaire enquêteur est M. Philippe MARCHAND, ingénieur, docteur en géologie et minéralogie, en retraite ; en cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant est désigné après interruption de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique, comportant notamment l'étude d'impact avec son résumé non technique et l'avis de la MRAe en sa qualité d'autorité environnementale, est consultable :

- en version papier à la mairie de Montolieu, siège de l'enquête - 10 rue de la Mairie - 11170 Montolieu, aux jours et heures d'ouverture au public,
- sur le site internet comportant le registre dématérialisé, au lien suivant : <https://www.democratie-active.fr/montolieu31/avis-enquete-publique>
- sur le site internet des services de l'Etat dans l'Aude au lien suivant : <http://www.aude.gouv.fr/le-photovoltaique-r1674.html>
- gratuitement sur un poste informatique, à la Mairie de Montolieu aux jours et heures d'ouverture au public.

Toute personne peut obtenir à ses frais communication du dossier d'enquête auprès du Préfet de l'Aude - Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial - Bureau de l'environnement et de l'aménagement de territoire, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations et propositions sur ce projet peuvent être consignées par le public :

- sur le registre d'enquête à feuilleté non mobiles, cotés et parapétés par le commissaire enquêteur, ouvert uniquement à la mairie de Montolieu,
- sur le registre dématérialisé en lien suivant : <https://www.democratie-active.fr/montolieu31/avis-enquete-publique>

Elles peuvent également être adressées avant la clôture de l'enquête :

- par voie postale à l'adresse suivante : Mairie de Montolieu - 10 rue de la Mairie - 11170 Montolieu - à l'attention de M. le commissaire enquêteur (centrale photovoltaïque lieu-dit « Regard »).

14 03 10 27 04  
M. LÉZARD  
11150 CARCASSONNE Cedex 09

Des observations sont attendues au registre d'enquête sous forme papier, mais à disposition au siège de l'enquête, - par courriel ou par voie électronique transmis au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : [carriere-dutrabet@democratie-active.fr](mailto:carriere-dutrabet@democratie-active.fr)

Les communes concernées sont :  
Montolieu, siège de l'enquête, Soignes, Saint-Denis, Brennes-et-Villars, Frelins-Chastels, Argens, Montsalvins, Alzenac, Saint-Martin-de-Viel.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public à la mairie de Montolieu - 10 rue de la Mairie :

- lundi 26 octobre 2021 de 14h à 17h
- mercredi 10 novembre 2021 de 14h à 17h,
- vendredi 26 novembre 2021 de 14h à 17h.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront remis à la disposition du public à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête :

- en mairie de Montolieu,
- à la préfecture de l'Aude (Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial) sur les jours et heures habituels d'ouverture ;
- sur le site internet comportant le registre dématérialisé au lien suivant : <https://www.democratie-active.fr/montolieu31/avis-enquete-publique>
- sur le site internet des services de l'Etat dans l'Aude à l'adresse suivante : <https://www.aude.gouv.fr/le-photovoltaique-r1674.html>

La personne responsable du projet est M. Thierry MOLLER - Directeur général de la société « CS LE TRABET » - 74 rue Lénine de Montolieu ZAC de Marzac - 31490 BEZIERS. Toute les informations techniques relatives au projet pourront être demandées à Mme Yvonne EYBARO - Chef de projet - mobile : 0699 168 724 @ [yvonne.eybaro@csletrabet.com](mailto:yvonne.eybaro@csletrabet.com)

Compte tenu de l'épidémie de covid-19, cette enquête se fera dans le respect des gestes barrières et des mesures de distanciation physique en vigueur au moment du déroulement de l'enquête.

14 03 10 27 04  
M. LÉZARD  
11150 CARCASSONNE Cedex 09

Le contenu de l'avis d'enquête publique affiché est le suivant :

#### AVIS ENQUETE PUBLIQUE

portant sur la demande de permis de construire d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance supérieure à 250 KWc sur la commune de MONTOLIEU au lieu-dit « Regord » déposée par la société « CS LE TRABET »

Par arrêté préfectoral du 29 septembre 2021 du préfet de l'Aude, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 33 jours, est prescrite du lundi 25 octobre 2021 au vendredi 26 novembre 2021 inclus.

Au terme de la procédure, la décision préfectorale qui pourra être adoptée sera, soit un arrêté accordant le permis de construire avec ou sans prescription, soit un arrêté refusant le permis de construire, soit un arrêté portant sursis à statuer, soit un refus tacite en cas de silence gardé au terme du délai de deux mois mentionné à l'article R.423-32 du code de l'urbanisme.

Le commissaire enquêteur est M. Philippe MARCHAND, ingénieur, docteur en géologie et minéralogie, en retraite ; en cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant est désigné après interruption de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique, comportant notamment l'étude d'impact avec son résumé non technique et l'avis de la MRAe en sa qualité d'autorité environnementale, est consultable :

- en version papier à la mairie de Montolieu, siège de l'enquête – 10 rue de la Mairie– 11170 Montolieu, aux jours et heures d'ouverture au public,
- sur le site internet comportant le registre dématérialisé, au lien suivant : <https://www.democratie-active.fr/projetphotovoltaiquemontolieu-web/>
- sur le site internet des services de l'État dans l'Aude au lien suivant : <http://www.aude.gouv.fr/le-photovoltaique-r1674.html>
- gratuitement sur un poste informatique, à la Mairie de Montolieu aux jours et heures d'ouverture au public.

Toute personne peut obtenir à ses frais communication du dossier d'enquête auprès du Préfet de l'Aude - Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial – Bureau de l'environnement et de l'aménagement de territoire, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête. Pendant toute la durée de l'enquête, les observations et propositions sur ce projet peuvent être consignées par le public :

- sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, ouvert uniquement à la mairie de Montolieu.
- sur le registre dématérialisé en lien suivant : <https://www.democratie-active.fr/projetphotovoltaiquemontolieu-web/>

Elles peuvent également être adressées avant la clôture de l'enquête : - par voie postale à l'adresse suivante : Mairie de Montolieu – 10 rue de la Mairie – 11170 Montolieu – à l'attention de M. le commissaire enquêteur (centrale photovoltaïque lieu-dit « Regord »).

Ces observations sont annexées au registre d'enquête, sous forme papier, tenu à disposition au siège de l'enquête.

- par courriel ou par voie électronique transmis au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : [carriere-du-trabet@democratie-active.fr](mailto:carriere-du-trabet@democratie-active.fr)

Les communes concernées sont : Montolieu, siège de l'enquête, Saissac, Saint-Denis, Brousses-et-Villaret, Fraisse-Cabardès, Aragon, Moussoulens, Alzonne, Saint-Martin-le-Vieil.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public à la mairie de Montolieu – 10 rue de la Mairie :

- lundi 25 octobre 2021 de 14h à 17h,
- mercredi 10 novembre 2021 de 14h à 17h,
- vendredi 26 novembre 2021 de 14h à 17h.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête :

- en mairie de Montolieu ;

- à la préfecture de l'Aude (Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial – bureau de l'environnement et de l'aménagement du territoire) sur rendez-vous uniquement aux jours et heures habituels d'ouverture ;

- sur le site internet comportant le registre dématérialisé au lien suivant : <https://www.democratie-active.fr/projetphotovoltaiquemontolieu-web/>
- sur le site internet des services de l'État dans l'Aude à l'adresse suivante : <http://www.aude.gouv.fr/le-photovoltaique-r1674.html>

La personne responsable du projet est M. Thierry MULLER – Directeur général la société « CS LE TRABET » – 74 rue Lieutenant de Montcabrier ZAC de Mazeran– 34500 BEZIERS. Toutes les informations techniques relatives au projet pourront être demandées à Mme Yvannah EVRARD – chef de projets - mobile : 0699 168 734 @ : [yvannah.evrard@totalenergies.com](mailto:yvannah.evrard@totalenergies.com)

Compte tenu de l'épidémie de covid-19, cette enquête se fera dans le respect des gestes barrières et des mesures de distanciation physique en vigueur au moment du déroulement de l'enquête.



Je me suis rendu à la Mairie d'Alzonne, 56, avenue Antoine Courrière (11170) ALZONNE où j'ai constaté sur l'affichage municipal la présence de l'avis d'enquête public suivant :



Le secrétaire général de la préfecture de l'Aude, la directrice du cabinet du préfet de l'Aude, les sous-préfets de Narbonne et de Limoux, les maires des communes concernées le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer, le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours, le Directeur départemental de la Sécurité Publique le Chef du Service Interministériel de Défense et de Protection Civile, le Colonel Commandant le groupement de Gendarmes, le Directeur départemental de la sécurité publique, le Directeur de l'Agence inter-départementale de l'Office National des Forêts, le Chef du Service Départemental de l'Orne Français de la Prévention, sont chargés, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aude.

**AVIS ENQUETE PUBLIQUE**

Par arrêté préfectoral du 28 septembre 2011, de validé de l'Aude, une enquête publique est organisée pour la mise en œuvre de l'opération de réhabilitation de la zone d'habitat collectif de la rue de la République à Carcassonne.

Le maître de l'ouvrage est M. PIERRE MARCEAUX, ingénieur, ancien en chef, en retraite, 10 rue de la République, 11000 Carcassonne.

Le maître de l'ouvrage a confié à M. PIERRE MARCEAUX, ingénieur, ancien en chef, en retraite, 10 rue de la République, 11000 Carcassonne, la mission de concevoir et de réaliser l'opération de réhabilitation de la zone d'habitat collectif de la rue de la République à Carcassonne.

Le maître de l'ouvrage a confié à M. PIERRE MARCEAUX, ingénieur, ancien en chef, en retraite, 10 rue de la République, 11000 Carcassonne, la mission de concevoir et de réaliser l'opération de réhabilitation de la zone d'habitat collectif de la rue de la République à Carcassonne.

Le maître de l'ouvrage a confié à M. PIERRE MARCEAUX, ingénieur, ancien en chef, en retraite, 10 rue de la République, 11000 Carcassonne, la mission de concevoir et de réaliser l'opération de réhabilitation de la zone d'habitat collectif de la rue de la République à Carcassonne.

Le maître de l'ouvrage a confié à M. PIERRE MARCEAUX, ingénieur, ancien en chef, en retraite, 10 rue de la République, 11000 Carcassonne, la mission de concevoir et de réaliser l'opération de réhabilitation de la zone d'habitat collectif de la rue de la République à Carcassonne.

Le maître de l'ouvrage a confié à M. PIERRE MARCEAUX, ingénieur, ancien en chef, en retraite, 10 rue de la République, 11000 Carcassonne, la mission de concevoir et de réaliser l'opération de réhabilitation de la zone d'habitat collectif de la rue de la République à Carcassonne.

Le maître de l'ouvrage a confié à M. PIERRE MARCEAUX, ingénieur, ancien en chef, en retraite, 10 rue de la République, 11000 Carcassonne, la mission de concevoir et de réaliser l'opération de réhabilitation de la zone d'habitat collectif de la rue de la République à Carcassonne.

Le maître de l'ouvrage a confié à M. PIERRE MARCEAUX, ingénieur, ancien en chef, en retraite, 10 rue de la République, 11000 Carcassonne, la mission de concevoir et de réaliser l'opération de réhabilitation de la zone d'habitat collectif de la rue de la République à Carcassonne.

Le maître de l'ouvrage a confié à M. PIERRE MARCEAUX, ingénieur, ancien en chef, en retraite, 10 rue de la République, 11000 Carcassonne, la mission de concevoir et de réaliser l'opération de réhabilitation de la zone d'habitat collectif de la rue de la République à Carcassonne.

Le maître de l'ouvrage a confié à M. PIERRE MARCEAUX, ingénieur, ancien en chef, en retraite, 10 rue de la République, 11000 Carcassonne, la mission de concevoir et de réaliser l'opération de réhabilitation de la zone d'habitat collectif de la rue de la République à Carcassonne.

Le maître de l'ouvrage a confié à M. PIERRE MARCEAUX, ingénieur, ancien en chef, en retraite, 10 rue de la République, 11000 Carcassonne, la mission de concevoir et de réaliser l'opération de réhabilitation de la zone d'habitat collectif de la rue de la République à Carcassonne.

Le contenu de l'avis d'enquête publique affiché est le suivant :

#### AVIS ENQUETE PUBLIQUE

portant sur la demande de permis de construire d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance supérieure à 250 KWc sur la commune de MONTOLIEU au lieu-dit « Regord » déposée par la société « CS LE TRABET »

Par arrêté préfectoral du 29 septembre 2021 du préfet de l'Aude, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 33 jours, est prescrite du lundi 25 octobre 2021 au vendredi 26 novembre 2021 inclus.

Au terme de la procédure, la décision préfectorale qui pourra être adoptée sera, soit un arrêté accordant le permis de construire avec ou sans prescription, soit un arrêté refusant le permis de construire, soit un arrêté portant sursis à statuer, soit un refus tacite en cas de silence gardé au terme du délai de deux mois mentionné à l'article R.423-32 du code de l'urbanisme.

Le commissaire enquêteur est M. Philippe MARCHAND, ingénieur, docteur en géologie et minéralogie, en retraite ; en cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant est désigné après interruption de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique, comportant notamment l'étude d'impact avec son résumé non technique et l'avis de la MRAe en sa qualité d'autorité environnementale, est consultable :

- en version papier à la mairie de Montolieu, siège de l'enquête – 10 rue de la Mairie– 11170 Montolieu, aux jours et heures d'ouverture au public,
- sur le site internet comportant le registre dématérialisé, au lien suivant : <https://www.democratie-active.fr/projetphotovoltaiquemontolieu-web/>
- sur le site internet des services de l'État dans l'Aude au lien suivant : <http://www.aude.gouv.fr/le-photovoltaique-r1674.html>
- gratuitement sur un poste informatique, à la Mairie de Montolieu aux jours et heures d'ouverture au public.

Toute personne peut obtenir à ses frais communication du dossier d'enquête auprès du Préfet de l'Aude - Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial – Bureau de l'environnement et de l'aménagement de territoire, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête. Pendant toute la durée de l'enquête, les observations et propositions sur ce projet peuvent être consignées par le public :

- sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, ouvert uniquement à la mairie de Montolieu.
- sur le registre dématérialisé en lien suivant : <https://www.democratie-active.fr/projetphotovoltaiquemontolieu-web/>

Elles peuvent également être adressées avant la clôture de l'enquête : - par voie postale à l'adresse suivante : Mairie de Montolieu – 10 rue de la Mairie – 11170 Montolieu – à l'attention de M. le commissaire enquêteur (centrale photovoltaïque lieu-dit « Regord »).

Ces observations sont annexées au registre d'enquête, sous forme papier, tenu à disposition au siège de l'enquête.

- par courriel ou par voie électronique transmis au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : [carriere-du-trabet@democratie-active.fr](mailto:carriere-du-trabet@democratie-active.fr)



Les communes concernées sont : Montolieu, siège de l'enquête, Saissac, Saint-Denis, Brousses-et-Villaret, Fraise-Cabardès, Aragon, Moussoulens, Alzonne, Saint-Martin-le-Vieil.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public à la mairie de Montolieu – 10 rue de la Mairie :

- lundi 25 octobre 2021 de 14h à 17h,
- mercredi 10 novembre 2021 de 14h à 17h,
- vendredi 26 novembre 2021 de 14h à 17h.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête :

- en mairie de Montolieu ;

- à la préfecture de l'Aude (Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial – bureau de l'environnement et de l'aménagement du territoire) sur rendez-vous uniquement aux jours et heures habituels d'ouverture ;

- sur le site internet comportant le registre dématérialisé au lien suivant : <https://www.democratie-active.fr/projetphotovoltaiquemontolieu-web/>
- sur le site internet des services de l'État dans l'Aude à l'adresse suivante : <http://www.aude.gouv.fr/le-photovoltaique-r1674.html>

La personne responsable du projet est M. Thierry MULLER – Directeur général la société « CS LE TRABET » – 74 rue Lieutenant de Montcabrier ZAC de Mazeran– 34500 BEZIERS. Toutes les informations techniques relatives au projet pourront être demandées à Mme Yvannah EVRARD – chef de projets – mobile : 0699 168 734 @ : [yvannah.evrard@totalenergies.com](mailto:yvannah.evrard@totalenergies.com)

Compte tenu de l'épidémie de covid-19, cette enquête se fera dans le respect des gestes barrières et des mesures de distanciation physique en vigueur au moment du déroulement de l'enquête.

Et de tout ce que dessus, j'ai rédigé, sur cinquante pages, le présent procès-verbal de constat, pour servir et valoir ce que de droit.



Benoît VERVUEREN, Huissier de Justice associé

Coût : tel qu'il est indiqué sur l'original annexé au rang des minutes de l'étude.

Z112111569.00

EXPÉDITION

# PROCÈS-VERBAL DE CONSTAT

25 octobre 2021

à la demande de **TOTAL ENERGIES RENEUVELABLES FRANCE**

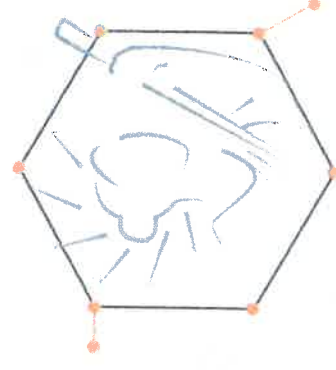
carrière du Trabet (11170) Montolieu

affichage de la décision avis d'enquête publique

11 34 66

# AJJC

Amiable Judiciaire Constats





Le vingt-cinq octobre deux mille vingt et un

**A la demande de :**

TOTALENERGIES RENOUVELABLES FRANCE, société par actions simplifiée immatriculée sous le numéro 434 836 276, dont le siège est 74, rue Lieutenant de Montcabrier Tecnoparc de Mazéran à BEZIERS (34536), représentée par son Président en exercice,

**Il m'est exposé que :**

- TOTALENERGIES RENOUVELABLES FRANCE organise une enquête publique dans le cadre d'un projet photovoltaïque sur un terrain situé carrière du Trabet (11170) Montolieu ;
- en conséquence, il m'est demandé de me rendre route impériale (11170) Moussoulens, carrière du Trabet (11170) MONTOLIEU afin de constater la présence sur les lieux de l'affichage de cette décision conforme aux dispositions du Code de l'urbanisme, à trois dates aléatoires, et de dresser procès-verbal de mes constatations.

**Ce à quoi déférant :**

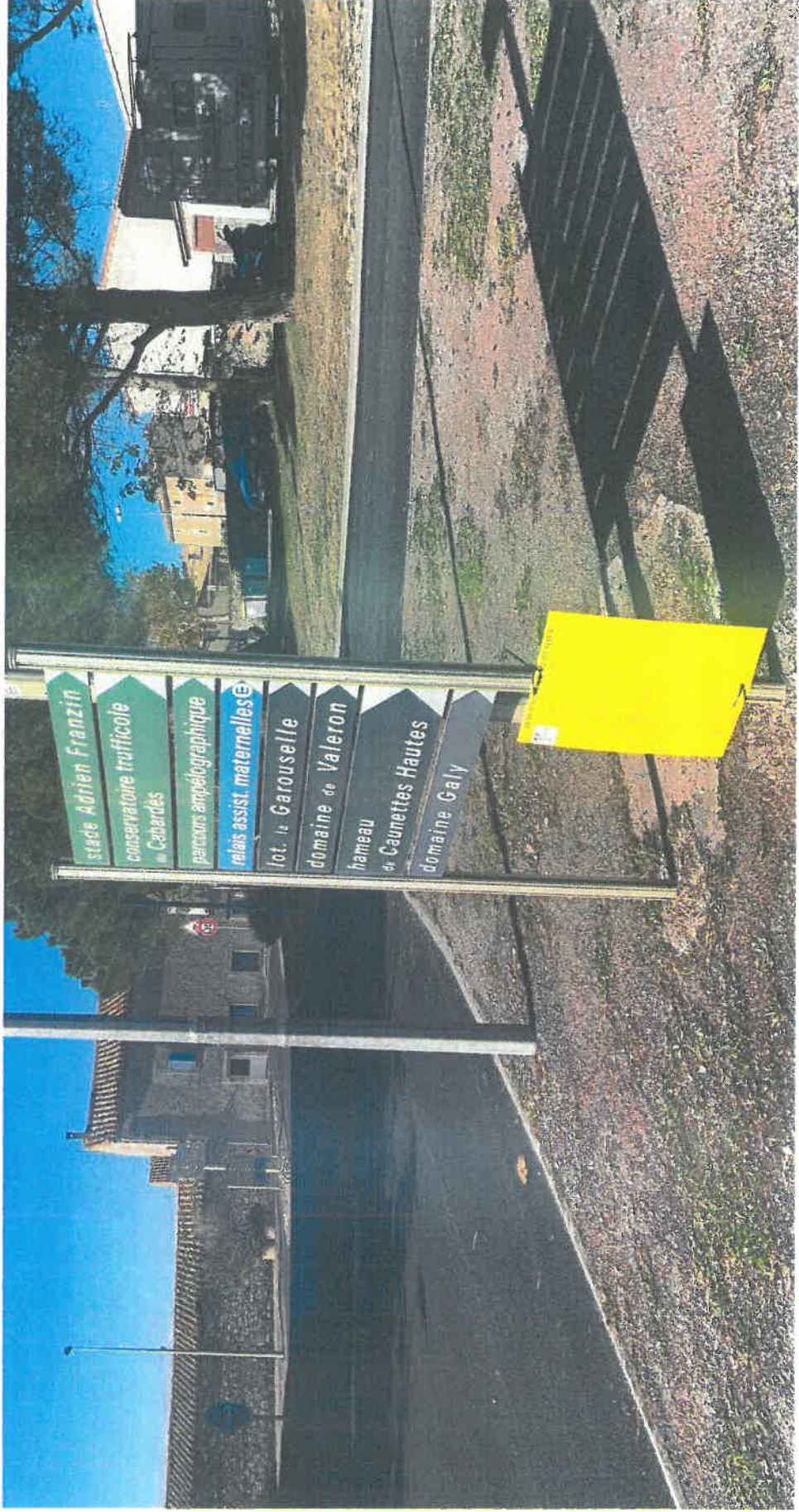
Je soussigné, Benoît VERVUEREN, Huissier de Justice associé de la société civile professionnelle AJC, titulaire d'offices d'huissier de justice à Carcassonne (Aude), Saint-Pons-de-Thomières (Hérault) et Argelès-sur-Mer (Pyrénées-Orientales), dont le siège est 6, rue de la République (11000) CARCASSONNE,

Certifie m'être rendu ce jour carrière du Trabet (11170) Montolieu, où j'ai procédé aux constatations suivantes :





Je constate carrière du Trabet (11170) Montolieu, la présence d'un panneau d'affichage, visible et lisible depuis la voie publique, conforme aux prescriptions de l'arrêté du 24 avril 2012 fixant les caractéristiques et dimensions de l'affichage de l'avis d'enquête publique mentionné à l'article R. 123-11 du code de l'environnement, mesurant au moins 42 x 59,4 cm (format A2).comportant le titre « avis d'enquête publique » en caractères gras majuscules d'au moins 2 cm de hauteur et les informations visées à l'article R. 123-9 du code de l'environnement en caractères noirs sur fond jaune.





**Ce panneau porte les mentions suivantes :**

**AVIS ENQUETE PUBLIQUE**

portant sur la demande de permis de construire d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance supérieure à 250 KwC sur la commune de MONTOLIEU au lieu-dit « Regord » déposée par la société « CS LE TRABET »

Par arrêté préfectoral du 29 septembre 2021 du préfet de l'Aude, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 33 jours, est prescrite du lundi 25 octobre 2021 au vendredi 26 novembre 2021 inclus. Au terme de la procédure, la décision préfectorale qui pourra être adoptée sera, soit un arrêté accordant le permis de construire avec ou sans prescription, soit un arrêté refusant le permis de construire, soit un arrêté portant sursis à statuer, soit un refus tacite en cas de silence gardé au terme du délai de deux mois mentionné à l'article R.423-32 du code de l'urbanisme.

Le commissaire enquêteur est M. Philippe MARCHAND, ingénieur, docteur en géologie et minéralogie, en retraite ; en cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant est désigné après interruption de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique, comportant notamment l'étude d'impact avec son résumé non technique et l'avis de la MRAE en sa qualité d'autorité environnementale, est consultable :

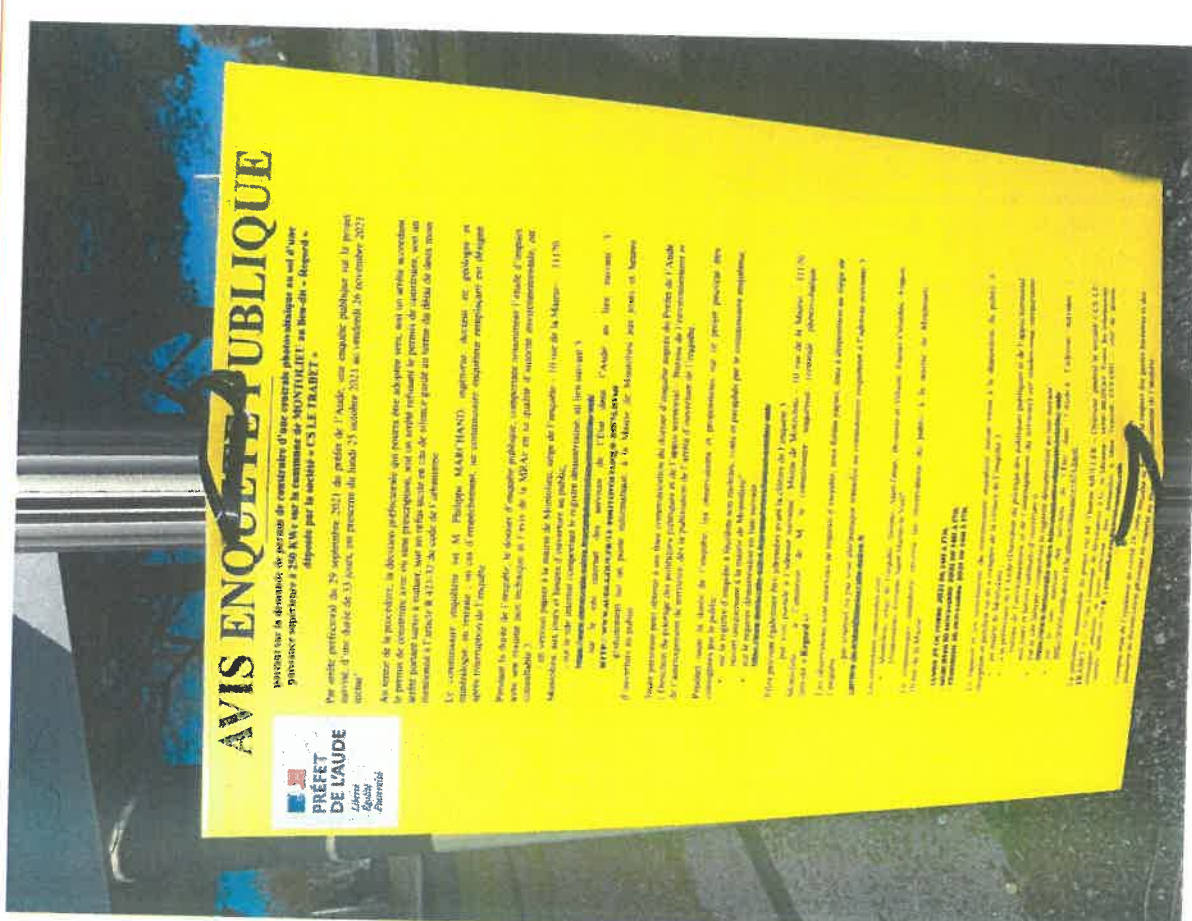
- en version papier à la mairie de Montolieu, siège de l'enquête – 10 rue de la Mairie– 11170 Montolieu, aux jours et heures d'ouverture au public,
- sur le site internet comportant le registre dématérialisé, au lien suivant : <https://www.democratie-active.fr/projetphotovoltaiquemontolieu-web/>
- sur le site internet des services de l'État dans l'Aude au lien suivant : <http://www.aude.gouv.fr/le-photovoltaique-r1674.html>
- gratuitement sur un poste informatique, à la Mairie de Montolieu aux jours et heures d'ouverture au public.

Toute personne peut obtenir à ses frais communication du dossier d'enquête auprès du Préfet de l'Aude - Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial – Bureau de l'environnement et de l'aménagement de territoire, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête. Pendant toute la durée de l'enquête, les observations et propositions sur ce projet peuvent être consignées par le public :

- sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, ouvert uniquement à la mairie de Montolieu.
- sur le registre dématérialisé en lien suivant :

<https://www.democratie-active.fr/projetphotovoltaiquemontolieu-web/>

Elles peuvent également être adressées avant la clôture de l'enquête :



- par voie postale à l'adresse suivante : Mairie de Montolieu – 10 rue de la Mairie – 11170 Montolieu – à l'attention de M. le commissaire enquêteur (centrale photovoltaïque lieu-dit « Regord »).

Ces observations sont annexées au registre d'enquête, sous forme papier, tenu à disposition au siège de l'enquête.

- par courriel ou par voie électronique transmis au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : [carriere-du-trabet@democratie-active.fr](mailto:carriere-du-trabet@democratie-active.fr)

Les communes concernées sont :

• Montolieu, siège de l'enquête, Saissac, Saint-Denis, Brousses-et-Villaret, Fraisse-Cabardès, Aragon, Moussoulens, Alzonne, Saint-Martin-le-Vieil.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public à la mairie de Montolieu – 10 rue de la Mairie :

- lundi 25 octobre 2021 de 14h à 17h,
- mercredi 10 novembre 2021 de 14h à 17h,
- vendredi 26 novembre 2021 de 14h à 17h.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête :

- en mairie de Montolieu ;
  - à la préfecture de l'Aude (Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial – bureau de l'environnement et de l'aménagement du territoire) sur rendez-vous uniquement aux jours et heures habituels d'ouverture ;
  - sur le site internet comportant le registre dématérialisé au lien suivant : <https://www.democratie-active.fr/projetphotovoltaiquemontolieu-web/>
  - sur le site internet des services de l'État dans l'Aude à l'adresse suivante : <http://www.aude.gouv.fr/le-photovoltaique-r1674.html>
- La personne responsable du projet est M. Thierry MULLER – Directeur général la société « CS LE TRABET » – 74 rue Lieutenant de Montcabrier ZAC de Mazeran– 34500 BEZIERS. Toutes les informations techniques relatives au projet pourront être demandées à Mme Yvannah EVRARD – chef de projets - mobile : 0699 168 734 @ : [yvannah.evvard@totalenergies.com](mailto:yvannah.evvard@totalenergies.com)
- Compte tenu de l'épidémie de covid-19, cette enquête se fera dans le respect des gestes barrières et des mesures de distanciation physique en vigueur au moment du déroulement de l'enquête.

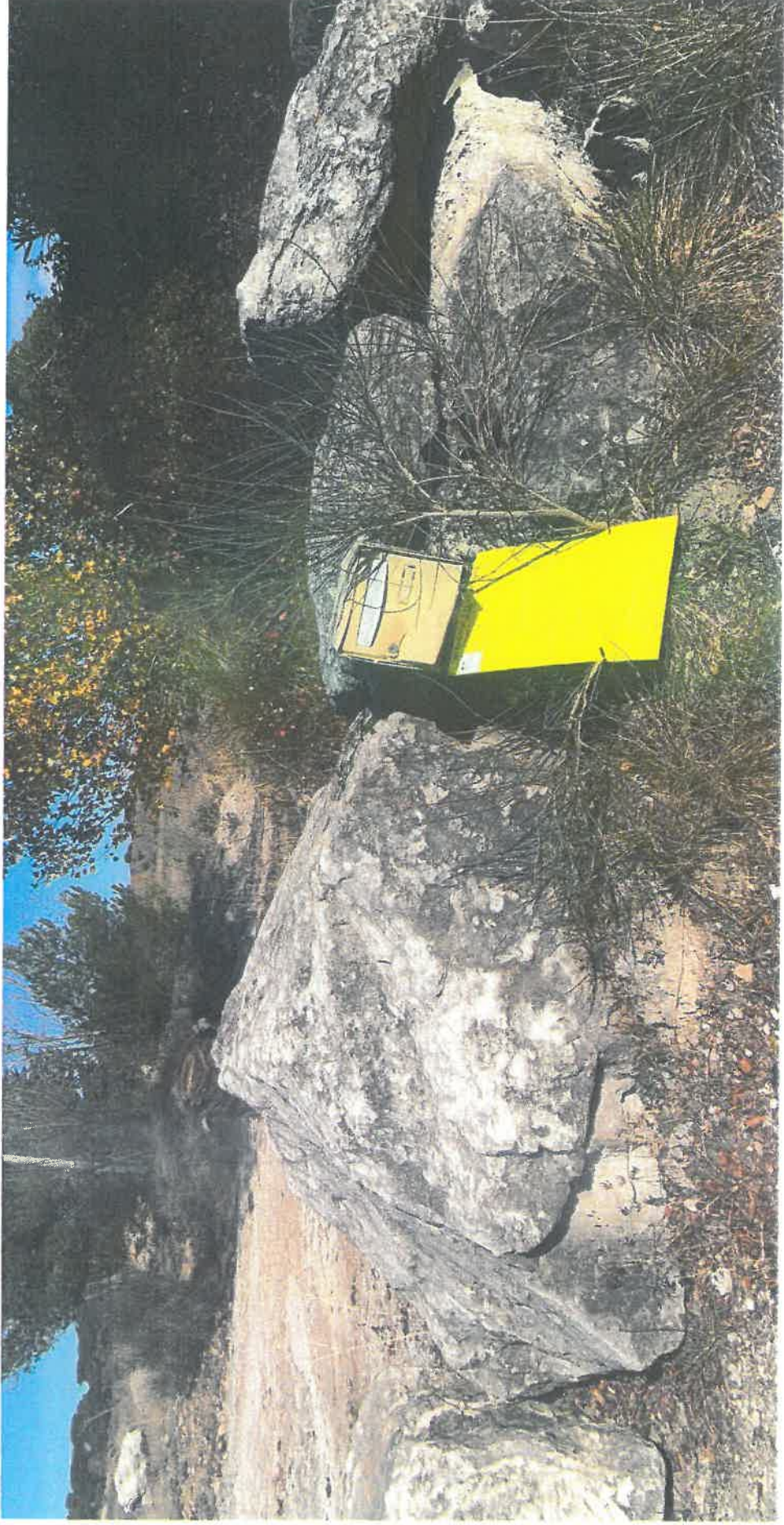


Je me suis ensuite rendu à la carrière du Trabet, ou un panneau est implanté en bordure de voie publique comme le montre la vue suivante :





Je constate carrière du Trabet (11170) Montolieu, la présence d'un panneau d'affichage, visible et lisible depuis la voie publique, conforme aux prescriptions de l'arrêté du 24 avril 2012 fixant les caractéristiques et dimensions de l'affichage de l'avis d'enquête publique mentionné à l'article R. 123-11 du code de l'environnement, mesurant au moins 42 x 59,4 cm (format A2).comportant le titre « avis d'enquête publique » en caractères gras majuscules d'au moins 2 cm de hauteur et les informations visées à l'article R. 123-9 du code de l'environnement en caractères noirs sur fond jaune.





## Ce panneau porte les mentions suivantes :

### AVIS ENQUETE PUBLIQUE

portant sur la demande de permis de construire d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance supérieure à 250 KwC sur la commune de MONTOLIEU au lieu-dit « Regord » déposée par la société « CS LE TRABET »

Par arrêté préfectoral du 29 septembre 2021 du préfet de l'Aude, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 33 jours, est prescrite du lundi 25 octobre 2021 au vendredi 26 novembre 2021 inclus.

Au terme de la procédure, la décision préfectorale qui pourra être adoptée sera, soit un arrêté accordant le permis de construire avec ou sans prescription, soit un arrêté refusant le permis de construire, soit un arrêté portant sursis à statuer, soit un refus tacite en cas de silence gardé au terme du délai de deux mois mentionné à l'article R.423-32 du code de l'urbanisme.

Le commissaire enquêteur est M. Philippe MARCHAND, ingénieur, docteur en géologie et minéralogie, en retraite ; en cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant est désigné après interruption de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique, comportant notamment l'étude d'impact avec son résumé non technique et l'avis de la MRAe en sa qualité d'autorité environnementale, est consultable :

- en version papier à la mairie de Montolieu, siège de l'enquête – 10 rue de la Mairie– 11170 Montolieu, aux jours et heures d'ouverture au public,

- sur le site internet comportant le registre dématérialisé, au lien suivant : <https://www.democratie-active.fr/projetphotovoltaiquemontolieu-web/>

- sur le site internet des services de l'État dans l'Aude au lien suivant : <http://www.aude.gouv.fr/le-photovoltaique-r1674.html>

- gratuitement sur un poste informatique, à la Mairie de Montolieu aux jours et heures d'ouverture au public.

Toute personne peut obtenir à ses frais communication du dossier d'enquête auprès du Préfet de l'Aude – Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial – Bureau de l'environnement et de l'aménagement de territoire, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête. Pendant toute la durée de l'enquête, les observations et propositions sur ce projet peuvent être consignées par le public :

- sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, ouvert uniquement à la mairie de Montolieu.

- sur le registre dématérialisé en lien suivant :

<https://www.democratie-active.fr/projetphotovoltaiquemontolieu-web/>

Elles peuvent également être adressées avant la clôture de l'enquête :



- par voie postale à l'adresse suivante : Mairie de Montolieu – 10 rue de la Mairie – 11170 Montolieu – à l'attention de M. le commissaire enquêteur (centrale photovoltaïque lieu-dit « Regord »).

Ces observations sont annexées au registre d'enquête, sous forme papier, tenu à disposition au siège de l'enquête.

- par courriel ou par voie électronique transmis au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : [carriere-du-trabet@democratie-active.fr](mailto:carriere-du-trabet@democratie-active.fr)

Les communes concernées sont :

• Montolieu, siège de l'enquête, Saissac, Saint-Denis, Brousses-et-Villaret, Fraisse-Cabardès, Aragon, Mousoulens, Alzonne, Saint-Martin-le-Vieil.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public à la mairie de Montolieu – 10 rue de la Mairie :

– lundi 25 octobre 2021 de 14h à 17h,

– mercredi 10 novembre 2021 de 14h à 17h,

– vendredi 26 novembre 2021 de 14h à 17h.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête :

• en mairie de Montolieu ;

• à la préfecture de l'Aude (Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial – bureau de l'environnement et de l'aménagement du territoire) sur rendez-vous uniquement

aux jours et heures habituels d'ouverture ;

• sur le site internet comportant le registre dématérialisé au lien suivant :

<https://www.democratie-active.fr/projeiphotovoltaiquemontolieu-web/>

• sur le site internet des services de l'État dans l'Aude à l'adresse suivante :

<http://www.aude.gouv.fr/le-photovoltaique-r1674.html>

La personne responsable du projet est M. Thierry MULLER – Directeur général la société « CS LE TRABET »

– 74 rue Lieutenant de Montcabrier ZAC de Mazeran– 34500 BEZIERS. Toutes les informations techniques relatives au projet pourront être demandées à Mme Yvannah EVRARD – chef de projets

- mobile : 0699 168 734 @ : [yvannah.evrard@totalenergies.com](mailto:yvannah.evrard@totalenergies.com)

Compte tenu de l'épidémie de covid-19, cette enquête se fera dans le respect des gestes barrières et des mesures de distanciation physique en vigueur au moment du déroulement de l'enquête.



Je me suis ensuite rendu chemin du Trabet, ou un panneau est implanté en bordure de voie publique comme le montre la vue suivante :





Je constate carrière du Trabet (11170) Montoliou, la présence d'un panneau d'affichage, visible et lisible depuis la voie publique, conforme aux prescriptions de l'arrêté du 24 avril 2012 fixant les caractéristiques et dimensions de l'affichage de l'avis d'enquête publique mentionné à l'article R. 123-11 du code de l'environnement, mesurant au moins 42 x 59,4 cm (format A2).comportant le titre « avis d'enquête publique » en caractères gras majuscules d'au moins 2 cm de hauteur et les informations visées à l'article R. 123-9 du code de l'environnement en caractères noirs sur fond jaune.





**Ce panneau porte les mentions suivantes :**

**AVIS ENQUETE PUBLIQUE**

portant sur la demande de permis de construire d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance supérieure à 250 Kwc sur la commune de MONTOLIEU au lieu-dit « Regord » déposée par la société « CS LE TRABET »

Par arrêté préfectoral du 29 septembre 2021 du préfet de l'Aude, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 33 jours, est prescrite du lundi 25 octobre 2021 au vendredi 26 novembre 2021 inclus.

Au terme de la procédure, la décision préfectorale qui pourra être adoptée sera, soit un arrêté accordant le permis de construire avec ou sans prescription, soit un arrêté refusant le permis de construire, soit un arrêté portant sursis à statuer, soit un refus tacite en cas de silence gardé au terme de deux mois mentionné à l'article R.423-32 du code de l'urbanisme.

Le commissaire enquêteur est M. Philippe MARCHAND, ingénieur, docteur en géologie et minéralogie, en retraite ; en cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant est désigné après interruption de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique, comportant notamment l'étude d'impact avec son résumé non technique et l'avis de la MRAE en sa qualité d'autorité environnementale, est consultable :

- en version papier à la mairie de Montolieu, siège de l'enquête – 10 rue de la Mairie– 11170 Montolieu, aux jours et heures d'ouverture au public,

- sur le site internet portant le registre dématérialisé, au lien suivant :

<https://www.democratie-active.fr/projetphotovoltaiquemontolieu-web/>

- sur le site internet des services de l'État dans l'Aude au lien suivant :

<http://www.aude.gouv.fr/le-photovoltaique-r1674.html>

- gratuitement sur un poste informatique, à la Mairie de Montolieu aux jours et heures

d'ouverture au public.

Toute personne peut obtenir à ses frais communication du dossier d'enquête auprès du Préfet de l'Aude - Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial – Bureau de l'environnement et de l'aménagement de territoire, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête. Pendant toute la durée de l'enquête, les observations et propositions sur ce projet peuvent être consignées par le public :

- sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, ouvert uniquement à la mairie de Montolieu.

- sur le registre dématérialisé en lien suivant :

<https://www.democratie-active.fr/projetphotovoltaiquemontolieu-web/>

Elles peuvent également être adressées avant la clôture de l'enquête :





- par voie postale à l'adresse suivante : Mairie de Montolieu – 10 rue de la Mairie – 11170 Montolieu – à l'attention de M. le commissaire enquêteur (centrale photovoltaïque lieu-dit « Regord »).

Ces observations sont annexées au registre d'enquête, sous forme papier, tenu à disposition au siège de l'enquête.

- par courriel ou par voie électronique transmis au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : [carriere-du-trabet@democratie-active.fr](mailto:carriere-du-trabet@democratie-active.fr)

Les communes concernées sont :

• Montolieu, siège de l'enquête, Saissac, Saint-Denis, Brousses-et-Villaret, Fraisse-Cabardès, Aragon, Moussoulens, Alzonne, Saint-Martin-le-Vieil.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public à la mairie de Montolieu – 10 rue de la Mairie :

- lundi 25 octobre 2021 de 14h à 17h,
- mercredi 10 novembre 2021 de 14h à 17h,
- vendredi 26 novembre 2021 de 14h à 17h.

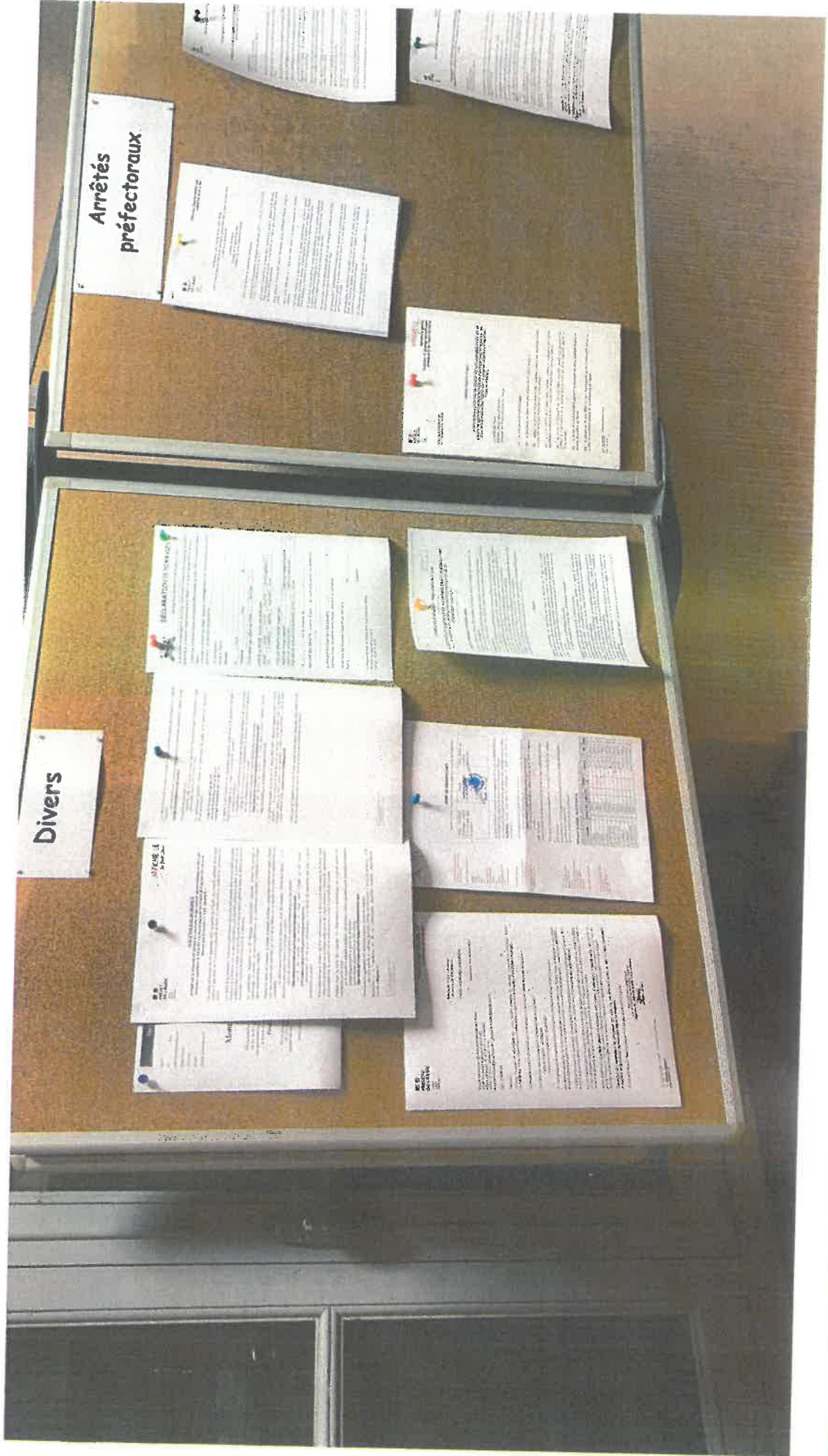
Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête :

- en mairie de Montolieu ;
- à la préfecture de l'Aude (Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial – bureau de l'environnement et de l'aménagement du territoire) sur rendez-vous uniquement aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- sur le site internet comportant le registre dématérialisé au lien suivant : <https://www.democratie-active.fr/projetphotovoltaiquemontolieu-web/>
- sur le site internet des services de l'État dans l'Aude à l'adresse suivante : <http://www.aude.gouv.fr/le-photovoltaique-r1674.html>

La personne responsable du projet est M. Thierry MULLER – Directeur général la société « CS LE TRABET » – 74 rue Lieutenant de Montcabrier ZAC de Mazeran– 34500 BEZIERS. Toutes les informations techniques relatives au projet pourront être demandées à Mme Yvannah EVRARD – chef de projets - mobile : 0699 168 734 @ : [yvannah.evrand@totalenergies.com](mailto:yvannah.evrand@totalenergies.com)

Compte tenu de l'épidémie de covid-19, cette enquête se fera dans le respect des gestes barrières et des mesures de distanciation physique en vigueur au moment du déroulement de l'enquête.

Je me suis rendu à la Mairie d'Aragon, 14, impasse de la Mairie, (11600) ARAGON où j'ai constaté sur l'affichage municipal la présence de l'avis d'enquête public suivant :





**AFFICHÉ LE**  
30/10/2021

**PRÉFET DE LAUDE**  
Monsieur le Maire

**AVIS ENOFFICIEL PUBLIQUE**  
portant sur la demande de permis de construire d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance supérieure à 250 kWc sur la commune de MONTOLIEU au lieu-dit « Regord » déposée par la société « CS LE TRABET »

Par arrêté préfectoral du 29 septembre 2021 du préfet de l'Aude, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 15 jours, est prescrite du lundi 25 octobre 2021 au vendredi 26 novembre 2021 inclus.

Au terme de la procédure, la décision préfectorale qui pourra être adoptée sera, soit un arrêté accordant le permis de construire avec ou sans prescription, soit un arrêté refusant le permis de construire, soit un arrêté portant sursis à statuer sur un refus tacite en cas de silence gardé au terme du délai de deux mois mentionné à l'article R.433-32 du code de l'urbanisme.

Le commissaire enquêteur est M. Philippe MARCHAND, ingénieur, docteur en géologie et météorologie, en retraite, en cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant est désigné après interruption de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique comportant notamment l'étude d'impact avec son résumé non technique et l'avis de la MRCAC en sa qualité d'auteurité environnementale, est consultable :

- en version papier à la mairie de Montolieu, siège de l'enquête - 10 rue de la Mairie - 11170 Montolieu, aux jours et heures d'ouverture au public.
- sur le site internet comportant le contenu dématérialisé, au lieu suivant : <https://www.montolieu.fr/consultation-enquete>
- sur le site internet des services de l'Etat dans l'Aude au lieu suivant : <https://www.aude.gouv.fr/consultation-enquete>
- préalablement sur un poste informatique, à la Mairie de Montolieu aux jours et heures d'ouverture au public.

Toute personne peut obtenir à ses frais communication du dossier d'enquête auprès du Préfet de l'Aude - Direction du partage des politiques publiques et de l'appui territorial - Bureau de l'environnement et de l'aménagement de territoire, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations et propositions sur ce projet peuvent être formulées par le public :

- sur le registre d'enquête à l'adresse non articulée, créée et gérée par le commissaire enquêteur avec accompagnement à la mairie de Montolieu.
- sur le registre dématérialisé en ligne sur le site : <https://www.montolieu.fr/consultation-enquete>

Ces services fonctionneront sous réserve respect de la durée de l'enquête.

Monsieur le Préfet, Monsieur le Maire, Monsieur le Maire de Montolieu - 10 rue de la Mairie - 11170 Montolieu - l'attaché de la commune de Montolieu, Monsieur le Commissaire enquêteur (centrale photovoltaïque).

Ces observations sont annexées au registre d'enquête, sous forme papier, tenu à disposition au siège de l'enquête :

- par e-mail ou par voie électronique transmis au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : [enquete-sol@montolieu.fr](mailto:enquete-sol@montolieu.fr)

Les communes concernées sont :

- Montolieu, siège de l'enquête, Sotzas, Saint-Denis, Bronsac-et-Villaret, Fraix-et-Cabardès, Aragon, Montolieu, Alpauc, Saint-Martin-le-Vieil.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public à la mairie de Montolieu - 10 rue de la Mairie :

- lundi 25 octobre 2021 de 14h à 17h,
- mercredi 27 octobre 2021 de 14h à 17h,
- vendredi 29 octobre 2021 de 14h à 17h.

Le rapport et les conclusions de Commission enquêteur seront tenus à la disposition du public à réception et pendant un délai de 15 jours, de la date de l'ouverture :

- en mairie de Montolieu
- à la préfecture de l'Aude (Direction de politique des politiques publiques ou de l'appui territorial - Bureau de l'environnement et de l'aménagement de territoire), sur rendez-vous uniquement aux jours et heures indiqués d'ouverture.
- sur le site internet comportant le registre dématérialisé au lieu suivant : <https://www.montolieu.fr/consultation-enquete>
- sur le site internet des services de l'Etat dans l'Aude au lieu suivant : <https://www.aude.gouv.fr/consultation-enquete>

La personne responsable du projet est M. Thierry MILLER - Directeur général la société « CS LE TRABET » - 10 rue de la Mairie - 11170 Montolieu - 03 68 11 93 50. Toutes les informations concernant ce dossier sont disponibles sur le site internet de la commune de Montolieu - 10 rue de la Mairie - 11170 Montolieu - 03 68 11 93 50.

Compte tenu de l'épidémie de covid-19, cette enquête se fera dans le respect des gestes barrières et des consignes de distanciation physique en vigueur au moment du déroulement de l'enquête.



Le contenu de l'avis d'enquête publique affiché est le suivant :

#### AVIS ENQUETE PUBLIQUE

portant sur la demande de permis de construire d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance supérieure à 250 KWc sur la commune de MONTOLIEU au lieu-dit « Regord » déposée par la société « CS LE TRABET »

Par arrêté préfectoral du 29 septembre 2021 du préfet de l'Aude, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 33 jours, est prescrite du lundi 25 octobre 2021 au vendredi 26 novembre 2021 inclus.

Au terme de la procédure, la décision préfectorale qui pourra être adoptée sera, soit un arrêté accordant le permis de construire avec ou sans prescription, soit un arrêté refusant le permis de construire, soit un arrêté portant sursis à statuer, soit un refus tacite en cas de silence gardé au terme du délai de deux mois mentionné à l'article R.423-32 du code de l'urbanisme.

Le commissaire enquêteur est M. Philippe MARCHAND, ingénieur, docteur en géologie et minéralogie, en retraite ; en cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant est désigné après interruption de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique, comportant notamment l'étude d'impact avec son résumé non technique et l'avis de la MRAe en sa qualité d'autorité environnementale, est consultable :

- en version papier à la mairie de Montolieu, siège de l'enquête – 10 rue de la Mairie– 11170 Montolieu, aux jours et heures d'ouverture au public,
- sur le site internet comportant le registre dématérialisé, au lien suivant : <https://www.democratie-active.fr/projetphotovoltaiquemontolieu-web/>
- sur le site internet des services de l'État dans l'Aude au lien suivant : <http://www.aude.gouv.fr/le-photovoltaique-r1674.html>
- gratuitement sur un poste informatique, à la Mairie de Montolieu aux jours et heures d'ouverture au public.

Toute personne peut obtenir à ses frais communication du dossier d'enquête auprès du Préfet de l'Aude - Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial – Bureau de l'environnement et de l'aménagement de territoire, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête. Pendant toute la durée de l'enquête, les observations et propositions sur ce projet peuvent être consignées par le public :

- sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, ouvert uniquement à la mairie de Montolieu.
- sur le registre dématérialisé en lien suivant : <https://www.democratie-active.fr/projetphotovoltaiquemontolieu-web/>

Elles peuvent également être adressées avant la clôture de l'enquête : - par voie postale à l'adresse suivante : Mairie de Montolieu – 10 rue de la Mairie – 11170 Montolieu – à l'attention de M. le commissaire enquêteur (centrale photovoltaïque lieu-dit « Regord »).

Ces observations sont annexées au registre d'enquête, sous forme papier, tenu à disposition au siège de l'enquête.

- par courriel ou par voie électronique transmis au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : [carriere-du-trabet@democratie-active.fr](mailto:carriere-du-trabet@democratie-active.fr)

Les communes concernées sont : Montolieu, siège de l'enquête, Saissac, Saint-Denis, Brousses-et-Villaret, Fraise-Cabardès, Aragon, Moussoulens, Alzonne, Saint-Martin-le-Vieil.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public à la mairie de Montolieu – 10 rue de la Mairie :

- lundi 25 octobre 2021 de 14h à 17h,
- mercredi 10 novembre 2021 de 14h à 17h,
- vendredi 26 novembre 2021 de 14h à 17h.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête :

- en mairie de Montolieu ;
- à la préfecture de l'Aude (Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial – bureau de l'environnement et de l'aménagement du territoire) sur rendez-vous uniquement aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- sur le site internet comportant le registre dématérialisé au lien suivant : <https://www.democratie-active.fr/projetphotovoltaiquemontolieu-web/>
- sur le site internet des services de l'État dans l'Aude à l'adresse suivante : <http://www.aude.gouv.fr/le-photovoltaique-r1674.html>

La personne responsable du projet est M. Thierry MULLER – Directeur général la société « CS LE TRABET » – 74 rue Lieutenant de Montcabrier ZAC de Mazeran– 34500 BEZIERS. Toutes les informations techniques relatives au projet pourront être demandées à Mme Yannah EVRARD – chef de projets - mobile : 0699 168 734 @ : [yannah.evrard@totalenergies.com](mailto:yannah.evrard@totalenergies.com)

Compte tenu de l'épidémie de covid-19, cette enquête se fera dans le respect des gestes barrières et des mesures de distanciation physique en vigueur au moment du déroulement de l'enquête.



Je me suis rendu à la Mairie de Fraisse Cabardès, 4, rue de la Mairie (11600) FRAISSE CABARDES où j'ai constaté sur l'affichage municipal la présence de l'avis d'enquête public suivant :







**AVIS ENQUÊTE PUBLIQUE**

partant sur la demande de permis de construire d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance supérieure à 250 kWc sur la commune de MONTOLIEU au lieu-dit « Resperd » déposée par la société « CS LE TRABET »

Par arrêté préfectoral du 29 septembre 2021 du préfet de l'Aude, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 33 jours, est prescrite du lundi 25 octobre 2021 au vendredi 26 novembre 2021 inclus.

Au terme de la procédure, la décision préfectorale qui pourra être adoptée sera, soit un arrêté accordant le permis de construire avec ou sans prescription, soit un arrêté refusant le permis de construire, soit un arrêté portant sursis à statuer, soit un refus tacite en cas de silence gardé au terme du délai de deux mois mentionné à l'article R 423-32 du code de l'urbanisme.

Le commissaire enquêteur est M. Philippe MARCHAND, ingénieur, docteur en géologie et minéralogique, en retraite, en cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant est désigné après interruption de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, le directeur d'enquête publique, comportant notamment l'étude d'impact avec son résumé non technique et l'avis de la MRAe en sa qualité d'autorité environnementale, est consultable.

Montolieu, aux jours et heures d'ouverture au public de l'enquête - 10 rue de la Mairie - 11170

- en version papier à la mairie de Montolieu, siège de l'enquête - 10 rue de la Mairie - 11170
- sur le site internet comportant le rapport dématérialisé, au lien suivant <https://www.aude.gouv.fr/developpementdurable/avis-enquete>
- sur le site internet des services de l'Etat dans l'Aude au lien suivant <http://www.aude.gouv.fr/developpementdurable/avis-enquete>
- gratuitement sur un point d'information, à la Mairie de Montolieu aux jours et heures d'ouverture au public.

Toutefois, aucune peut obtenir à ses frais communication du dossier d'enquête auprès du Préfet de l'Aude - Direction des politiques publiques et de l'appui territorial - Bureau de l'environnement et de l'aménagement de territoire, dès la publication de l'acte d'ouverture de l'enquête.

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations et propositions sur ce projet peuvent être consignées par le public :

- sur le registre d'enquête à l'adresse suivante, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, accordé uniquement à la mairie de Montolieu.
- sur le registre dématérialisé en ligne suivant <https://www.aude.gouv.fr/developpementdurable/avis-enquete>

Un avis peut également être adressé avant la clôture de l'enquête :

- par voie postale à l'adresse suivante : Mairie de Montolieu - 10 rue de la Mairie - 11170 Montolieu - Aude
- à l'attention de M. le commissaire enquêteur

Ces observations sont annexées au registre d'enquête, sous forme papier, tenu à disposition au siège de l'enquête

- par courriel ou par voie électronique transmis au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : [carriere-du-trabet@devocepublic.aude.fr](mailto:carriere-du-trabet@devocepublic.aude.fr)

Les communes concernées sont :

- Montolieu, siège de l'enquête, Sainque, Saint-Denis, Brousses-et-Villaret, Prunès-Cabarodès, Argagnon, Mousoulens, Auzouïs, Saint-Martin-le-Vieil

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public à la mairie de Montolieu - 10 rue de la Mairie

- lundi 25 octobre 2021 de 14h à 17h,
- mercredi 10 novembre 2021 de 14h à 17h,
- vendredi 26 novembre 2021 de 14h à 17h.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête :

- en mairie de Montolieu ;
- à la préfecture de l'Aude (Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial - bureau de l'environnement et de l'aménagement de territoire) sur rendez-vous uniquement aux jours et heures habituels d'ouverture
- sur le site internet comportant le registre dématérialisé au lien suivant <https://www.aude.gouv.fr/developpementdurable/avis-enquete>
- sur le site internet des services de l'Etat dans l'Aude à l'adresse suivante : <https://www.aude.gouv.fr/developpementdurable/avis-enquete>

La personne responsable du projet est M. Thierry MULLER - Directeur général la société « CS LE TRABET » - 74 rue Léonard de Vinci ZAC de Mousmou - 34500 DEZIZARD. Toutes les informations techniques relatives au projet peuvent être demandées à Nizar Yemmal EYRAUD - chef de projet - numéro : 0989 168 934 @ [nizam.yemmal@csletrabet.com](mailto:nizam.yemmal@csletrabet.com)

Compte tenu de l'épidémie de covid-19, cette enquête se fera dans le respect des gestes barrières et des mesures de distanciation physique en vigueur au moment du déroulement de l'enquête

Le contenu de l'avis d'enquête publique affiché est le suivant :

#### AVIS ENQUETE PUBLIQUE

portant sur la demande de permis de construire d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance supérieure à 250 KWc sur la commune de MONTOLIEU au lieu-dit « Regord » déposée par la société « CS LE TRABET »

Par arrêté préfectoral du 29 septembre 2021 du préfet de l'Aude, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 33 jours, est prescrite du lundi 25 octobre 2021 au vendredi 26 novembre 2021 inclus.

Au terme de la procédure, la décision préfectorale qui pourra être adoptée sera, soit un arrêté accordant le permis de construire avec ou sans prescription, soit un arrêté refusant le permis de construire, soit un arrêté portant sursis à statuer, soit un refus tacite en cas de silence gardé au terme du délai de deux mois mentionné à l'article R.423-32 du code de l'urbanisme.

Le commissaire enquêteur est M. Philippe MARCHAND, ingénieur, docteur en géologie et minéralogie, en retraite ; en cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant est désigné après interruption de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique, comportant notamment l'étude d'impact avec son résumé non technique et l'avis de la MRAE en sa qualité d'autorité environnementale, est consultable :

- en version papier à la mairie de Montolieu, siège de l'enquête – 10 rue de la Mairie– 11170 Montolieu, aux jours et heures d'ouverture au public,
- sur le site internet comportant le registre dématérialisé, au lien suivant : <https://www.democratie-active.fr/projetphotovoltaiquemontolieu-web/>
- sur le site internet des services de l'État dans l'Aude au lien suivant : <http://www.aude.gouv.fr/le-photovoltaique-r1674.html>
- gratuitement sur un poste informatique, à la Mairie de Montolieu aux jours et heures d'ouverture au public.

Toute personne peut obtenir à ses frais communication du dossier d'enquête auprès du Préfet de l'Aude – Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial – Bureau de l'environnement et de l'aménagement de territoire, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête. Pendant toute la durée de l'enquête, les observations et propositions sur ce projet peuvent être consignées par le public :

- sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, ouvert uniquement à la mairie de Montolieu.
- sur le registre dématérialisé en lien suivant : <https://www.democratie-active.fr/projetphotovoltaiquemontolieu-web/>

Elles peuvent également être adressées avant la clôture de l'enquête : - par voie postale à l'adresse suivante : Mairie de Montolieu – 10 rue de la Mairie – 11170 Montolieu – à l'attention de M. le commissaire enquêteur (centrale photovoltaïque lieu-dit « Regord »).

Ces observations sont annexées au registre d'enquête, sous forme papier, tenu à disposition au siège de l'enquête.

- par courriel ou par voie électronique transmis au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : [carriere-du-trabet@democratie-active.fr](mailto:carriere-du-trabet@democratie-active.fr)

Les communes concernées sont : Montolieu, siège de l'enquête, Saissac, Saint-Denis, Brusses-et-Villaret, Fraise-Cabardès, Aragon, Moussoulens, Alzonne, Saint-Martin-le-Vieil.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public à la mairie de Montolieu -- 10 rue de la Mairie :

- lundi 25 octobre 2021 de 14h à 17h,
- mercredi 10 novembre 2021 de 14h à 17h,
- vendredi 26 novembre 2021 de 14h à 17h.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête :

- en mairie de Montolieu ;
- à la préfecture de l'Aude (Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial – bureau de l'environnement et de l'aménagement du territoire) sur rendez-vous uniquement aux jours et heures habituels d'ouverture ;

• sur le site internet comportant le registre dématérialisé au lien suivant : <https://www.democratie-active.fr/projetphotovoltaiquemontolieu-web/>

• sur le site internet des services de l'État dans l'Aude à l'adresse suivante : <http://www.aude.gouv.fr/le-photovoltaique-r1674.html>

La personne responsable du projet est M. Thierry MULLER – Directeur général la société « CS LE TRABET » – 74 rue Lieutenant de Montcabrier ZAC de Mazeran – 34500 BEZIERS. Toutes les informations techniques relatives au projet pourront être demandées à Mme Yvannah EVRARD – chef de projets - mobile : 0699 168 734 @ : [yvannah.evrard@totalenergies.com](mailto:yvannah.evrard@totalenergies.com)

Compte tenu de l'épidémie de covid-19, cette enquête se fera dans le respect des gestes barrières et des mesures de distanciation physique en vigueur au moment du déroulement de l'enquête.

Le contenu de l'avis d'enquête publique affiché est le suivant :

#### AVIS ENQUETE PUBLIQUE

portant sur la demande de permis de construire d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance supérieure à 250 Kwc sur la commune de MONTOLIEU au lieu-dit « Regord » déposée par la société « CS LE TRABET »

Par arrêté préfectoral du 29 septembre 2021 du préfet de l'Aude, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 33 jours, est prescrite du lundi 25 octobre 2021 au vendredi 26 novembre 2021 inclus.

Au terme de la procédure, la décision préfectorale qui pourra être adoptée sera, soit un arrêté accordant le permis de construire avec ou sans prescription, soit un arrêté refusant le permis de construire, soit un arrêté portant sursis à statuer, soit un refus tacite en cas de silence gardé au terme du délai de deux mois mentionné à l'article R.423-32 du code de l'urbanisme.



Le commissaire enquêteur est M. Philippe MARCHAND, ingénieur, docteur en géologie et minéralogie, en retraite ; en cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant est désigné après interruption de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique, comportant notamment l'étude d'impact avec son résumé non technique et l'avis de la MRAe en sa qualité d'autorité environnementale, est consultable :

- en version papier à la mairie de Montolieu, siège de l'enquête – 10 rue de la Mairie– 11170 Montolieu, aux jours et heures d'ouverture au public,
- sur le site internet comportant le registre dématérialisé, au lien suivant : <https://www.democratie-active.fr/projetphotovoltaiquemontolieu-web/>
- sur le site internet des services de l'État dans l'Aude au lien suivant : <http://www.aude.gouv.fr/le-photovoltaique-r1674.html>
- gratuitement sur un poste informatique, à la Mairie de Montolieu aux jours et heures d'ouverture au public.

Toute personne peut obtenir à ses frais communication du dossier d'enquête auprès du Préfet de l'Aude - Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial – Bureau de l'environnement et de l'aménagement de territoire, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête. Pendant toute la durée de l'enquête, les observations et propositions sur ce projet peuvent être consignées par le public :

- sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, ouvert uniquement à la mairie de Montolieu.
- sur le registre dématérialisé en lien suivant : <https://www.democratie-active.fr/projetphotovoltaiquemontolieu-web/>

Elles peuvent également être adressées avant la clôture de l'enquête : - par voie postale à l'adresse suivante : Mairie de Montolieu – 10 rue de la Mairie – 11170 Montolieu – à l'attention de M. le commissaire enquêteur (centrale photovoltaïque lieu-dit « Regord »).

Ces observations sont annexées au registre d'enquête, sous forme papier, tenu à disposition au siège de l'enquête.

- par courriel ou par voie électronique transmis au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : [carriere-du-trabet@democratie-active.fr](mailto:carriere-du-trabet@democratie-active.fr)

Les communes concernées sont : Montolieu, siège de l'enquête, Saissac, Saint-Denis, Brousses-et-Villaret, Fraise-Cabardès, Aragon, Moussoulens, Alzonne, Saint-Martin-le-Vieil.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public à la mairie de Montolieu – 10 rue de la Mairie :

- lundi 25 octobre 2021 de 14h à 17h,
- mercredi 10 novembre 2021 de 14h à 17h,
- vendredi 26 novembre 2021 de 14h à 17h.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête :

- en mairie de Montolieu ;
- à la préfecture de l'Aude (Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial
- bureau de l'environnement et de l'aménagement du territoire) sur rendez-vous uniquement

aux jours et heures habituels d'ouverture ;

- sur le site internet comportant le registre dématérialisé au lien suivant : <https://www.democratie-active.fr/projetphotovoltaiquemontolieu-web/>
- sur le site internet des services de l'Aude à l'adresse suivante : <http://www.aude.gouv.fr/le-photovoltaique-r1674.html>

La personne responsable du projet est M. Thierry MULLER – Directeur général la société « CS LE TRABET » – 74 rue Lieutenant de Montcabrier ZAC de Mazeran– 34500 BEZIERS. Toutes les informations techniques relatives au projet pourront être demandées à Mme Yvannah EVRARD – chef de projets - mobile : 0699 168 734 @ : [yvannah.evrard@totalenergies.com](mailto:yvannah.evrard@totalenergies.com)

Compte tenu de l'épidémie de covid-19, cette enquête se fera dans le respect des gestes barrières et des mesures de distanciation physique en vigueur au moment du déroulement de l'enquête.



Je me suis rendu à la Mairie de Brousses-et-Villaret 2, rue de la Mairie, (11390) BROUSSES ET VILLARET où j'ai constaté sur l'affichage municipal la présence de l'avis d'enquête public suivant :





**PRÉFET DE L'AUDE**  
Affaires  
Généralistes

**AVIS ENQUÊTE PUBLIQUE**

portant sur le demande de permis de construire d'une centrale photovoltaïque et de son accessoire à 250 KVA sur le commune de MONTMAYRE au lieu-dit de MONTMAYRE  
déposé par la société « CS LE TRABET »

Par arrêté préfectoral du 29 septembre 2021 du préfet de l'Aude, une enquête publique a été ouverte, d'une durée de 33 jours, au premier du jeudi 23 octobre 2021 au vendredi 26 novembre 2021.

Au terme de la procédure de consultation des services de l'Etat, il a été constaté que le projet de permis de construire est en conformité avec les dispositions de l'article R.121-23 du Code de l'Urbanisme.

Le commissaire enquêteur a constaté, à l'issue de l'enquête, que le projet de permis de construire est conforme à l'Article R.121-23 du Code de l'Urbanisme.

Pendant la durée de l'enquête, seules les personnes habitées dans le territoire de Montmayre, sont seules habitées dans le territoire de Montmayre, sont seules habitées dans le territoire de Montmayre.

Il a été constaté que le projet de permis de construire est conforme à l'Article R.121-23 du Code de l'Urbanisme.

Le permis de construire est conforme à l'Article R.121-23 du Code de l'Urbanisme.

Le permis de construire est conforme à l'Article R.121-23 du Code de l'Urbanisme.

Le permis de construire est conforme à l'Article R.121-23 du Code de l'Urbanisme.

Le permis de construire est conforme à l'Article R.121-23 du Code de l'Urbanisme.

Le permis de construire est conforme à l'Article R.121-23 du Code de l'Urbanisme.

Ces observations sont inscrites au registre d'enquête, sous forme papier, sous à disposition au siège de l'enquête.

par courrier ou par voie électronique transmis au commissaire enquêteur à l'adresse suivante :  
commissaire-enqueteur@prf.aude.fr

Les communes concernées sont :

- Montmayre, siège de l'enquête, 33300, 33300, France C. 33300, Aude
- Montmayre, Aude, 33300, 33300, France C. 33300, Aude

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public à la mairie de Montmayre - 10 rue de la Mairie :

- jeudi 23 octobre 2021 de 14h à 17h,
- vendredi 24 octobre 2021 de 14h à 17h,
- vendredi 26 novembre 2021 de 14h à 17h.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à réception et pendant au sein du commissaire de la durée de l'enquête :

- à la préfecture de l'Aude (Direction du plateau des plateaux publics) et de l'appel territorial
- à la mairie de Montmayre (Mairie de Montmayre) et de l'appel territorial
- sur le site internet de la commune de Montmayre (www.montmayre.aude.fr)
- sur le site internet de la commune de Montmayre (www.montmayre.aude.fr)
- sur le site internet de la commune de Montmayre (www.montmayre.aude.fr)

Le permis de construire est conforme à l'Article R.121-23 du Code de l'Urbanisme.

Le permis de construire est conforme à l'Article R.121-23 du Code de l'Urbanisme.

Le permis de construire est conforme à l'Article R.121-23 du Code de l'Urbanisme.

Le permis de construire est conforme à l'Article R.121-23 du Code de l'Urbanisme.

Le permis de construire est conforme à l'Article R.121-23 du Code de l'Urbanisme.

Le permis de construire est conforme à l'Article R.121-23 du Code de l'Urbanisme.

Le permis de construire est conforme à l'Article R.121-23 du Code de l'Urbanisme.

Le permis de construire est conforme à l'Article R.121-23 du Code de l'Urbanisme.

Le permis de construire est conforme à l'Article R.121-23 du Code de l'Urbanisme.

Le contenu de l'avis d'enquête publique affiché est le suivant :

#### AVIS ENQUETE PUBLIQUE

portant sur la demande de permis de construire d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance supérieure à 250 KWc sur la commune de MONTOLIEU au lieu-dit « Regord » déposée par la société « CS LE TRABET »

Par arrêté préfectoral du 29 septembre 2021 du préfet de l'Aude, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 33 jours, est prescrite du lundi 25 octobre 2021 au vendredi 26 novembre 2021 inclus.

Au terme de la procédure, la décision préfectorale qui pourra être adoptée sera, soit un arrêté accordant le permis de construire avec ou sans prescription, soit un arrêté refusant le permis de construire, soit un arrêté portant sursis à statuer, soit un refus tacite en cas de silence gardé au terme du délai de deux mois mentionné à l'article R.423-32 du code de l'urbanisme.

-Le commissaire enquêteur est M. Philippe MARCHAND, ingénieur, docteur en géologie et minéralogie, en retraite ; en cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant est désigné après interruption de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique, comportant notamment l'étude d'impact avec son résumé non technique et l'avis de la MRAe en sa qualité d'autorité environnementale, est consultable :

- en version papier à la mairie de Montolieu, siège de l'enquête – 10 rue de la Mairie– 11170 Montolieu, aux jours et heures d'ouverture au public,
- sur le site internet comportant le registre dématérialisé, au lien suivant : <https://www.democratie-active.fr/projetphotovoltaiquemontolieu-web/>
- sur le site internet des services de l'État dans l'Aude au lien suivant : <http://www.aude.gouv.fr/le-photovoltaique-r1674.html>
- gratuitement sur un poste informatique, à la Mairie de Montolieu aux jours et heures d'ouverture au public.

Toute personne peut obtenir à ses frais communication du dossier d'enquête auprès du Préfet de l'Aude - Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial – Bureau de l'environnement et de l'aménagement de territoire, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête. Pendant toute la durée de l'enquête, les observations et propositions sur ce projet peuvent être consignées par le public :

- sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, ouvert uniquement à la mairie de Montolieu.
- sur le registre dématérialisé en lien suivant : <https://www.democratie-active.fr/projetphotovoltaiquemontolieu-web/>

Elles peuvent également être adressées avant la clôture de l'enquête : - par voie postale à l'adresse suivante : Mairie de Montolieu – 10 rue de la Mairie – 11170 Montolieu – à l'attention de M. le commissaire enquêteur (centrale photovoltaïque lieu-dit « Regord »).

Ces observations sont annexées au registre d'enquête, sous forme papier, tenu à disposition au siège de l'enquête.

- par courriel ou par voie électronique transmis au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : [carriere-du-trabet@democratie-active.fr](mailto:carriere-du-trabet@democratie-active.fr)

Les communes concernées sont : Montolieu, siège de l'enquête, Saissac, Saint-Denis, Brousses-et-Villaret, Fraisse-Cabardès, Aragon, Moussoulens, Alzonne, Saint-Martin-le-Vieil.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public à la mairie de Montolieu – 10 rue de la Mairie :

- lundi 25 octobre 2021 de 14h à 17h,
- mercredi 10 novembre 2021 de 14h à 17h,
- vendredi 26 novembre 2021 de 14h à 17h.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête :

- en mairie de Montolieu ;
  - à la préfecture de l'Aude (Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial
  - bureau de l'environnement et de l'aménagement du territoire) sur rendez-vous uniquement aux jours et heures habituels d'ouverture ;
  - sur le site internet comportant le registre dématérialisé au lien suivant : <https://www.democratie-active.fr/projetphotovoltaiquemontolieu-web/>
  - sur le site internet des services de l'État dans l'Aude à l'adresse suivante : <http://www.aude.gouv.fr/le-photovoltaique-r1674.html>
- La personne responsable du projet est M. Thierry MULLER – Directeur général la société « CS LE TRABET » – 74 rue Lieutenant de Montcabrier ZAC de Mazeran – 34500 BEZIERS. Toutes les informations techniques relatives au projet pourront être demandées à Mme Yvannah EVRARD – chef de projets - mobile : 0699 168 734 @ : [vannah.evrard@totalenergies.com](mailto:vannah.evrard@totalenergies.com)

Compte tenu de l'épidémie de covid-19, cette enquête se fera dans le respect des gestes barrières et des mesures de distanciation physique en vigueur au moment du déroulement de l'enquête.



Je me suis rendu à la Mairie de Saint-Denis, 9, avenue du Corps Franc de la Montagne Noire (11310) SAINT-DENIS où j'ai constaté sur l'affichage municipal la présence de l'avis d'enquête public suivant :





AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

portant sur la demande de permis de construire d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance supérieure à 250 KWe sur la commune de MONTOLIEU au lieu-dit « Regard » déposée par la société « CS LE TRABET »

Par arrêté préfectoral du 29 septembre 2021 du préfet de l'Aude, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 33 jours, est prescrite du lundi 25 octobre 2021 au vendredi 26 novembre 2021 inclus.

Au terme de la procédure, la décision préfectorale qui pourra être adoptée sera, soit un arrêté accordant le permis de construire avec ou sans prescription, soit un arrêté refusant le permis de construire, soit un arrêté portant permis à tracer, soit un refus tacite en cas de silence gardé au terme du délai de deux mois mentionné à l'article R.421-33 du code de l'urbanisme.

Le commissaire enquêteur est M. Philippe MARCHAND, ingénieur, docteur en géologie et après interruption de l'enquête.

Pendant le déroulé de l'enquête, le dossier d'enquête publique, comportant notamment l'étude d'impact avec son éventuel plan de gestion et l'avis de la MRAE en sa qualité d'autorité environnementale, est consultable :

- en cas de présence à la mairie de Montolieu, siège de l'enquête - 16 rue de la Mairie - 11170 Montolieu, aux jours et heures indiquées au public ;
- sur le site internet des services de l'Etat dans l'Aude au lien suivant : <http://www.aude.gouv.fr/urbanisme-et-logement> ;
- gratuitement sur un point d'information, à la Mairie de Montolieu aux jours et heures indiquées au public.

Tous commentaires, propositions ou observations doivent être adressés au dossier d'enquête publique au service de l'urbanisme et de l'équipement de la commune de Montolieu - Direction de l'urbanisme et de l'équipement de la commune de Montolieu - 16 rue de la Mairie - 11170 Montolieu - Aude - France.

Pour plus de détails, les observations et propositions sur ce projet peuvent être envoyées par le public :

- par courrier électronique à l'adresse : [montolieu@cs-le-trabet.com](mailto:montolieu@cs-le-trabet.com) ;
- par la voie postale à l'adresse : M. le commissaire enquêteur, 16 rue de la Mairie - 11170 Montolieu - Aude - France.

A afficher dans tous les lieux publics de la commune de Montolieu

Le contenu de l'avis d'enquête publique affiché est le suivant :

#### AVIS ENQUETE PUBLIQUE

portant sur la demande de permis de construire d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance supérieure à 250 KWc sur la commune de MONTOLIEU au lieu-dit « Regord » déposée par la société « CS LE TRABET »

Par arrêté préfectoral du 29 septembre 2021 du préfet de l'Aude, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 33 jours, est prescrite du lundi 25 octobre 2021 au vendredi 26 novembre 2021 inclus.

Au terme de la procédure, la décision préfectorale qui pourra être adoptée sera, soit un arrêté accordant le permis de construire avec ou sans prescription, soit un arrêté refusant le permis de construire, soit un arrêté portant sursis à statuer, soit un refus tacite en cas de silence gardé au terme du délai de deux mois mentionné à l'article R.423-32 du code de l'urbanisme.

Le commissaire enquêteur est M. Philippe MARCHAND, ingénieur, docteur en géologie et minéralogie, en retraite ; en cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant est désigné après interruption de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique, comportant notamment l'étude d'impact avec son résumé non technique et l'avis de la MRAe en sa qualité d'autorité environnementale, est consultable :

- en version papier à la mairie de Montolieu, siège de l'enquête – 10 rue de la Mairie– 11170 Montolieu, aux jours et heures d'ouverture au public,
- sur le site internet comportant le registre dématérialisé, au lien suivant : <https://www.democratie-active.fr/projetphotovoltaiquemontolieu-web/>
- sur le site internet des services de l'État dans l'Aude au lien suivant : <http://www.aude.gouv.fr/le-photovoltaique-r1674.html>
- gratuitement sur un poste informatique, à la Mairie de Montolieu aux jours et heures d'ouverture au public.

Toute personne peut obtenir à ses frais communication du dossier d'enquête auprès du Préfet de l'Aude - Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial -- Bureau de l'environnement et de l'aménagement de territoire, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête. Pendant toute la durée de l'enquête, les observations et propositions sur ce projet peuvent être consignées par le public :

- sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, ouvert uniquement à la mairie de Montolieu.
- sur le registre dématérialisé en lien suivant : <https://www.democratie-active.fr/projetphotovoltaiquemontolieu-web/>

Elles peuvent également être adressées avant la clôture de l'enquête : - par voie postale à l'adresse suivante : Mairie de Montolieu – 10 rue de la Mairie – 11170 Montolieu – à l'attention de M. le commissaire enquêteur (centrale photovoltaïque lieu-dit « Regord »).

Ces observations sont annexées au registre d'enquête, sous forme papier, tenu à disposition au siège de l'enquête.

- par courriel ou par voie électronique transmis au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : [carriere-du-trabet@democratie-active.fr](mailto:carriere-du-trabet@democratie-active.fr)



Les communes concernées sont : Montolieu, siège de l'enquête, Saissac, Saint-Denis, Brousses-et-Villaret, Fraisse-Cabardès, Aragon, Moussoulens, Alzonne, Saint-Martin-le-Vieil.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public à la mairie de Montolieu – 10 rue de la Mairie :

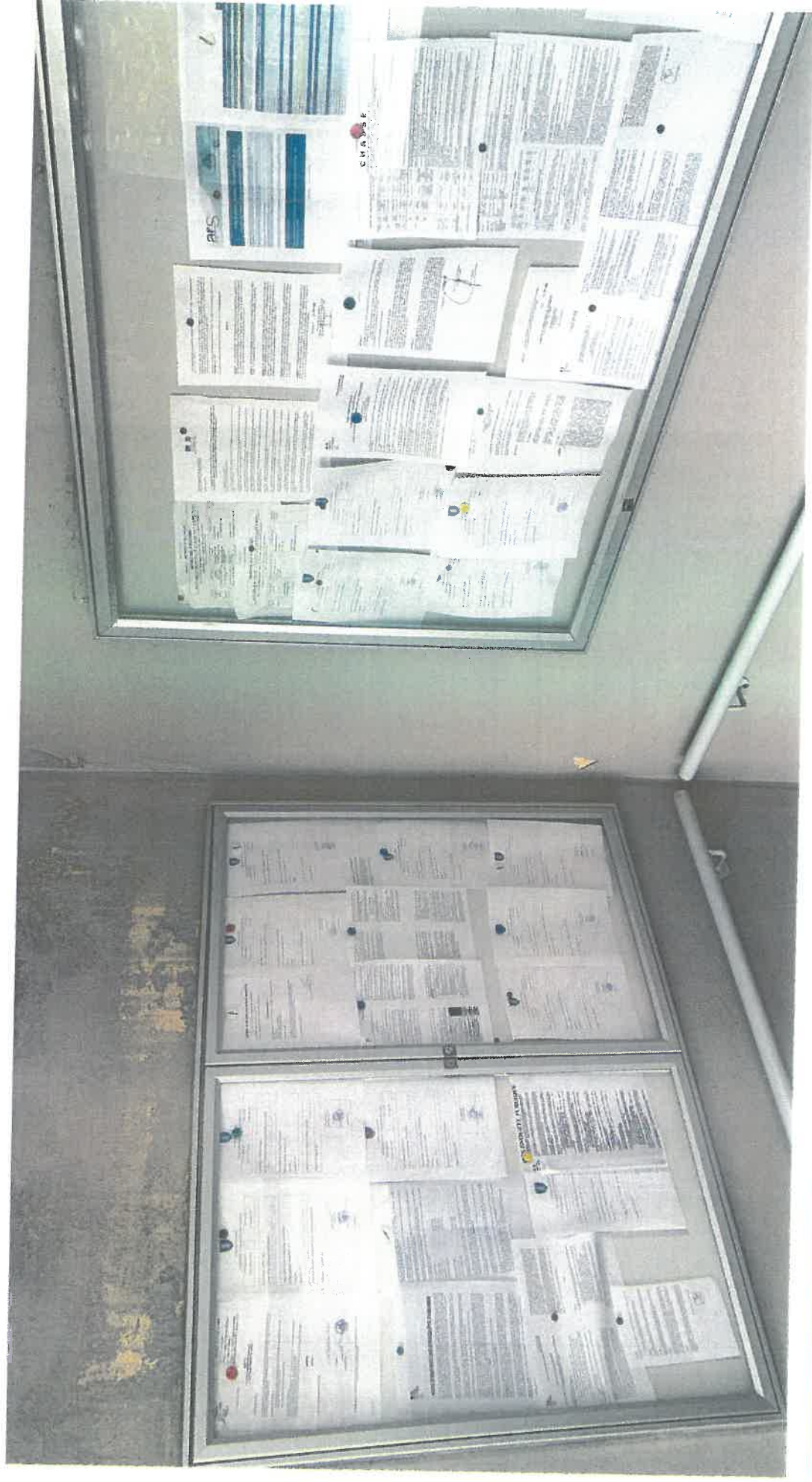
- lundi 25 octobre 2021 de 14h à 17h,
- mercredi 10 novembre 2021 de 14h à 17h,
- vendredi 26 novembre 2021 de 14h à 17h.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête :

- en mairie de Montolieu ;
  - à la préfecture de l'Aude (Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial
  - bureau de l'environnement et de l'aménagement du territoire) sur rendez-vous uniquement aux jours et heures habituels d'ouverture ;
  - sur le site internet comportant le registre dématérialisé au lien suivant : <https://www.democratie-active.fr/projetphotovoltaiquemontolieu-web/>
  - sur le site internet des services de l'État dans l'Aude à l'adresse suivante : <http://www.aude.gouv.fr/le-photovoltaique-r1674.html>
- La personne responsable du projet est M. Thierry MULLER – Directeur général la société « CS LE TRABET » – 74 rue Lieutenant de Montcabrier ZAC de Mazeran– 34500 BEZIERS. Toutes les informations techniques relatives au projet pourront être demandées à Mme Yvannah EVRARD – chef de projets - mobile : 0699 168 734 @ : [yvannah.evrard@totalenergies.com](mailto:yvannah.evrard@totalenergies.com)

Compte tenu de l'épidémie de covid-19, cette enquête se fera dans le respect des gestes barrières et des mesures de distanciation physique en vigueur au moment du déroulement de l'enquête.

Je me suis rendu à la Mairie de Saissac, place de la Mairie (11310) SAISSAC où j'ai constaté sur l'affichage municipal la présence de l'avis d'enquête public suivant :







Le contenu de l'avis d'enquête publique affiché est le suivant :

#### AVIS ENQUETE PUBLIQUE

portant sur la demande de permis de construire d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance supérieure à 250 KWc sur la commune de MONTOLIEU au lieu-dit « Regord » déposée par la société « CS LE TRABET »

Par arrêté préfectoral du 29 septembre 2021 du préfet de l'Aude, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 33 jours, est prescrite du lundi 25 octobre 2021 au vendredi 26 novembre 2021 inclus.

Au terme de la procédure, la décision préfectorale qui pourra être adoptée sera, soit un arrêté accordant le permis de construire avec ou sans prescription, soit un arrêté refusant le permis de construire, soit un arrêté portant sursis à statuer, soit un refus tacite en cas de silence gardé au terme du délai de deux mois mentionné à l'article R.423-32 du code de l'urbanisme.

Le commissaire enquêteur est M. Philippe MARCHAND, ingénieur, docteur en géologie et minéralogie, en retraite ; en cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant est désigné après interruption de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique, comportant notamment l'étude d'impact avec son résumé non technique et l'avis de la MRAe en sa qualité d'autorité environnementale, est consultable :

- en version papier à la mairie de Montolieu, siège de l'enquête – 10 rue de la Mairie– 11170 Montolieu, aux jours et heures d'ouverture au public,
- sur le site internet comportant le registre dématérialisé, au lien suivant : <https://www.democratie-active.fr/projetphotovoltaiquemontolieu-web/>
- sur le site internet des services de l'État dans l'Aude au lien suivant : <http://www.aude.gouv.fr/le-photovoltaique-r1674.html>
- gratuitement sur un poste informatique, à la Mairie de Montolieu aux jours et heures d'ouverture au public.

Toute personne peut obtenir à ses frais communication du dossier d'enquête auprès du Préfet de l'Aude - Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial – Bureau de l'environnement et de l'aménagement de territoire, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête. Pendant toute la durée de l'enquête, les observations et propositions sur ce projet peuvent être consignées par le public :

- sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, ouvert uniquement à la mairie de Montolieu.
- sur le registre dématérialisé en lien suivant : <https://www.democratie-active.fr/projetphotovoltaiquemontolieu-web/>

Elles peuvent également être adressées avant la clôture de l'enquête : - par voie postale à l'adresse suivante : Mairie de Montolieu – 10 rue de la Mairie – 11170 Montolieu – à l'attention de M. le commissaire enquêteur (centrale photovoltaïque lieu-dit « Regord »).

Ces observations sont annexées au registre d'enquête, sous forme papier, tenu à disposition au siège de l'enquête.

- par courriel ou par voie électronique transmis au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : [carriere-du-trabet@democratie-active.fr](mailto:carriere-du-trabet@democratie-active.fr)

Les communes concernées sont : Montolieu, siège de l'enquête, Saissac, Saint-Denis, Brousses-et-Villaret, Fraisse-Cabardès, Aragon, Moussoulens, Alzonne, Saint-Martin-le-Vieil.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public à la mairie de Montolieu – 10 rue de la Mairie :

- lundi 25 octobre 2021 de 14h à 17h,
- mercredi 10 novembre 2021 de 14h à 17h,
- vendredi 26 novembre 2021 de 14h à 17h.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête :

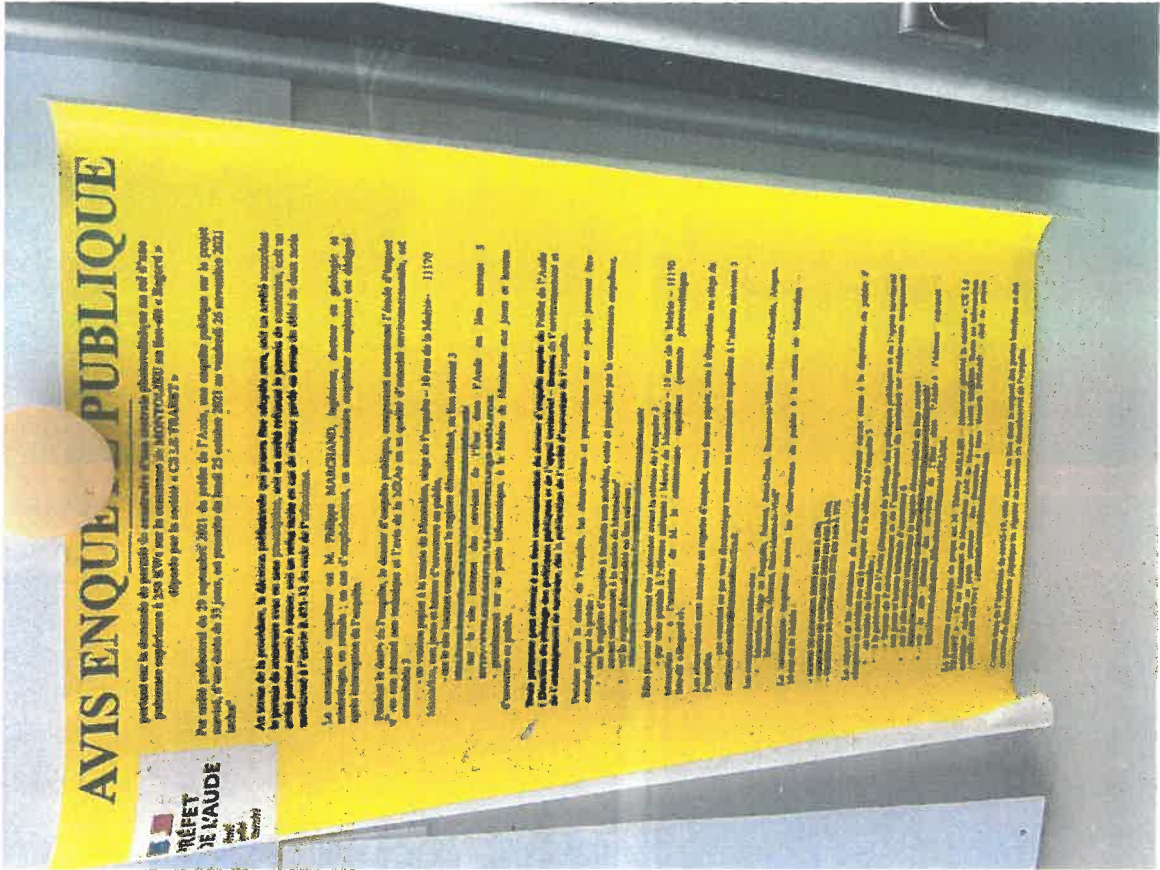
- en mairie de Montolieu ;
  - à la préfecture de l'Aude (Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial
  - bureau de l'environnement et de l'aménagement du territoire) sur rendez-vous uniquement aux jours et heures habituels d'ouverture ;
  - sur le site internet comportant le registre dématérialisé au lien suivant : <https://www.democratie-active.fr/projetphotovoltaiquemontolieu-web/>
  - sur le site internet des services de l'État dans l'Aude à l'adresse suivante : <http://www.aude.gouv.fr/le-photovoltaique-r1674.html>
- La personne responsable du projet est M. Thierry MULLER – Directeur général la société « CS LE TRABET » – 74 rue Lieutenant de Montcabrier ZAC de Mazeran – 34500 BEZIERS. Toutes les informations techniques relatives au projet pourront être demandées à Mme Yvannah EVRARD – chef de projets - mobile : 0699 168 734 @ : [yvannah.evrard@totalenergies.com](mailto:yvannah.evrard@totalenergies.com)

Compte tenu de l'épidémie de covid-19, cette enquête se fera dans le respect des gestes barrières et des mesures de distanciation physique en vigueur au moment du déroulement de l'enquête.

Je me suis rendu à la Mairie de Montolieu, 8, rue de la Mairie (11170) MONTOLIEU où j'ai constaté sur l'affichage municipal la présence de l'avis d'enquête public suivant :







# AVIS ENQUETÉ PUBLIQUE

portant sur la détermination de l'avis de l'administration et sur l'avis de l'administration  
pour l'élaboration d'un projet de loi relatif à l'organisation de la justice  
approuvé par le conseil d'Etat le 14 mai 2013

Le projet de loi relatif à l'organisation de la justice a pour objet de modifier le statut des magistrats et de réorganiser le pouvoir judiciaire.

Le projet de loi est soumis à l'avis de l'administration et de l'avis de l'administration pour l'élaboration d'un projet de loi relatif à l'organisation de la justice.

Le projet de loi est soumis à l'avis de l'administration et de l'avis de l'administration pour l'élaboration d'un projet de loi relatif à l'organisation de la justice.

Le projet de loi est soumis à l'avis de l'administration et de l'avis de l'administration pour l'élaboration d'un projet de loi relatif à l'organisation de la justice.

Le projet de loi est soumis à l'avis de l'administration et de l'avis de l'administration pour l'élaboration d'un projet de loi relatif à l'organisation de la justice.

Le projet de loi est soumis à l'avis de l'administration et de l'avis de l'administration pour l'élaboration d'un projet de loi relatif à l'organisation de la justice.

Le projet de loi est soumis à l'avis de l'administration et de l'avis de l'administration pour l'élaboration d'un projet de loi relatif à l'organisation de la justice.

Le projet de loi est soumis à l'avis de l'administration et de l'avis de l'administration pour l'élaboration d'un projet de loi relatif à l'organisation de la justice.

Le projet de loi est soumis à l'avis de l'administration et de l'avis de l'administration pour l'élaboration d'un projet de loi relatif à l'organisation de la justice.

Le contenu de l'avis d'enquête publique affiché est le suivant :

#### AVIS ENQUETE PUBLIQUE

portant sur la demande de permis de construire d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance supérieure à 250 KWc sur la commune de MONTOLIEU au lieu-dit « Regord » déposée par la société « CS LE TRABET »

Par arrêté préfectoral du 29 septembre 2021 du préfet de l'Aude, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 33 jours, est prescrite du lundi 25 octobre 2021 au vendredi 26 novembre 2021 inclus.

Au terme de la procédure, la décision préfectorale qui pourra être adoptée sera, soit un arrêté accordant le permis de construire avec ou sans prescription, soit un arrêté refusant le permis de construire, soit un arrêté portant sursis à statuer, soit un refus tacite en cas de silence gardé au terme du délai de deux mois mentionné à l'article R.423-32 du code de l'urbanisme.

Le commissaire enquêteur est M. Philippe MARCHAND, ingénieur, docteur en géologie et minéralogie, en retraite ; en cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant est désigné après interruption de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique, comportant notamment l'étude d'impact avec son résumé non technique et l'avis de la MRAe en sa qualité d'autorité environnementale, est consultable :

- en version papier à la mairie de Montolieu, siège de l'enquête – 10 rue de la Mairie– 11170 Montolieu, aux jours et heures d'ouverture au public,
- sur le site internet comportant le registre dématérialisé, au lien suivant : <https://www.democratie-active.fr/projetphotovoltaiquemontolieu-web/>
- sur le site internet des services de l'État dans l'Aude au lien suivant : <http://www.aude.gouv.fr/le-photovoltaique-r1674.html>
- gratuitement sur un poste informatique, à la Mairie de Montolieu aux jours et heures d'ouverture au public.

Toute personne peut obtenir à ses frais communication du dossier d'enquête auprès du Préfet de l'Aude – Direction des politiques publiques et de l'appui territorial – Bureau de l'environnement et de l'aménagement de territoire, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête. Pendant toute la durée de l'enquête, les observations et propositions sur ce projet peuvent être consignées par le public :

- sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, ouvert uniquement à la mairie de Montolieu.
- sur le registre dématérialisé en lien suivant : <https://www.democratie-active.fr/projetphotovoltaiquemontolieu-web/>

Elles peuvent également être adressées avant la clôture de l'enquête : - par voie postale à l'adresse suivante : Mairie de Montolieu – 10 rue de la Mairie – 11170 Montolieu – à l'attention de M. le commissaire enquêteur (centrale photovoltaïque lieu-dit « Regord »).

Ces observations sont annexées au registre d'enquête, sous forme papier, tenu à disposition au siège de l'enquête.

- par courriel ou par voie électronique transmis au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : [carriere-du-trabet@democratie-active.fr](mailto:carriere-du-trabet@democratie-active.fr)

Les communes concernées sont : Montolieu, siège de l'enquête, Saissac, Saint-Denis, Brousses-et-Villaret, Fraisse-Cabardès, Aragon, Moussoulens, Alzonne, Saint-Martin-le-Vieil.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public à la mairie de Montolieu – 10 rue de la Mairie :

- lundi 25 octobre 2021 de 14h à 17h,
- mercredi 10 novembre 2021 de 14h à 17h,
- vendredi 26 novembre 2021 de 14h à 17h.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête :

- en mairie de Montolieu ;
- à la préfecture de l'Aude (Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial – bureau de l'environnement et de l'aménagement du territoire) sur rendez-vous uniquement aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- sur le site internet comportant le registre dématérialisé au lien suivant : <https://www.democratie-active.fr/projetphotovoltaiquemontolieu-web/>
- sur le site internet des services de l'État dans l'Aude à l'adresse suivante : <http://www.aude.gouv.fr/le-photovoltaique-r1674.html>

La personne responsable du projet est M. Thierry MULLER – Directeur général la société « CS LE TRABET » – 74 rue Lieutenant de Montcabrier ZAC de Mazeran – 34500 BEZIERS. Toutes les informations techniques relatives au projet pourront être demandées à Mme Yvannah EVRARD – chef de projets - mobile : 0699 168 734 @ : [yvannah.evrard@totalenergies.com](mailto:yvannah.evrard@totalenergies.com)

Compte tenu de l'épidémie de covid-19, cette enquête se fera dans le respect des gestes barrières et des mesures de distanciation physique en vigueur au moment du déroulement de l'enquête.



Je me suis rendu à la Mairie de Mousoulens, 5, rue des écoles (11170) MOUSSOULENS où j'ai constaté sur l'affichage municipal la présence de l'avis d'enquête public suivant :







Le contenu de l'avis d'enquête publique affiché est le suivant :

#### AVIS ENQUETE PUBLIQUE

portant sur la demande de permis de construire d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance supérieure à 250 KWc sur la commune de MONTOLIEU au lieu-dit « Regord » déposée par la société « CS LE TRABET »

Par arrêté préfectoral du 29 septembre 2021 du préfet de l'Aude, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 33 jours, est prescrite du lundi 25 octobre 2021 au vendredi 26 novembre 2021 inclus.

Au terme de la procédure, la décision préfectorale qui pourra être adoptée sera, soit un arrêté accordant le permis de construire avec ou sans prescription, soit un arrêté refusant le permis de construire, soit un arrêté portant sursis à statuer, soit un refus tacite en cas de silence gardé au terme du délai de deux mois mentionné à l'article R.423-32 du code de l'urbanisme.

Le commissaire enquêteur est M. Philippe MARCHAND, ingénieur, docteur en géologie et minéralogie, en retraite ; en cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant est désigné après interruption de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique, comportant notamment l'étude d'impact avec son résumé non technique et l'avis de la MRAe en sa qualité d'autorité environnementale, est consultable :

- en version papier à la mairie de Montolieu, siège de l'enquête – 10 rue de la Mairie– 11170 Montolieu, aux jours et heures d'ouverture au public,
- sur le site internet comportant le registre dématérialisé, au lien suivant : <https://www.democratie-active.fr/projetphotovoltaiquemontolieu-web/>
- sur le site internet des services de l'État dans l'Aude au lien suivant : <http://www.aude.gouv.fr/le-photovoltaique-r1674.html>
- gratuitement sur un poste informatique, à la Mairie de Montolieu aux jours et heures d'ouverture au public.

Toute personne peut obtenir à ses frais communication du dossier d'enquête auprès du Préfet de l'Aude - Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial – Bureau de l'environnement et de l'aménagement de territoire, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête. Pendant toute la durée de l'enquête, les observations et propositions sur ce projet peuvent être consignées par le public :

- sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, ouvert uniquement à la mairie de Montolieu.
- sur le registre dématérialisé en lien suivant : <https://www.democratie-active.fr/projetphotovoltaiquemontolieu-web/>

Elles peuvent également être adressées avant la clôture de l'enquête : - par voie postale à l'adresse suivante : Mairie de Montolieu – 10 rue de la Mairie – 11170 Montolieu – à l'attention de M. le commissaire enquêteur (centrale photovoltaïque lieu-dit « Regord »).

Ces observations sont annexées au registre d'enquête, sous forme papier, tenu à disposition au siège de l'enquête.

- par courriel ou par voie électronique transmis au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : [carriere-du-trabet@democratie-active.fr](mailto:carriere-du-trabet@democratie-active.fr)



Les communes concernées sont : Montolieu, siège de l'enquête, Saissac, Saint-Denis, Brousses-et-Villaret, Fraisse-Cabardès, Aragon, Moussoulens, Alzonne, Saint-Martin-le-Vieil.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public à la mairie de Montolieu – 10 rue de la Mairie :

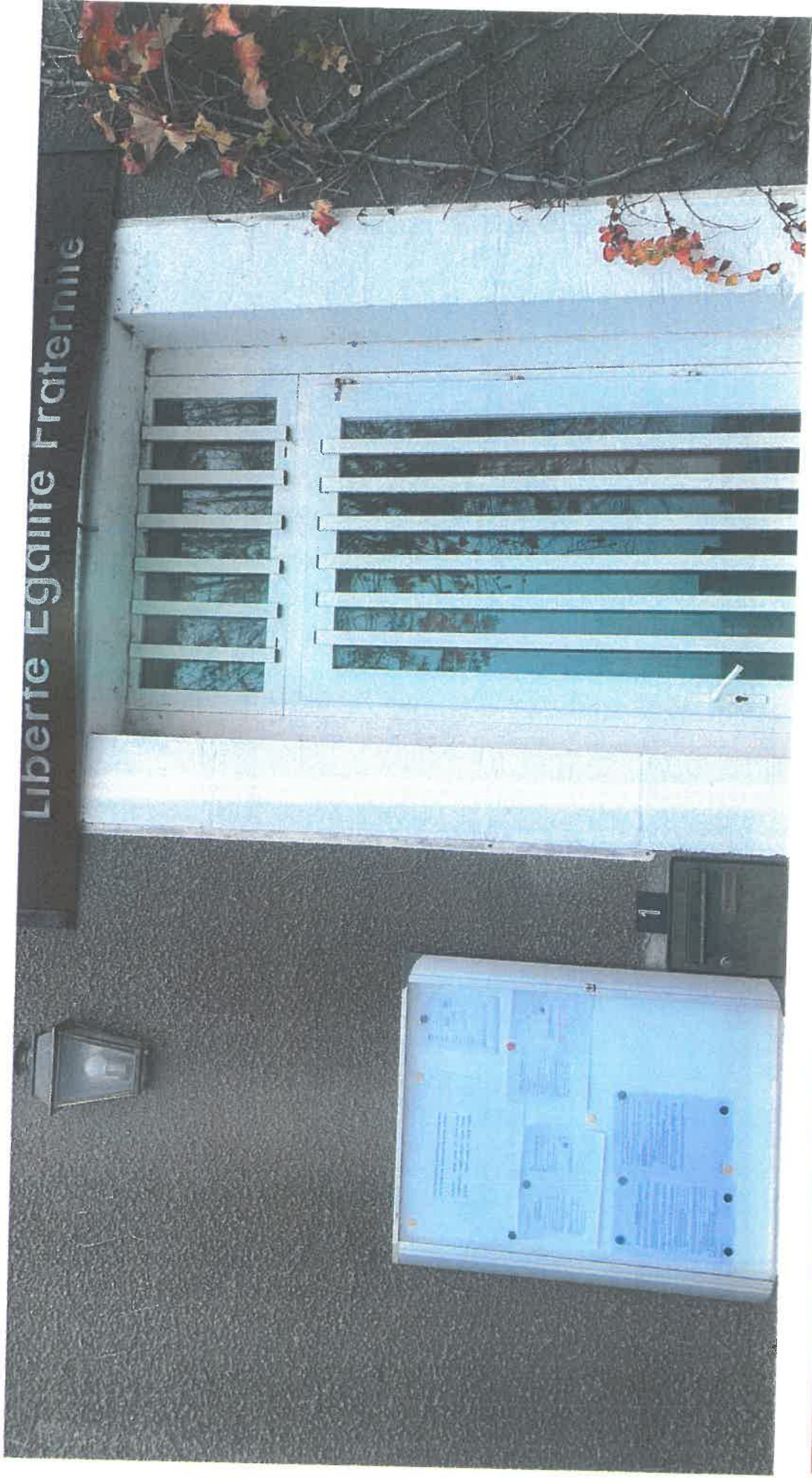
- lundi 25 octobre 2021 de 14h à 17h,
- mercredi 10 novembre 2021 de 14h à 17h,
- vendredi 26 novembre 2021 de 14h à 17h.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête :

- en mairie de Montolieu ;
  - à la préfecture de l'Aude (Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial – bureau de l'environnement et de l'aménagement du territoire) sur rendez-vous uniquement aux jours et heures habituels d'ouverture ;
  - sur le site internet comportant le registre dématérialisé au lien suivant : <https://www.democratie-active.fr/projetphotovoltaiquemontolieu-web/>
  - sur le site internet des services de l'État dans l'Aude à l'adresse suivante : <http://www.aude.gouv.fr/le-photovoltaique-r1674.html>
- La personne responsable du projet est M. Thierry MULLER – Directeur général la société « CS LE TRABET » – 74 rue Lieutenant de Montcabrier ZAC de Mazeran – 34500 BEZIERS. Toutes les informations techniques relatives au projet pourront être demandées à Mme Yvannah EVRARD – chef de projets - mobile : 0699 168 734 @ : [yvannah.evrard@totalenergies.com](mailto:yvannah.evrard@totalenergies.com)

Compte tenu de l'épidémie de covid-19, cette enquête se fera dans le respect des gestes barrières et des mesures de distanciation physique en vigueur au moment du déroulement de l'enquête.

Je me suis rendu à la Mairie de Saint-Martin-le-Vieil, 1, place de la Mairie (11170) SAINT-MARTIN-LE-VIEIL où j'ai constaté sur l'affichage municipal la présence de l'avis d'enquête public suivant :





**PRÉFET  
DE VAUDE**  
Gabriel  
Lafont

**AVIS ENQUÊTE PUBLIQUE**

partant sur la demande de permis de construire d'usage commercial au sol d'une  
petite surface à 256 KWc sur la commune de MONTVILLEU au lieu-dit « Rogford »  
déposé par la société « CS LE TRABET »

Par arrêté préfectoral du 29 septembre 2021 du préfet de l'Aude, une enquête publique sur le projet  
susvisé, d'une durée de 33 jours, est présentée du lundi 25 octobre 2021 au vendredi 26 novembre 2021  
inclus.

Au terme de la procédure, la décision préfectorale qui pourra être adoptée sera, soit un arrêté accordant  
le permis de construire avec ou sans prescriptions, soit un arrêté refusant le permis de construire, soit un  
arrêté portant surtaxe à verser, soit un refus tacite en cas de silence géré au terme du délai de deux mois  
mentionné à l'article R.423-33 du code de l'urbanisme.

Le commissaire enquêteur est M. Philippe MARCHAND, ingénieur, docteur en géologie et  
géotechnique, en exercice : en cas d'empêchement, son commissaire enquêteur remplaçant est désigné  
après autorisation de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique, comportant notamment l'étude d'impact  
avec son résumé non technique et l'avis de la MUA ou sa qualité d'avis de l'Etat, est accessible  
consultable :

- soit sur le site internet comportant le registre d'administrations :
- soit sur le site internet des services de l'Etat dans l'Aude au lien suivant  
pour la zone géographique : <http://www.aude.gouv.fr/urbanisme>
- soit sur un lieu public, à la Mairie de Montvilleu, aux Jours et heures  
énumérées ci-dessous.

Toutes personnes sont admises à son fonds communs de données d'enquête auprès du Préfet de l'Aude  
à l'exception de personnes ayant des intérêts particuliers ou de l'Etat, de l'établissement et  
de l'établissement de territoires, de la publication de l'avis de l'Etat ou de l'enquête.

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations et propositions sur ce projet peuvent être  
présentées par le public :

- soit sur le site internet comportant le registre d'administrations
- soit sur le site internet des services de l'Etat dans l'Aude
- soit sur les registres administratifs des communes du territoire.

Elles peuvent également être adressées soit à l'adresse suivante :

Monsieur le Préfet de l'Aude, Commissaire Enquêteur, Mairie de Montvilleu, 10 rue de Séverac - 11170  
Montvilleu (Aude) - France

ou à l'adresse électronique : [premier@ajc-huissier.fr](mailto:premier@ajc-huissier.fr)

Ces observations sont annexées au registre d'enquête, sous forme papier, tenu à disposition au siège de  
l'enquête,  
par journal ou par voie électronique transmise au commissaire enquêteur à l'adresse suivante :  
[caudat@ajc-huissier.fr](mailto:caudat@ajc-huissier.fr)

Les communes concernées sont :

- Montvilleu, Mairie de Montvilleu, Séverac, Saint-Denis, Brousses-et-Villaret, Frairolles-Cabardès, Aragon,  
Moussols, Abozac, Sébastien-le-Vieil.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public à la mairie de Montvilleu -  
10 rue de la Mairie :

- jeudi 25 octobre 2021 de 14h à 17h ;
- mercredi 10 novembre 2021 de 14h à 17h ;
- vendredi 26 novembre 2021 de 14h à 17h ;

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à  
reception et adjoint un en à compter de la clôture de l'enquête :

- à la mairie de Montvilleu ;
- aux Jours et heures habituels d'ouverture ;
- sur le site internet comportant le registre d'administrations au lien suivant :  
[www.aude.gouv.fr/urbanisme](http://www.aude.gouv.fr/urbanisme)
- sur le site internet des services de l'Etat dans l'Aude à l'adresse suivante :  
[www.aude.gouv.fr/urbanisme](http://www.aude.gouv.fr/urbanisme)

La personne responsable du projet est M. Thierry MULLER - Directeur général la société « CS LE  
TRABET » - 79 rue Lamoignon de Montvilleu ZAC de Moussols - 11500 BRIZARD. Toutes les informations  
nécessaires relatives au projet peuvent être demandées à : M. Yves YVES YVES YVES YVES YVES  
- numéro de téléphone : 06 88 11 11 11 - Courriel : [yves.yves.yves.yves.yves.yves@ajc-huissier.fr](mailto:yves.yves.yves.yves.yves.yves@ajc-huissier.fr)

Compte tenu de l'épidémie de covid-19, cette enquête se fera dans le respect des règles sanitaires et des  
mesures de distanciation physique en vigueur au moment du déroulement de l'enquête.



Le contenu de l'avis d'enquête publique affiché est le suivant :

#### AVIS ENQUETE PUBLIQUE

portant sur la demande de permis de construire d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance supérieure à 250 KWc sur la commune de MONTOLIEU au lieu-dit « Regord » déposée par la société « CS LE TRABET »

Par arrêté préfectoral du 29 septembre 2021 du préfet de l'Aude, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 33 jours, est prescrite du lundi 25 octobre 2021 au vendredi 26 novembre 2021 inclus.

Au terme de la procédure, la décision préfectorale qui pourra être adoptée sera, soit un arrêté accordant le permis de construire avec ou sans prescription, soit un arrêté refusant le permis de construire, soit un arrêté portant sursis à statuer, soit un refus tacite en cas de silence gardé au terme du délai de deux mois mentionné à l'article R.423-32 du code de l'urbanisme.

Le commissaire enquêteur est M. Philippe MARCHAND, ingénieur, docteur en géologie et minéralogie, en retraite ; en cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant est désigné après interruption de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique, comportant notamment l'étude d'impact avec son résumé non technique et l'avis de la MRAe en sa qualité d'autorité environnementale, est consultable :

- en version papier à la mairie de Montolieu, siège de l'enquête – 10 rue de la Mairie– 11170 Montolieu, aux jours et heures d'ouverture au public,
- sur le site internet comportant le registre dématérialisé, au lien suivant : <https://www.democratie-active.fr/projetphotovoltaiquemontolieu-web/>
- sur le site internet des services de l'État dans l'Aude au lien suivant : <http://www.aude.gouv.fr/le-photovoltaique-r1674.html>
- gratuitement sur un poste informatique, à la Mairie de Montolieu aux jours et heures d'ouverture au public.

Toute personne peut obtenir à ses frais communication du dossier d'enquête auprès du Préfet de l'Aude – Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial – Bureau de l'environnement et de l'aménagement de territoire, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête. Pendant toute la durée de l'enquête, les observations et propositions sur ce projet peuvent être consignées par le public :

- sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, ouvert uniquement à la mairie de Montolieu.
- sur le registre dématérialisé en lien suivant : <https://www.democratie-active.fr/projetphotovoltaiquemontolieu-web/>

Elles peuvent également être adressées avant la clôture de l'enquête : - par voie postale à l'adresse suivante : Mairie de Montolieu – 10 rue de la Mairie – 11170 Montolieu – à l'attention de M. le commissaire enquêteur (centrale photovoltaïque lieu-dit « Regord »).

Ces observations sont annexées au registre d'enquête, sous forme papier, tenu à disposition au siège de l'enquête.

- par courriel ou par voie électronique transmis au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : [carriere-du-trabet@democratie-active.fr](mailto:carriere-du-trabet@democratie-active.fr)

Les communes concernées sont : Montolieu, siège de l'enquête, Saissac, Saint-Denis, Brousses-et-Villaret, Fraisse-Cabardès, Aragon, Moussoulens, Alzonne, Saint-Martin-le-Vieil.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public à la mairie de Montolieu – 10 rue de la Mairie :

- lundi 25 octobre 2021 de 14h à 17h,
- mercredi 10 novembre 2021 de 14h à 17h,
- vendredi 26 novembre 2021 de 14h à 17h.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête :

- en mairie de Montolieu ;
- à la préfecture de l'Aude (Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial – bureau de l'environnement et de l'aménagement du territoire) sur rendez-vous uniquement aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- sur le site internet comportant le registre dématérialisé au lien suivant : <https://www.democratie-active.fr/projetphotovoltaiquemontolieu-web/>
- sur le site internet des services de l'État dans l'Aude à l'adresse suivante : <http://www.aude.gouv.fr/le-photovoltaique-r1674.html>

La personne responsable du projet est M. Thierry MULLER – Directeur général la société « CS LE TRABET » – 74 rue Lieutenant de Montcabrier ZAC de Mazeran– 34500 BEZIERS. Toutes les informations techniques relatives au projet pourront être demandées à Mme Yvannah EVRARD – chef de projets - mobile : 0699 168 734 @ : [yvannah.evrard@totalenergies.com](mailto:yvannah.evrard@totalenergies.com)

Compte tenu de l'épidémie de covid-19, cette enquête se fera dans le respect des gestes barrières et des mesures de distanciation physique en vigueur au moment du déroulement de l'enquête.

Je me suis rendu à la Mairie d'Alzonne, 56, avenue Antoine Courrière (11170) ALZONNE où j'ai constaté sur l'affichage municipal la présence de l'avis d'enquête public suivant :





La section générale de la préfecture de l'Aude, la section de cabinet du préfet de l'Aude, les sous-préfets de Narbonne et de Limoux, les maires des communes concernées, le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer, le Directeur des Services départementaux d'ordre et de sécurité, le Directeur départemental de la Sécurité Publique, le Chef du Service Interministériel de Détection et de Protection Civile, le Colonel Commandant le groupement de Carcassonne, le Directeur départemental de la Sécurité Publique, le Directeur de l'Agence Inter-départementale de l'Action Nautique des Pyrénées, le Chef du Service Départemental de l'Office Français de la Biodiversité, sont convoqués, ainsi que les chefs de service de la préfecture de l'Aude, des sous-préfectures de Narbonne et de Limoux, des maires des communes concernées, du Directeur Départemental des Territoires et de la Mer, du Directeur des Services départementaux d'ordre et de sécurité, du Directeur départemental de la Sécurité Publique, du Colonel Commandant le groupement de Carcassonne, du Directeur départemental de la Sécurité Publique, de l'Agence Inter-départementale de l'Action Nautique des Pyrénées, de l'Office Français de la Biodiversité, pour assister au recensement des sites appartenant à la préfecture de l'Aude.

# AVIS ENQUÊTE PUBLIQUE

Préfecture  
DE L'AUDE  
Cabinet  
Général

Par arrêté préfectoral en date du 17 septembre 2011, le préfet de l'Aude, sur mandat délivré par le Préfet de la Région Languedoc-Roussillon, a autorisé la réalisation de l'étude de faisabilité et de la maîtrise d'ouvrage de la ligne de tramway à haut voltage à voie métrique de Carcassonne à Narbonne, par la commune de Carcassonne.

La commune concernée est la commune de Carcassonne, située dans le département de l'Aude.

Le projet de tramway à haut voltage à voie métrique de Carcassonne à Narbonne est défini par le plan de l'annexe 1 de l'arrêté préfectoral en date du 17 septembre 2011.

Le projet de tramway à haut voltage à voie métrique de Carcassonne à Narbonne est défini par le plan de l'annexe 1 de l'arrêté préfectoral en date du 17 septembre 2011.

Le projet de tramway à haut voltage à voie métrique de Carcassonne à Narbonne est défini par le plan de l'annexe 1 de l'arrêté préfectoral en date du 17 septembre 2011.

Le projet de tramway à haut voltage à voie métrique de Carcassonne à Narbonne est défini par le plan de l'annexe 1 de l'arrêté préfectoral en date du 17 septembre 2011.

Le projet de tramway à haut voltage à voie métrique de Carcassonne à Narbonne est défini par le plan de l'annexe 1 de l'arrêté préfectoral en date du 17 septembre 2011.

Le projet de tramway à haut voltage à voie métrique de Carcassonne à Narbonne est défini par le plan de l'annexe 1 de l'arrêté préfectoral en date du 17 septembre 2011.

Le projet de tramway à haut voltage à voie métrique de Carcassonne à Narbonne est défini par le plan de l'annexe 1 de l'arrêté préfectoral en date du 17 septembre 2011.

Le projet de tramway à haut voltage à voie métrique de Carcassonne à Narbonne est défini par le plan de l'annexe 1 de l'arrêté préfectoral en date du 17 septembre 2011.

Le projet de tramway à haut voltage à voie métrique de Carcassonne à Narbonne est défini par le plan de l'annexe 1 de l'arrêté préfectoral en date du 17 septembre 2011.

Le projet de tramway à haut voltage à voie métrique de Carcassonne à Narbonne est défini par le plan de l'annexe 1 de l'arrêté préfectoral en date du 17 septembre 2011.

Le projet de tramway à haut voltage à voie métrique de Carcassonne à Narbonne est défini par le plan de l'annexe 1 de l'arrêté préfectoral en date du 17 septembre 2011.

Le projet de tramway à haut voltage à voie métrique de Carcassonne à Narbonne est défini par le plan de l'annexe 1 de l'arrêté préfectoral en date du 17 septembre 2011.

Le projet de tramway à haut voltage à voie métrique de Carcassonne à Narbonne est défini par le plan de l'annexe 1 de l'arrêté préfectoral en date du 17 septembre 2011.

Le projet de tramway à haut voltage à voie métrique de Carcassonne à Narbonne est défini par le plan de l'annexe 1 de l'arrêté préfectoral en date du 17 septembre 2011.

Le projet de tramway à haut voltage à voie métrique de Carcassonne à Narbonne est défini par le plan de l'annexe 1 de l'arrêté préfectoral en date du 17 septembre 2011.

Le projet de tramway à haut voltage à voie métrique de Carcassonne à Narbonne est défini par le plan de l'annexe 1 de l'arrêté préfectoral en date du 17 septembre 2011.

Le projet de tramway à haut voltage à voie métrique de Carcassonne à Narbonne est défini par le plan de l'annexe 1 de l'arrêté préfectoral en date du 17 septembre 2011.

Le projet de tramway à haut voltage à voie métrique de Carcassonne à Narbonne est défini par le plan de l'annexe 1 de l'arrêté préfectoral en date du 17 septembre 2011.

Le projet de tramway à haut voltage à voie métrique de Carcassonne à Narbonne est défini par le plan de l'annexe 1 de l'arrêté préfectoral en date du 17 septembre 2011.

Le projet de tramway à haut voltage à voie métrique de Carcassonne à Narbonne est défini par le plan de l'annexe 1 de l'arrêté préfectoral en date du 17 septembre 2011.

Le projet de tramway à haut voltage à voie métrique de Carcassonne à Narbonne est défini par le plan de l'annexe 1 de l'arrêté préfectoral en date du 17 septembre 2011.

Le projet de tramway à haut voltage à voie métrique de Carcassonne à Narbonne est défini par le plan de l'annexe 1 de l'arrêté préfectoral en date du 17 septembre 2011.

Le projet de tramway à haut voltage à voie métrique de Carcassonne à Narbonne est défini par le plan de l'annexe 1 de l'arrêté préfectoral en date du 17 septembre 2011.

Le contenu de l'avis d'enquête publique affiché est le suivant :

#### AVIS ENQUETE PUBLIQUE

portant sur la demande de permis de construire d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance supérieure à 250 Kwc sur la commune de MONTOLIEU au lieu-dit « Regord » déposée par la société « CS LE TRABET »

Par arrêté préfectoral du 29 septembre 2021 du préfet de l'Aude, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 33 jours, est prescrite du lundi 25 octobre 2021 au vendredi 26 novembre 2021 inclus.

Au terme de la procédure, la décision préfectorale qui pourra être adoptée sera, soit un arrêté accordant le permis de construire avec ou sans prescription, soit un arrêté refusant le permis de construire, soit un arrêté portant sursis à statuer, soit un refus tacite en cas de silence gardé au terme du délai de deux mois mentionné à l'article R.423-32 du code de l'urbanisme.

Le commissaire enquêteur est M. Philippe MARCHAND, ingénieur, docteur en géologie et minéralogie, en retraite ; en cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant est désigné après interruption de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique, comportant notamment l'étude d'impact avec son résumé non technique et l'avis de la MIRAe en sa qualité d'autorité environnementale, est consultable :

- en version papier à la mairie de Montolieu, siège de l'enquête – 10 rue de la Mairie– 11170 Montolieu, aux jours et heures d'ouverture au public,
- sur le site internet comportant le registre dématérialisé, au lien suivant : <https://www.democratie-active.fr/projetphotovoltaiquemontolieu-web/>
- sur le site internet des services de l'État dans l'Aude au lien suivant : <http://www.aude.gouv.fr/le-photovoltaique-r1674.html>
- gratuitement sur un poste informatique, à la Mairie de Montolieu aux jours et heures d'ouverture au public.

Toute personne peut obtenir à ses frais communication du dossier d'enquête auprès du Préfet de l'Aude - Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial – Bureau de l'environnement et de l'aménagement de territoire, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête. Pendant toute la durée de l'enquête, les observations et propositions sur ce projet peuvent être consignées par le public :

- sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, ouvert uniquement à la mairie de Montolieu.
- sur le registre dématérialisé en lien suivant : <https://www.democratie-active.fr/projetphotovoltaiquemontolieu-web/>

Elles peuvent également être adressées avant la clôture de l'enquête : - par voie postale à l'adresse suivante : Mairie de Montolieu – 10 rue de la Mairie – 11170 Montolieu – à l'attention de M. le commissaire enquêteur (centrale photovoltaïque lieu-dit « Regord »).

Ces observations sont annexées au registre d'enquête, sous forme papier, tenu à disposition au siège de l'enquête.

- par courriel ou par voie électronique transmis au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : [carriere-du-trabet@democratie-active.fr](mailto:carriere-du-trabet@democratie-active.fr)

Les communes concernées sont : Montolieu, siège de l'enquête, Saissac, Saint-Denis, Brousses-et-Villaret, Fraisse-Cabardès, Aragon, Mousoulens, Alzonne, Saint-Martin-le-Vieil.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public à la mairie de Montolieu – 10 rue de la Mairie :

- lundi 25 octobre 2021 de 14h à 17h,
- mercredi 10 novembre 2021 de 14h à 17h,
- vendredi 26 novembre 2021 de 14h à 17h.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête :

- en mairie de Montolieu ;
- à la préfecture de l'Aude (Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial  
– bureau de l'environnement et de l'aménagement du territoire) sur rendez-vous uniquement  
aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- sur le site internet comportant le registre dématérialisé au lien suivant : <https://www.democratie-active.fr/projetphotovoltaiquemontolieu-web/>
- sur le site internet des services de l'État dans l'Aude à l'adresse suivante : <http://www.aude.gouv.fr/le-photovoltaique-r1674.html>

La personne responsable du projet est M. Thierry MULLER – Directeur général la société « CS LE TRABET » – 74 rue Lieutenant de Montcabrier ZAC de Mazeran– 34500 BEZIERS. Toutes les informations techniques relatives au projet pourront être demandées à Mme Yannah EVRARD – chef de projets - mobile : 0699 168 734 @ : [yannah.evrard@totalenergies.com](mailto:yannah.evrard@totalenergies.com)

Compte tenu de l'épidémie de covid-19, cette enquête se fera dans le respect des gestes barrières et des mesures de distanciation physique en vigueur au moment du déroulement de l'enquête.

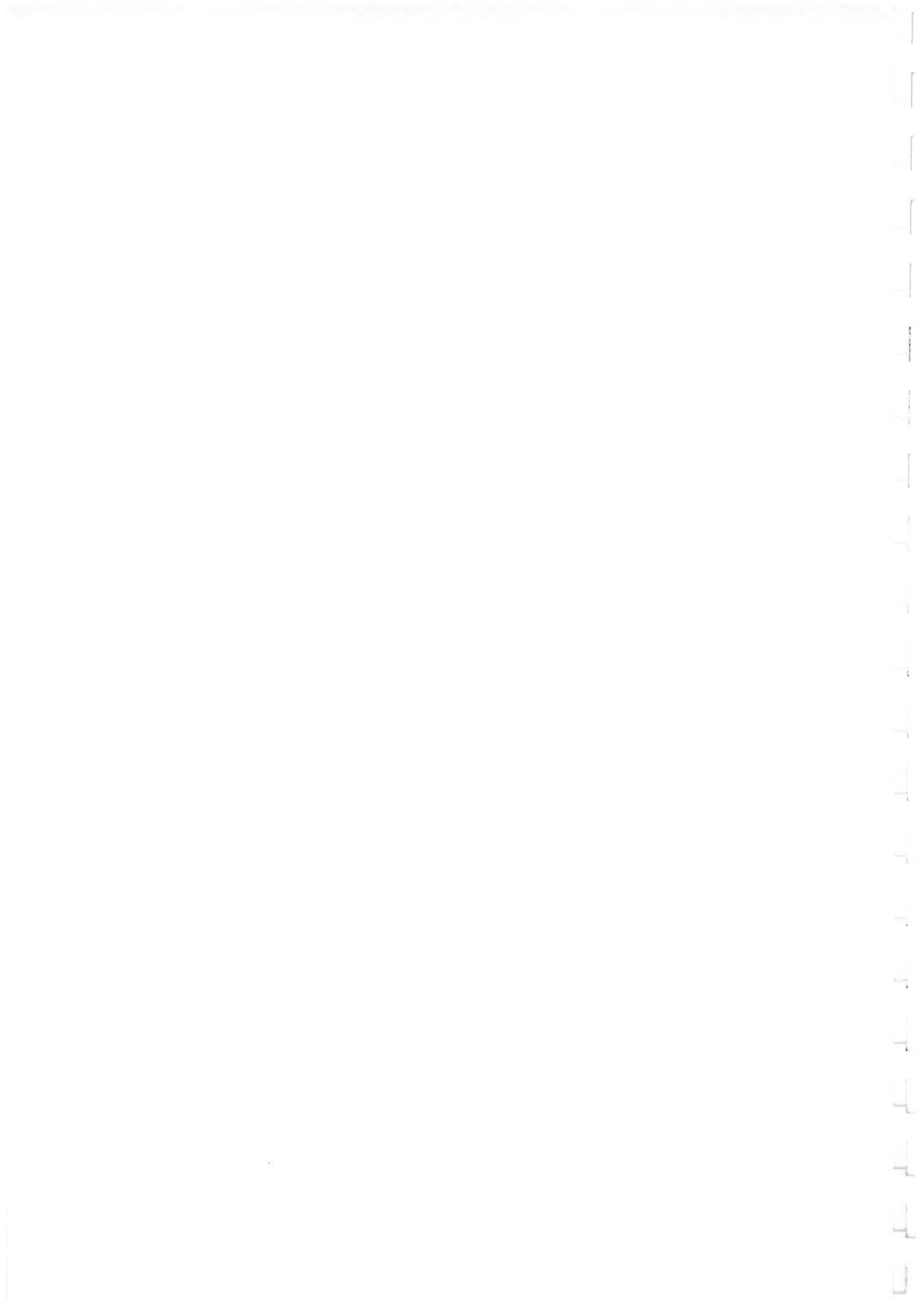


Et de tout ce que dessus, j'ai rédigé, sur cinquante et une pages, le présent procès-verbal de constat, pour servir et valoir ce que de droit.



Benoît VERVUEREN, Huissier de Justice associé

Coût : tel qu'il est indiqué sur l'original annexé au rang des minutes de l'étude.



Z112111569.00

EXPÉDITION

# PROCÈS-VERBAL DE CONSTAT

26 novembre 2021

à la demande de **TOTALENERGIES RENOUVELABLES FRANCE**

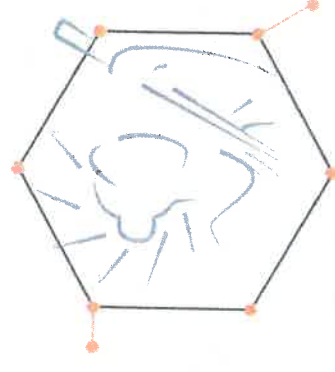
carrière du Trabet (11170) MONTOLIEU

affichage de la décision avis d'enquête publique

11 — 34 — 66

# AJJC

Amiable Judiciaire Constats



AJJC

Huissiers de Justice

• Carcassonne 11

• Saint-Pons-de-Thomières 34

• Argelès-sur-Mer 66

• 04 68 11 93 50

• [etude@ajjc-huissier.fr](mailto:etude@ajjc-huissier.fr)



Le vingt-six novembre deux mille vingt et un,

**A la demande de :**

TOTALENERGIES RENOUVELABLES FRANCE, société par actions simplifiée immatriculée sous le numéro 434 836 276, dont le siège est 74, rue Lieutenant de Montcabrier Tecnoparc de Mazéran à BEZIERS (34536), représentée par son Président en exercice,

**Il m'est exposé que :**

- TOTALENERGIES RENOUVELABLES FRANCE organise une enquête publique dans le cadre d'un projet photovoltaïque sur un terrain situé carrière du Trabet (11170) Montoliou ;
- en conséquence, il m'est demandé de me rendre route impériale (11170) MOUSSOULENS, carrière du Trabet (11170) MONTOLIEU afin de constater la présence sur les lieux de l'affichage de cette décision conforme aux dispositions du Code de l'urbanisme, à trois dates aléatoires, et de dresser procès-verbal de mes constatations.

**Ce à quoi déférant :**

Je soussigné, Benoît VERVUEREN, Huissier de Justice associé de la société civile professionnelle AJC, titulaire d'offices d'huissier de justice à Carcassonne (Aude), Saint-Pons-de-Thomières (Hérault) et Argelès-sur-Mer (Pyrénées-Orientales), dont le siège est 6, rue de la République (11000) CARCASSONNE,

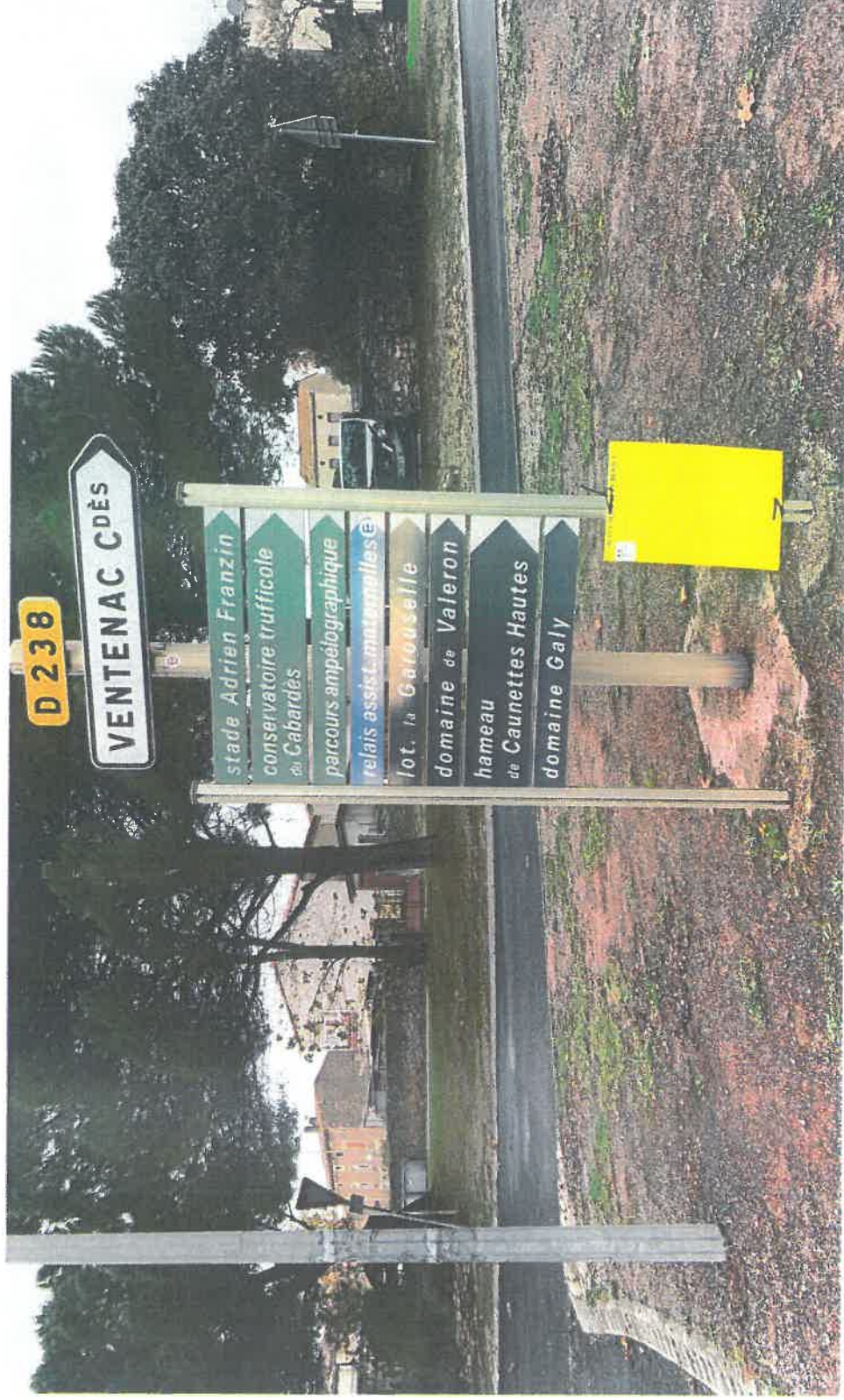
Certifie m'être rendu ce jour carrière du Trabet (11170) MONTOLIEU, où j'ai procédé aux constatations suivantes :

Le panneau est implanté en bordure de voie publique comme le montre la vue suivante :





Je constate carrière du Trabet (11170) Montolieu, la présence d'un panneau d'affichage, visible et lisible depuis la voie publique, conforme aux prescriptions de l'arrêté du 24 avril 2012 fixant les caractéristiques et dimensions de l'affichage de l'avis d'enquête publique mentionné à l'article R. 123-11 du code de l'environnement, mesurant au moins 42 x 59,4 cm (format A2).comportant le titre « avis d'enquête publique » en caractères gras majuscules d'au moins 2 cm de hauteur et les informations visées à l'article R. 123-9 du code de l'environnement en caractères noirs sur fond jaune.





**Ce panneau porte les mentions suivantes :**

**AVIS ENQUETE PUBLIQUE**

portant sur la demande de permis de construire d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance supérieure à 250 Kwc sur la commune de MONTOLIEU au lieu-dit « Regord » déposée par la société « CS LE TRABET »

Par arrêté préfectoral du 29 septembre 2021 du préfet de l'Aude, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 33 jours, est prescrite du lundi 25 octobre 2021 au vendredi 26 novembre 2021 inclus.

Au terme de la procédure, la décision préfectorale qui pourra être adoptée sera, soit un arrêté accordant le permis de construire avec ou sans prescription, soit un arrêté refusant le permis de construire, soit un arrêté portant sursis à statuer, soit un refus tacite en cas de silence gardé au terme du délai de deux mois mentionné à l'article R.423-32 du code de l'urbanisme.

Le commissaire enquêteur est M. Philippe MARCHAND, ingénieur, docteur en géologie et minéralogie, en retraite ; en cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant est désigné après interruption de l'enquête.

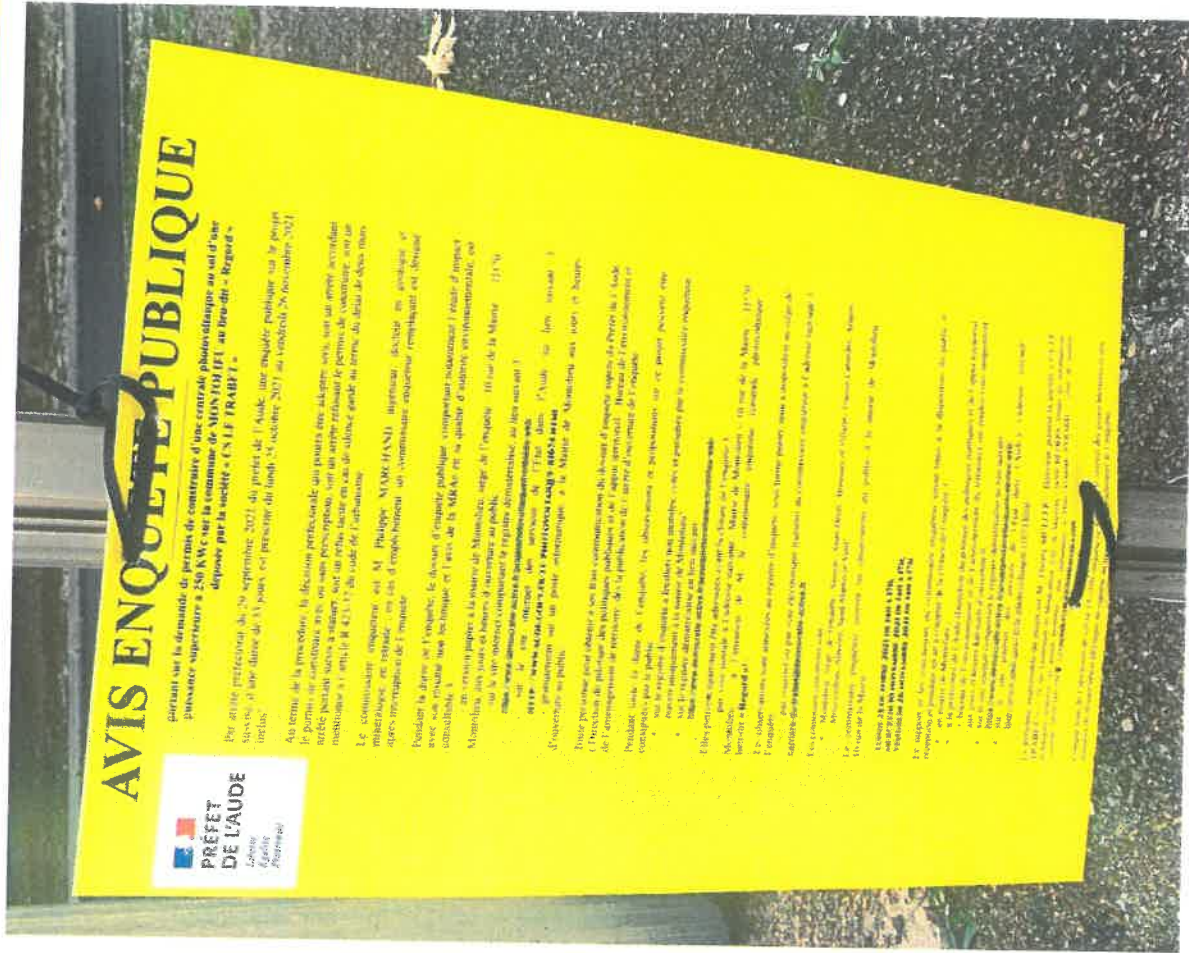
Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique, comportant notamment l'étude d'impact avec son résumé non technique et l'avis de la MRae en sa qualité d'autorité environnementale, est consultable :

- en version papier à la mairie de Montolieu, siège de l'enquête – 10 rue de la Mairie– 11170 Montolieu, aux jours et heures d'ouverture au public,
- sur le site internet comportant le registre dématérialisé, au lien suivant : <https://www.democratie-active.fr/projetphotovoltaiquemontolieu-web/>
- sur le site internet des services de l'État dans l'Aude au lien suivant : <http://www.aude.gouv.fr/le-photovoltaique-r1674.html>
- gratuitement sur un poste informatique, à la Mairie de Montolieu aux jours et heures d'ouverture au public.

Toute personne peut obtenir à ses frais communication du dossier d'enquête auprès du Préfet de l'Aude - Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial – Bureau de l'environnement et de l'aménagement de territoire, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête. Pendant toute la durée de l'enquête, les observations et propositions sur ce projet peuvent être consignées par le public :

- sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, ouvert uniquement à la mairie de Montolieu.
- sur le registre dématérialisé en lien suivant : <https://www.democratie-active.fr/projetphotovoltaiquemontolieu-web/>

Elles peuvent également être adressées avant la clôture de l'enquête :



- par voie postale à l'adresse suivante : Mairie de Montolieu – 10 rue de la Mairie – 11170 Montolieu – à l'attention de M. le commissaire enquêteur (centrale photovoltaïque lieu-dit « Regord »).

Ces observations sont annexées au registre d'enquête, sous forme papier, tenu à disposition au siège de l'enquête.

- par courriel ou par voie électronique transmis au commissaire enquêteur à l'adresse suivante :  
carriere-du-trabet@democratie-active.fr

Les communes concernées sont :

• Montolieu, siège de l'enquête, Saissac, Saint-Denis, Brousses-et-Villaret, Fraisse-Cabardès, Aragon, Moussoulens, Alzonne, Saint-Martin-le-Vieil.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public à la mairie de Montolieu – 10 rue de la Mairie :

– lundi 25 octobre 2021 de 14h à 17h,

– mercredi 10 novembre 2021 de 14h à 17h,

– vendredi 26 novembre 2021 de 14h à 17h.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête :

◦ en mairie de Montolieu ;

• à la préfecture de l'Aude (Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial

– bureau de l'environnement et de l'aménagement du territoire) sur rendez-vous uniquement

aux jours et heures habituels d'ouverture ;

• sur le site internet comportant le registre dématérialisé au lien suivant :

<https://www.democratie-active.fr/projetphotovoltaiquemontolieu-web/>

• sur le site internet des services de l'État dans l'Aude à l'adresse suivante :

<http://www.aude.gouv.fr/le-photovoltaique-r1674.html>

La personne responsable du projet est M. Thierry MULLER – Directeur général la société « CS LE TRABET »

– 74 rue Lieutenant de Montcabrier ZAC de Mazeran– 34500 BEZIERS. Toutes les informations techniques

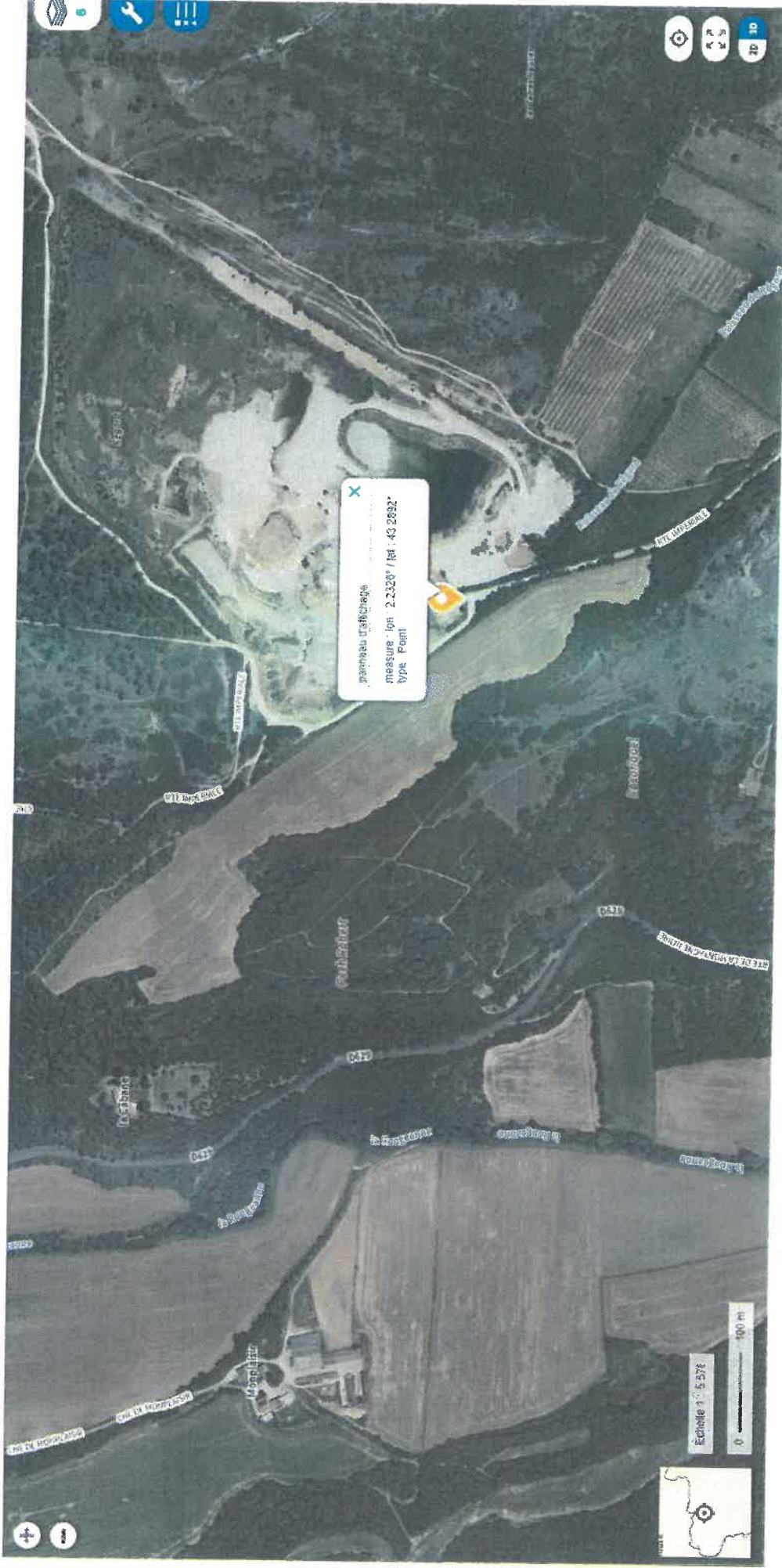
relatives au projet pourront être demandées à Mme Yvannah EVRARD – chef de projets

- mobile : 0699 168 734 @ : yvannah.evrard@totalenergies.com

Compte tenu de l'épidémie de covid-19, cette enquête se fera dans le respect des gestes barrières et des mesures de distanciation physique en vigueur au moment du déroulement de l'enquête.



Je me suis ensuite rendu à la carrière du Trabet, ou un panneau est implanté en bordure de voie publique comme le montre la vue suivante :





Je constate carrière du Trabet (11170) Montolieu, la présence d'un panneau d'affichage, visible et lisible depuis la voie publique, conforme aux prescriptions de l'arrêté du 24 avril 2012 fixant les caractéristiques et dimensions de l'affichage de l'avis d'enquête publique mentionné à l'article R. 123-11 du code de l'environnement, mesurant au moins 42 x 59,4 cm (format A2), comportant le titre « avis d'enquête publique » en caractères gras majuscules d'au moins 2 cm de hauteur et les informations visées à l'article R. 123-9 du code de l'environnement en caractères noirs sur fond jaune.





**Ce panneau porte les mentions suivantes :**

**AVIS ENQUETE PUBLIQUE**

portant sur la demande de permis de construire d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance supérieure à 250 Kwc sur la commune de MONTOLIEU au lieu-dit « Regord » déposée par la société « CS LE TRABET »

Par arrêté préfectoral du 29 septembre 2021 du préfet de l'Aude, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 33 jours, est prescrite du lundi 25 octobre 2021 au vendredi 26 novembre 2021 inclus.

Au terme de la procédure, la décision préfectorale qui pourra être adoptée sera, soit un arrêté accordant le permis de construire avec ou sans prescription, soit un arrêté refusant le permis de construire, soit un arrêté portant sursis à statuer, soit un refus tacite en cas de silence gardé au terme du délai de deux mois mentionné à l'article R.423-32 du code de l'urbanisme.

Le commissaire enquêteur est M. Philippe MARCHAND, ingénieur, docteur en géologie et minéralogie, en retraite ; en cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant est désigné après interruption de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique, comportant notamment l'étude d'impact avec son résumé non technique et l'avis de la MRAe en sa qualité d'autorité environnementale, est consultable :

- en version papier à la mairie de Montolieu, siège de l'enquête – 10 rue de la Mairie– 11170 Montolieu, aux jours et heures d'ouverture au public,

- sur le site internet comportant le registre dématérialisé, au lien suivant :

<https://www.democratie-active.fr/projphotovoltaiquemontolieu-web/>

- sur le site internet des services de l'État dans l'Aude au lien suivant :

<http://www.aude.gouv.fr/le-photovoltaique-r1674.html>

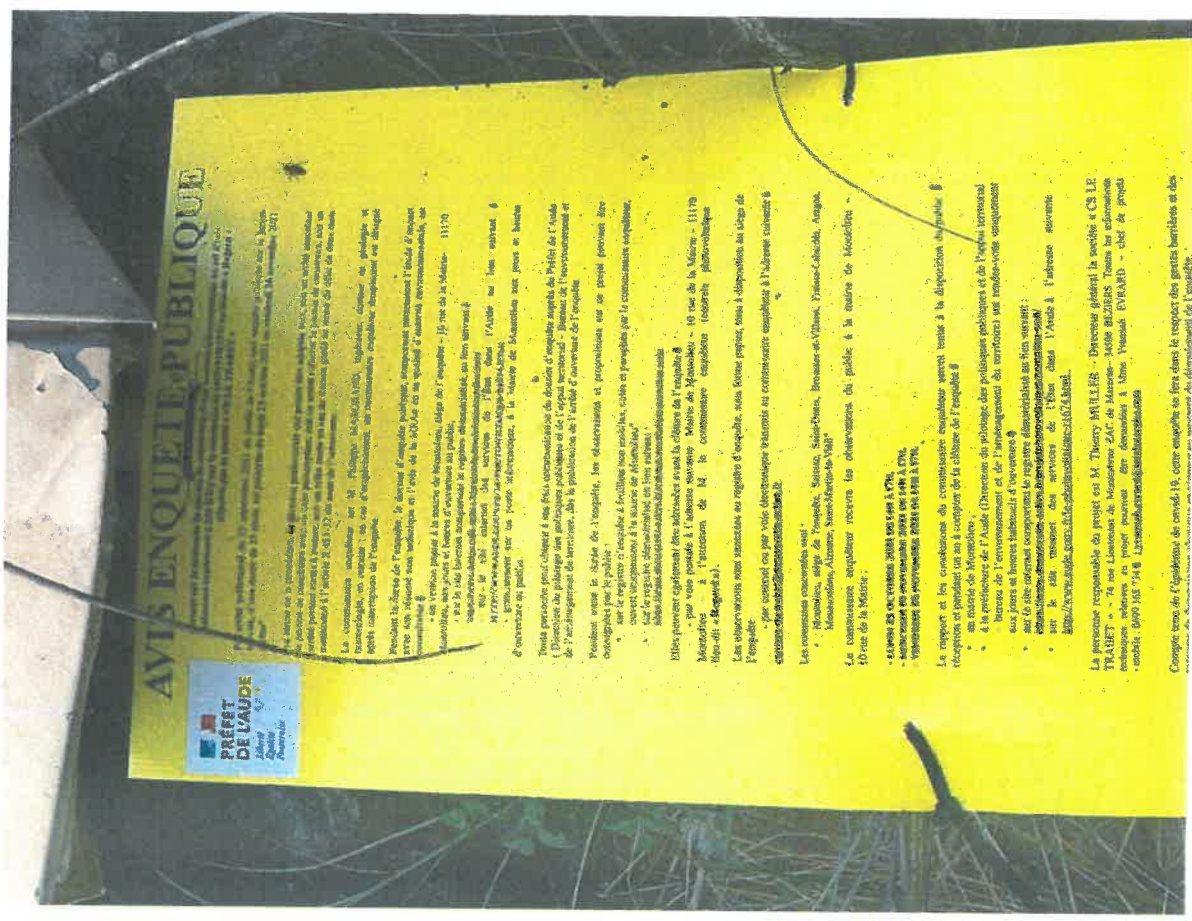
- gratuitement sur un poste informatique, à la Mairie de Montolieu aux jours et heures d'ouverture au public.

Toute personne peut obtenir à ses frais communication du dossier d'enquête auprès du Préfet de l'Aude - Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial – Bureau de l'environnement et de l'aménagement de territoire, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête. Pendant toute la durée de l'enquête, les observations et propositions sur ce projet peuvent être consignées par le public :

- sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, ouvert uniquement à la mairie de Montolieu.
- sur le registre dématérialisé en lien suivant :

<https://www.democratie-active.fr/projphotovoltaiquemontolieu-web/>

Elles peuvent également être adressées avant la clôture de l'enquête :



- par voie postale à l'adresse suivante : Mairie de Montolieu – 10 rue de la Mairie – 11170 Montolieu – à l'attention de M. le commissaire enquêteur (centrale photovoltaïque lieu-dit « Regord »).

Ces observations sont annexées au registre d'enquête, sous forme papier, tenu à disposition au siège de l'enquête.

- par courriel ou par voie électronique transmis au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : [carriere-du-trabet@democratie-active.fr](mailto:carriere-du-trabet@democratie-active.fr)

Les communes concernées sont :

• Montolieu, siège de l'enquête, Saissac, Saint-Denis, Brousses-et-Villaret, Fraisse-Cabardès, Aragon, Moussoulens, Alzonne, Saint-Martin-He-Vieil.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public à la mairie de Montolieu – 10 rue de la Mairie :

– lundi 25 octobre 2021 de 14h à 17h,

– mercredi 10 novembre 2021 de 14h à 17h,

– vendredi 26 novembre 2021 de 14h à 17h.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête :

• en mairie de Montolieu ;

• à la préfecture de l'Aude (Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial – bureau de l'environnement et de l'aménagement du territoire) sur rendez-vous uniquement aux jours et heures habituels d'ouverture ;

• sur le site internet comportant le registre dématérialisé au lien suivant :

<https://www.democratie-active.fr/projetphotovoltaiquemontolieu-web/>

• sur le site internet des services de l'État dans l'Aude à l'adresse suivante :

<http://www.aude.gouv.fr/le-photovoltaique-r1674.html>

La personne responsable du projet est M. Thierry MULLER – Directeur général la société « CS LE TRABET »

– 74 rue Lieutenant de Montcabrier ZAC de Mazeran– 34500 BEZIERS. Toutes les informations techniques relatives au projet pourront être demandées à Mme Yvannah EVRARD – chef de projets

- mobile : 0699 168 734 @ : [yvannah.evrard@totalenergies.com](mailto:yvannah.evrard@totalenergies.com)

Compte tenu de l'épidémie de covid-19, cette enquête se fera dans le respect des gestes barrières et des mesures de distanciation physique en vigueur au moment du déroulement de l'enquête.







Je constate carrière du Trabet (11170) Montolieu, la présence d'un panneau d'affichage, visible et lisible depuis la voie publique, conforme aux prescriptions de l'arrêté du 24 avril 2012 fixant les caractéristiques et dimensions de l'affichage de l'avis d'enquête publique mentionné à l'article R. 123-11 du code de l'environnement, mesurant au moins 42 x 59,4 cm (format A2).comportant le titre « avis d'enquête publique » en caractères gras majuscules d'au moins 2 cm de hauteur et les informations visées à l'article R. 123-9 du code de l'environnement en caractères noirs sur fond jaune.





**Ce panneau porte les mentions suivantes :**

**AVIS ENQUETE PUBLIQUE**

portant sur la demande de permis de construire d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance supérieure à 250 Kwc sur la commune de MONTOLIEU au lieu-dit « Regord » déposée par la société « CS LE TRABET »

Par arrêté préfectoral du 29 septembre 2021 du préfet de l'Aude, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 33 jours, est prescrite du lundi 25 octobre 2021 au vendredi 26 novembre 2021 inclus.

Au terme de la procédure, la décision préfectorale qui pourra être adoptée sera, soit un arrêté accordant le permis de construire avec ou sans prescription, soit un arrêté refusant le permis de construire, soit un arrêté portant sursis à statuer, soit un refus tacite en cas de silence garé au terme du délai de deux mois mentionné à l'article R.423-32 du code de l'urbanisme.

Le commissaire enquêteur est M. Philippe MARCHAND, ingénieur, docteur en géologie et minéralogie, en retraite ; en cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant est désigné après interruption de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique, comportant notamment l'étude d'impact avec son résumé non technique et l'avis de la MRAe en sa qualité d'autorité environnementale, est consultable :

- en version papier à la mairie de Montolieu, siège de l'enquête – 10 rue de la Mairie– 11170 Montolieu, aux jours et heures d'ouverture au public,

- sur le site internet comportant le registre dématérialisé, au lien suivant :

<https://www.democratie-active.fr/projetphotovoltaiquemontolieu-web/>

- sur le site internet des services de l'État dans l'Aude au lien suivant :

<http://www.aude.gouv.fr/le-photovoltaique-r1674.html>

- gratuitement sur un poste informatique, à la Mairie de Montolieu aux jours et heures d'ouverture au public.

Toute personne peut obtenir à ses frais communication du dossier d'enquête auprès du Préfet de l'Aude - Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial – Bureau de l'environnement et de l'aménagement de territoire, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête. Pendant toute la durée de l'enquête, les observations et propositions sur ce projet peuvent être consignées par le public :

- sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, ouvert uniquement à la mairie de Montolieu.

- sur le registre dématérialisé en lien suivant :

<https://www.democratie-active.fr/projetphotovoltaiquemontolieu-web/>

Elles peuvent également être adressées avant la clôture de l'enquête :





- par voie postale à l'adresse suivante : Mairie de Montolieu -- 10 rue de la Mairie -- 11170 Montolieu -- à l'attention de M. le commissaire enquêteur (centrale photovoltaïque lieu-dit « Regord »).  
Ces observations sont annexées au registre d'enquête, sous forme papier, tenu à disposition au siège de l'enquête.

- par courriel ou par voie électronique transmis au commissaire enquêteur à l'adresse suivante :  
carriere-du-trabet@democratie-active.fr

Les communes concernées sont :

• Montolieu, siège de l'enquête, Saissac, Saint-Denis, Brousses-et-Villaret, Fraisse-Cabardès, Aragon, Moussoulens, Alzonne, Saint-Martin-le-Vieil.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public à la mairie de Montolieu -- 10 rue de la Mairie :

- lundi 25 octobre 2021 de 14h à 17h,
- mercredi 10 novembre 2021 de 14h à 17h,
- vendredi 26 novembre 2021 de 14h à 17h.

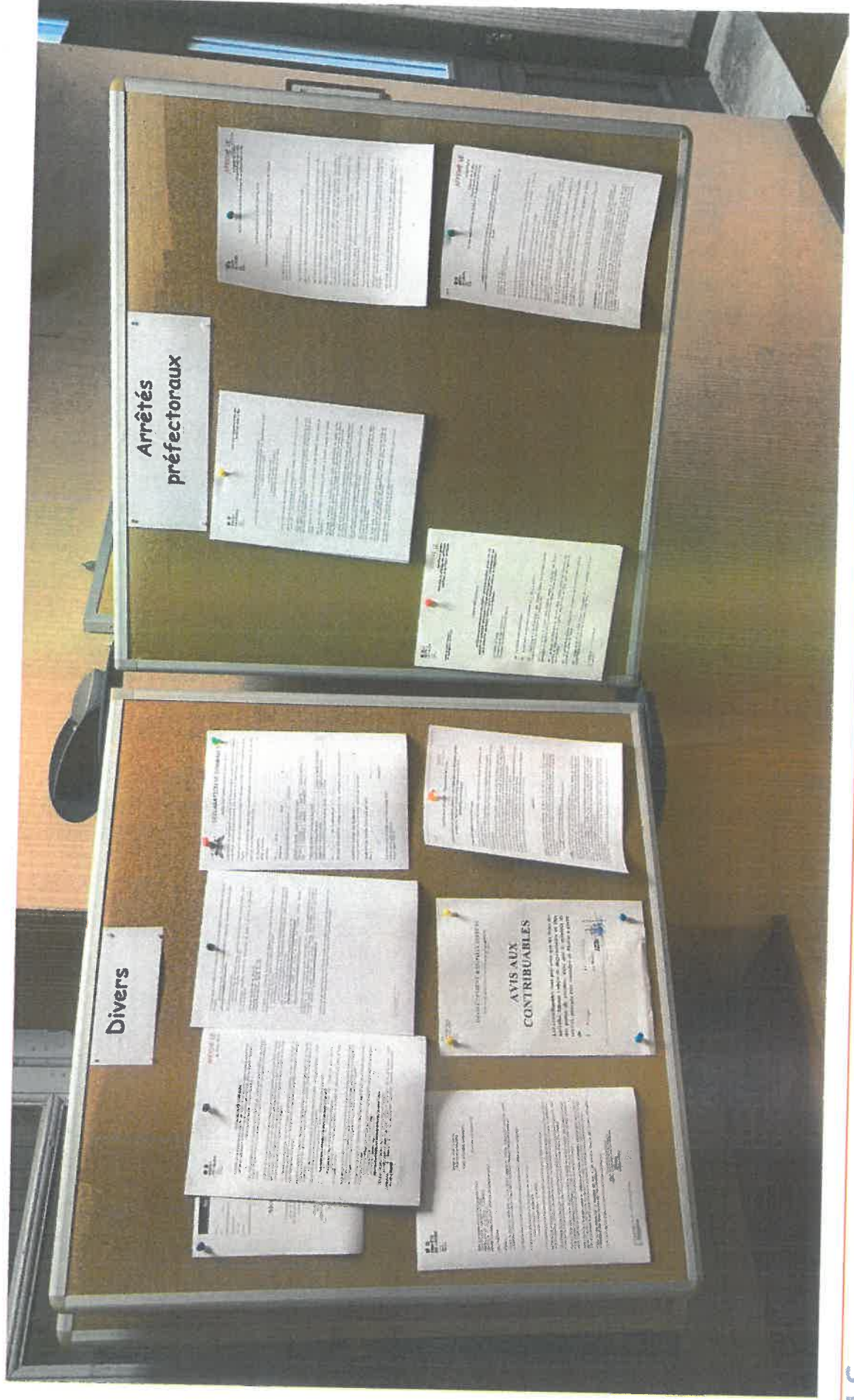
Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête :

- en mairie de Montolieu ;
- à la préfecture de l'Aude (Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial – bureau de l'environnement et de l'aménagement du territoire) sur rendez-vous uniquement aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- sur le site internet comportant le registre dématérialisé au lien suivant :  
<https://www.democratie-active.fr/projetphotovoltaiquemontolieu-web/>
- sur le site internet des services de l'État dans l'Aude à l'adresse suivante :  
<http://www.aude.gouv.fr/le-photovoltaique-r1674.html>

La personne responsable du projet est M. Thierry MULLER -- Directeur général la société « CS LE TRABET » -- 74 rue Lieutenant de Montcabrier ZAC de Mazeran-- 34500 BEZIERS. Toutes les informations techniques relatives au projet pourront être demandées à Mme Yvannah EVRARD -- chef de projets - mobile : 0699 168 734 @ : yvannah.evrard@totalenergies.com

Compte tenu de l'épidémie de covid-19, cette enquête se fera dans le respect des gestes barrières et des mesures de distanciation physique en vigueur au moment du déroulement de l'enquête.

Je me suis rendu à la Mairie d'Aragon, 14, impasse de la Mairie, (11600) ARAGON où j'ai constaté sur l'affichage municipal la présence de l'avis d'enquête public suivant :





**AFFICHÉ LE**  
25 / 10 / 2021

**PRÉFET DE L'AUDE**  
Amiable  
Gratuit  
Sans Frais

**AVIS ENQUÊTE PHOTOVOLTAÏQUE**  
portant sur la demande de permis de construire d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance nominale de 250 KWc sur la commune de MONTOLIEU au lieu-dit « Regordil » déposée par la société « CS LE TRABET ».

Par arrêté préfectoral du 29 septembre 2021 du préfet de l'Aude, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 33 jours, est prescrite du lundi 25 octobre 2021 au vendredi 26 novembre 2021 inclus.

Au terme de la procédure, la décision préfectorale qui pourra être adoptée sera, soit un arrêté accordant le permis de construire avec ou sans prescription, soit un arrêté refusant le permis de construire, soit un arrêté portant annulation ou retrait, soit un refus tacite en cas de silence passé six mois du début de deux mois mentionnés à l'article R. 212-52 du code de l'urbanisme.

Le commissaire enquêteur est M. Philippe MARCHAND, ingénieur, docteur en géologie et géomorphologie, en retraite et est en s'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant est désigné après interruption de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique, comportant notamment l'étude d'impact avec son résumé non technique et l'avis de la commune de MONTOLIEU au lieu-dit « Regordil », est consultable :

- en version papier à la mairie de Montolieu, siège de l'enquête - 10 rue de la Mairie - 11170 Montolieu, aux jours et heures d'ouverture au public ;
- sur le site internet comportant le registre dématérialisé, au lien suivant : <https://www.aude.gouv.fr/developpement-urbain-et-urbanisme>
- sur le site internet des services de l'Etat, dans l'Aude au lien suivant : <http://www.aude.gouv.fr/developpement-urbain-et-urbanisme>
- gratuitement sur un point d'information, à la Mairie de Montolieu aux jours et heures d'ouverture au public.

Toute personne peut obtenir à ses frais communication du dossier d'enquête auprès du Préfet de l'Aude - Direction du planologie des politiques publiques et de l'appui territorial - Bureau de l'environnement et de l'aménagement de territoire, de la publication de l'avis d'ouverture de l'enquête.

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations et propositions sur ce projet peuvent être consignées par écrit :

- sur le registre d'enquête à remplir non amovible, coté et paraphé par le commissaire enquêteur ouvert uniquement à la mairie de Montolieu ;
- sur le registre dématérialisé en ligne suivant : <http://www.aude.gouv.fr/developpement-urbain-et-urbanisme>

Elles pourront également être adressées avant la clôture de l'enquête :

- par voie postale à l'adresse suivante : Mairie de Montolieu - 10 rue de la Mairie - 11170 Montolieu ;
- l'acceptation de M. le commissaire enquêteur (seule) photocopiable (lieu-dit « Regordil »).

Ces observations sont annexées au registre d'enquête, sous forme papier, tenu à disposition au siège de l'enquête, par courrier ou par voie électronique transmis au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : [enquete@ajc-huissier.fr](mailto:enquete@ajc-huissier.fr)

Les communes concernées sont : Montolieu, siège de l'enquête, Salses, Saint-Martin-Viel, Montolieu, Albas, Saint-Martin-Viel, Montolieu, Albas, Saint-Martin-Viel.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public à la mairie de Montolieu - 10 rue de la Mairie

- lundi 25 octobre 2021 de 14h à 17h,
- mercredi 27 octobre 2021 de 14h à 17h,
- vendredi 29 octobre 2021 de 14h à 17h.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront joints à la disposition du public à réception de l'enquête :

- à la mairie de Montolieu ;
- à la préfecture de l'Aude (Direction du planologie des politiques publiques et de l'appui territorial) aux jours et heures d'ouverture au public ;
- sur le site internet comportant le registre dématérialisé au lien suivant : <https://www.aude.gouv.fr/developpement-urbain-et-urbanisme>
- sur le site internet des services de l'Etat, dans l'Aude au lien suivant : <http://www.aude.gouv.fr/developpement-urbain-et-urbanisme>

La personne responsable du projet est M. Valéry MULLER - Directeur général la société « CS LE TRABET » - 14 rue Linnéum de Montolieu, 11170 MONTOLIEU. Toutes les informations techniques relatives au projet peuvent être demandées à M. le Commissaire Enquêteur - CS LE TRABET - 0691 158 134 @ [enquete@ajc-huissier.fr](mailto:enquete@ajc-huissier.fr)

Compte tenu de l'importance de l'ouvrage, les observations du public dans le respect des règles barrières et des mesures de sécurité doivent être prises en compte au moment du déroulement de l'enquête.



Le contenu de l'avis d'enquête publique affiché est le suivant :

#### AVIS ENQUETE PUBLIQUE

portant sur la demande de permis de construire d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance supérieure à 250 KWc sur la commune de MONTOLIEU au lieu-dit « Regord » déposée par la société « CS LE TRABET »

Par arrêté préfectoral du 29 septembre 2021 du préfet de l'Aude, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 33 jours, est prescrite du lundi 25 octobre 2021 au vendredi 26 novembre 2021 inclus.

Au terme de la procédure, la décision préfectorale qui pourra être adoptée sera, soit un arrêté accordant le permis de construire avec ou sans prescription, soit un arrêté refusant le permis de construire, soit un arrêté portant sursis à statuer, soit un refus tacite en cas de silence gardé au terme du délai de deux mois mentionné à l'article R.423-32 du code de l'urbanisme.

Le commissaire enquêteur est M. Philippe MARCHAND, ingénieur, docteur en géologie et minéralogie, en retraite ; en cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant est désigné après interruption de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique, comportant notamment l'étude d'impact avec son résumé non technique et l'avis de la MRAe en sa qualité d'autorité environnementale, est consultable :

- en version papier à la mairie de Montolieu, siège de l'enquête – 10 rue de la Mairie– 11170 Montolieu, aux jours et heures d'ouverture au public,
- sur le site internet comportant le registre dématérialisé, au lien suivant : <https://www.democratie-active.fr/projetphotovoltaiquemontolieu-web/>
- sur le site internet des services de l'État dans l'Aude au lien suivant : <http://www.aude.gouv.fr/le-photovoltaique-r1674.html>
- gratuitement sur un poste informatique, à la Mairie de Montolieu aux jours et heures d'ouverture au public.

Toute personne peut obtenir à ses frais communication du dossier d'enquête auprès du Préfet de l'Aude - Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial – Bureau de l'environnement et de l'aménagement de territoire, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête. Pendant toute la durée de l'enquête, les observations et propositions sur ce projet peuvent être consignées par le public :

- sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, ouvert uniquement à la mairie de Montolieu.
- sur le registre dématérialisé en lien suivant : <https://www.democratie-active.fr/projetphotovoltaiquemontolieu-web/>

Elles peuvent également être adressées avant la clôture de l'enquête : - par voie postale à l'adresse suivante : Mairie de Montolieu – 10 rue de la Mairie – 11170 Montolieu –

à l'attention de M. le commissaire enquêteur (centrale photovoltaïque lieu-dit « Regord »).

Ces observations sont annexées au registre d'enquête, sous forme papier, tenu à disposition au siège de l'enquête.

- par courriel ou par voie électronique transmis au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : [carriere-du-trabet@democratie-active.fr](mailto:carriere-du-trabet@democratie-active.fr)

Les communes concernées sont : Montolieu, siège de l'enquête, Saissac, Saint-Denis, Brousses-et-Villaret, Fraisse-Cabardès, Aragon, Moussoulens, Alzonne, Saint-Martin-le-Vieil.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public à la mairie de Montolieu – 10 rue de la Mairie :

- lundi 25 octobre 2021 de 14h à 17h,
- mercredi 10 novembre 2021 de 14h à 17h,
- vendredi 26 novembre 2021 de 14h à 17h.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête :

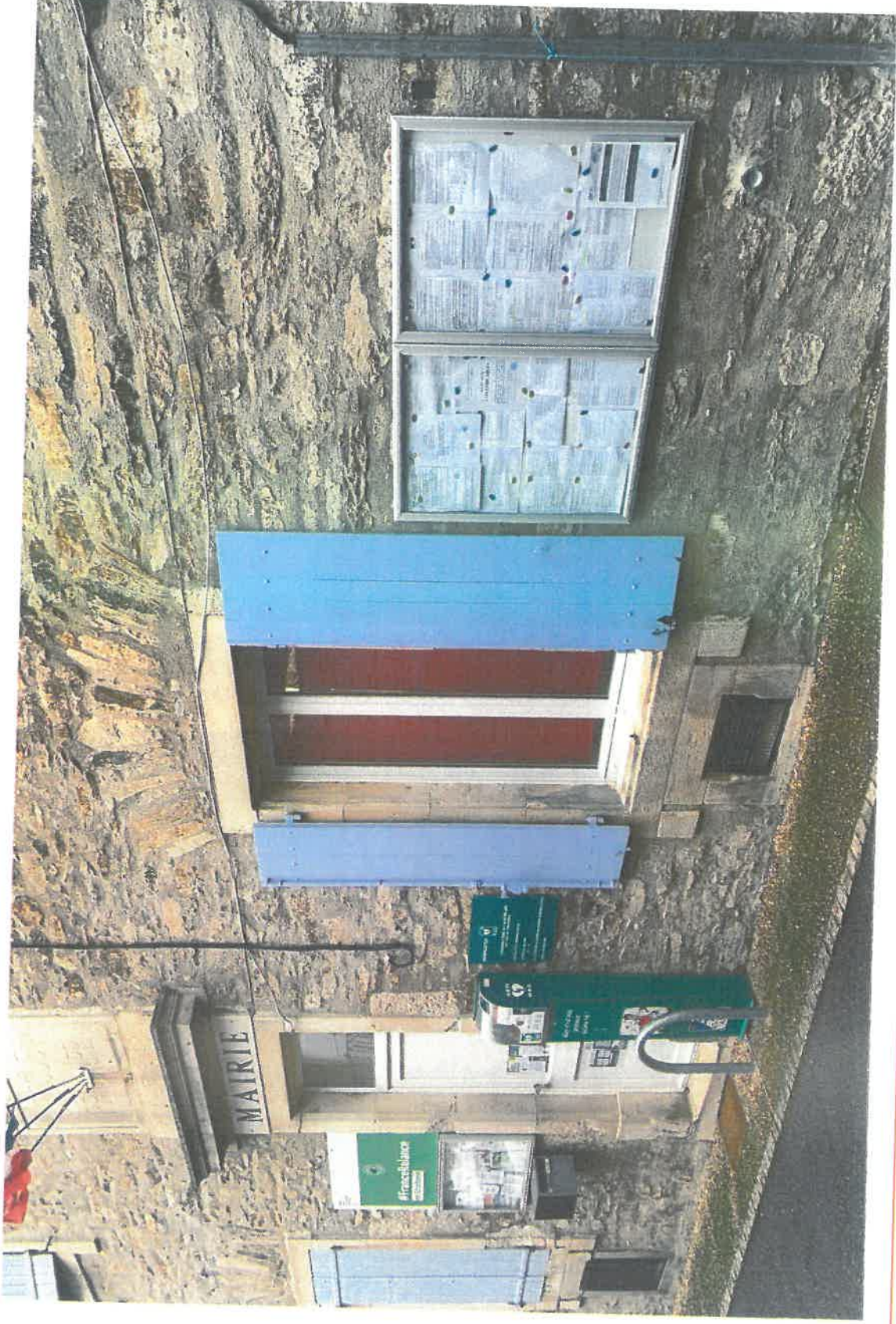
- en mairie de Montolieu ;
- à la préfecture de l'Aude (Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial – bureau de l'environnement et de l'aménagement du territoire) sur rendez-vous uniquement aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- sur le site internet comportant le registre dématérialisé au lien suivant : <https://www.democratie-active.fr/projetphotovoltaiquemontolieu-web/>
- sur le site internet des services de l'État dans l'Aude à l'adresse suivante : <http://www.aude.gouv.fr/le-photovoltaique-r1674.html>

La personne responsable du projet est M. Thierry MULLER – Directeur général la société « CS LE TRABET » – 74 rue Lieutenant de Montcabrier ZAC de Mazeran – 34500 BEZIERS. Toutes les informations techniques relatives au projet pourront être demandées à Mme Yannah EVRARD – chef de projets - mobile : 0699 168 734 @ : [yannah.evrard@totalenergies.com](mailto:yannah.evrard@totalenergies.com)

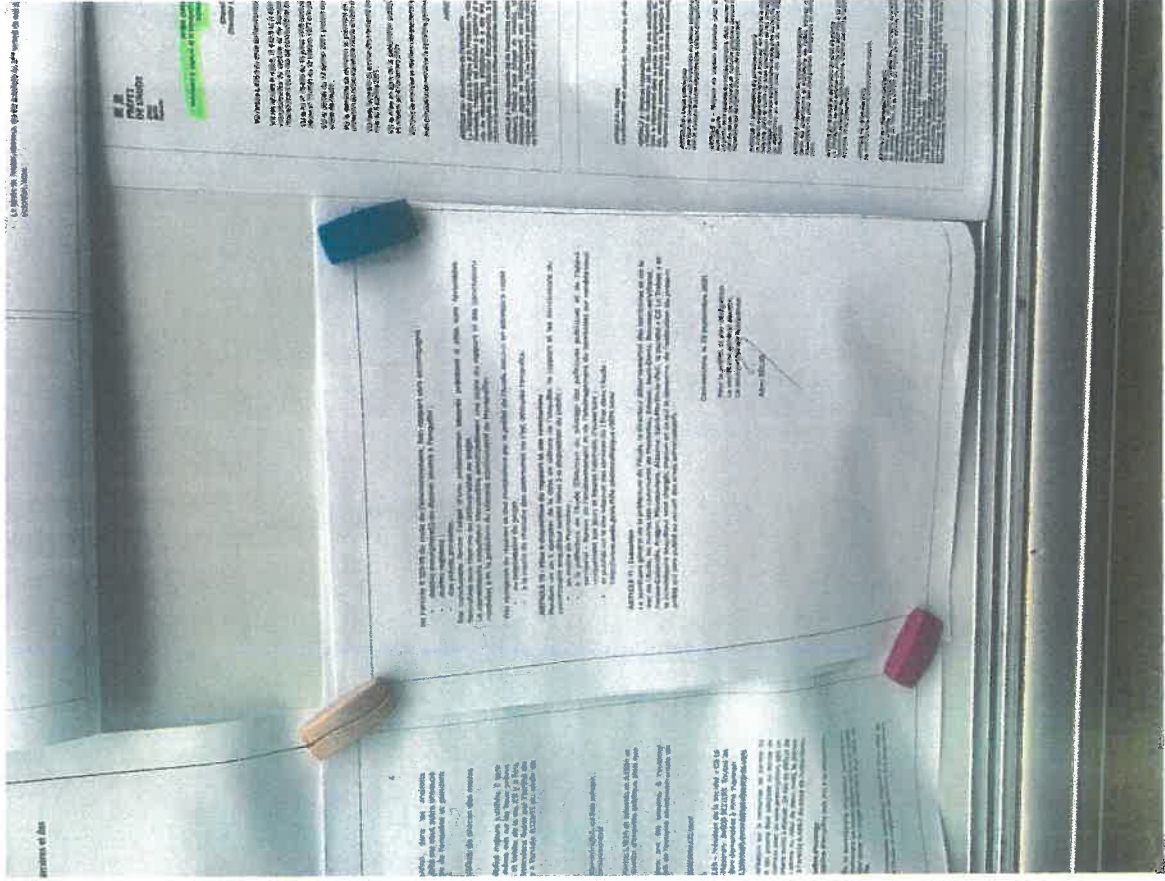
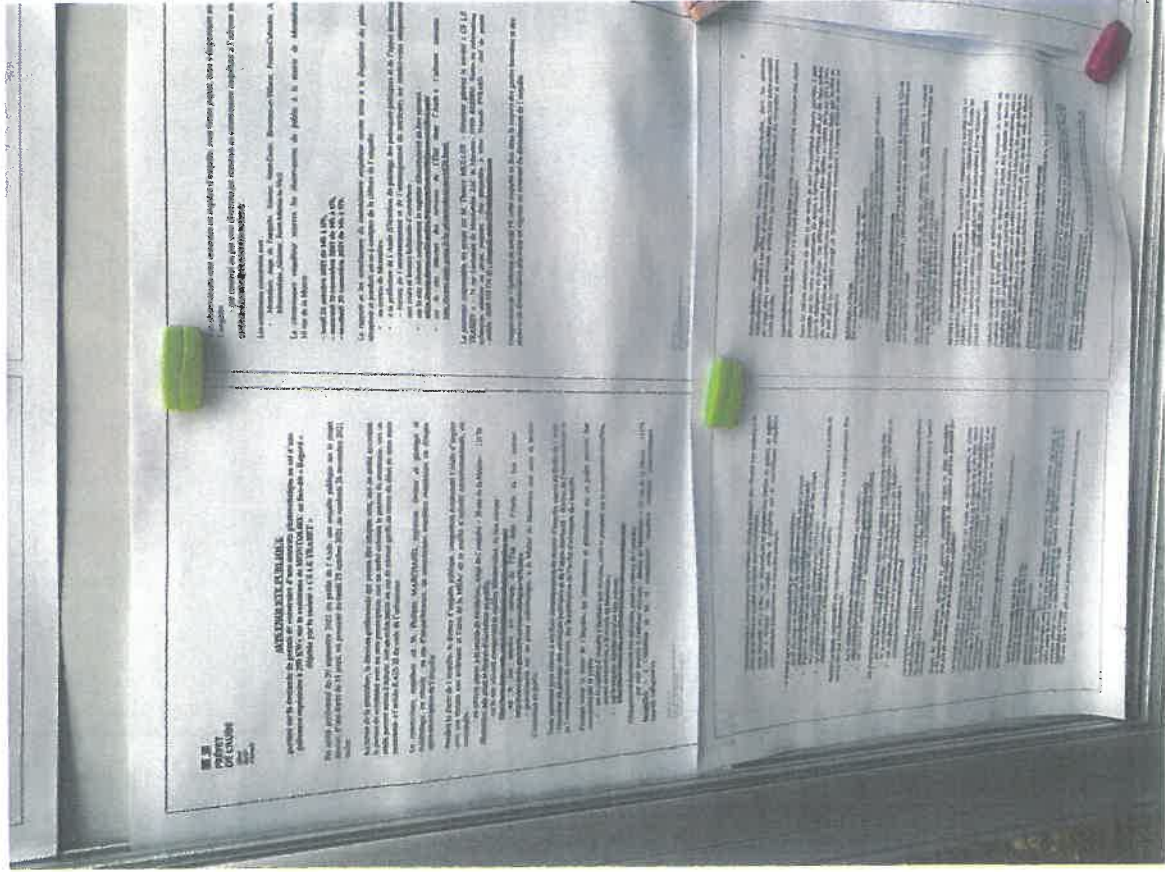
Compte tenu de l'épidémie de covid-19, cette enquête se fera dans le respect des gestes barrières et des mesures de distanciation physique en vigueur au moment du déroulement de l'enquête.



Je me suis rendu à la Mairie de Fraisse Cabardès, 4, rue de la Mairie (11600) FRAISSE CABARDES où j'ai constaté sur l'affichage municipal la présence de l'avis d'enquête public suivant :







Le contenu de l'avis d'enquête publique affiché est le suivant :

#### AVIS ENQUETE PUBLIQUE

portant sur la demande de permis de construire d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance supérieure à 250 KWc sur la commune de MONTOLIEU au lieu-dit « Regord » déposée par la société « CS LE TRABET »

Par arrêté préfectoral du 29 septembre 2021 du préfet de l'Aude, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 33 jours, est prescrite du lundi 25 octobre 2021 au vendredi 26 novembre 2021 inclus.

Au terme de la procédure, la décision préfectorale qui pourra être adoptée sera, soit un arrêté accordant le permis de construire avec ou sans prescription, soit un arrêté refusant le permis de construire, soit un arrêté portant sursis à statuer, soit un refus tacite en cas de silence gardé au terme du délai de deux mois mentionné à l'article R.423-32 du code de l'urbanisme.

Le commissaire enquêteur est M. Philippe MARCHAND, ingénieur, docteur en géologie et minéralogie, en retraite ; en cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant est désigné après interruption de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique, comportant notamment l'étude d'impact avec son résumé non technique et l'avis de la MRAe en sa qualité d'autorité environnementale, est consultable :

- en version papier à la mairie de Montolieu, siège de l'enquête – 10 rue de la Mairie– 11170 Montolieu, aux jours et heures d'ouverture au public,
- sur le site internet comportant le registre dématérialisé, au lien suivant : <https://www.democratie-active.fr/projetphotovoltaiquemontolieu-web/>
- sur le site internet des services de l'État dans l'Aude au lien suivant : <http://www.aude.gouv.fr/le-photovoltaique-r1674.html>
- gratuitement sur un poste informatique, à la Mairie de Montolieu aux jours et heures d'ouverture au public.

Toute personne peut obtenir à ses frais communication du dossier d'enquête auprès du Préfet de l'Aude - Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial – Bureau de l'environnement et de l'aménagement de territoire, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête. Pendant toute la durée de l'enquête, les observations et propositions sur ce projet peuvent être consignées par le public :

- sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, ouvert uniquement à la mairie de Montolieu.
- sur le registre dématérialisé en lien suivant : <https://www.democratie-active.fr/projetphotovoltaiquemontolieu-web/>

Elles peuvent également être adressées avant la clôture de l'enquête : - par voie postale à l'adresse suivante : Mairie de Montolieu – 10 rue de la Mairie – 11170 Montolieu – à l'attention de M. le commissaire enquêteur (centrale photovoltaïque lieu-dit « Regord »).

Ces observations sont annexées au registre d'enquête, sous forme papier, tenu à disposition au siège de l'enquête.

- par courriel ou par voie électronique transmis au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : [carriere-du-trabet@democratie-active.fr](mailto:carriere-du-trabet@democratie-active.fr)

Les communes concernées sont : Montolieu, siège de l'enquête, Saissac, Saint-Denis, Brousses-et-Villaret, Fraisse-Cabardès, Aragon, Moussoulens, Alzonne, Saint-Martin-le-Vieil.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public à la mairie de Montolieu – 10 rue de la Mairie :

- lundi 25 octobre 2021 de 14h à 17h,
- mercredi 10 novembre 2021 de 14h à 17h,
- vendredi 26 novembre 2021 de 14h à 17h.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête :

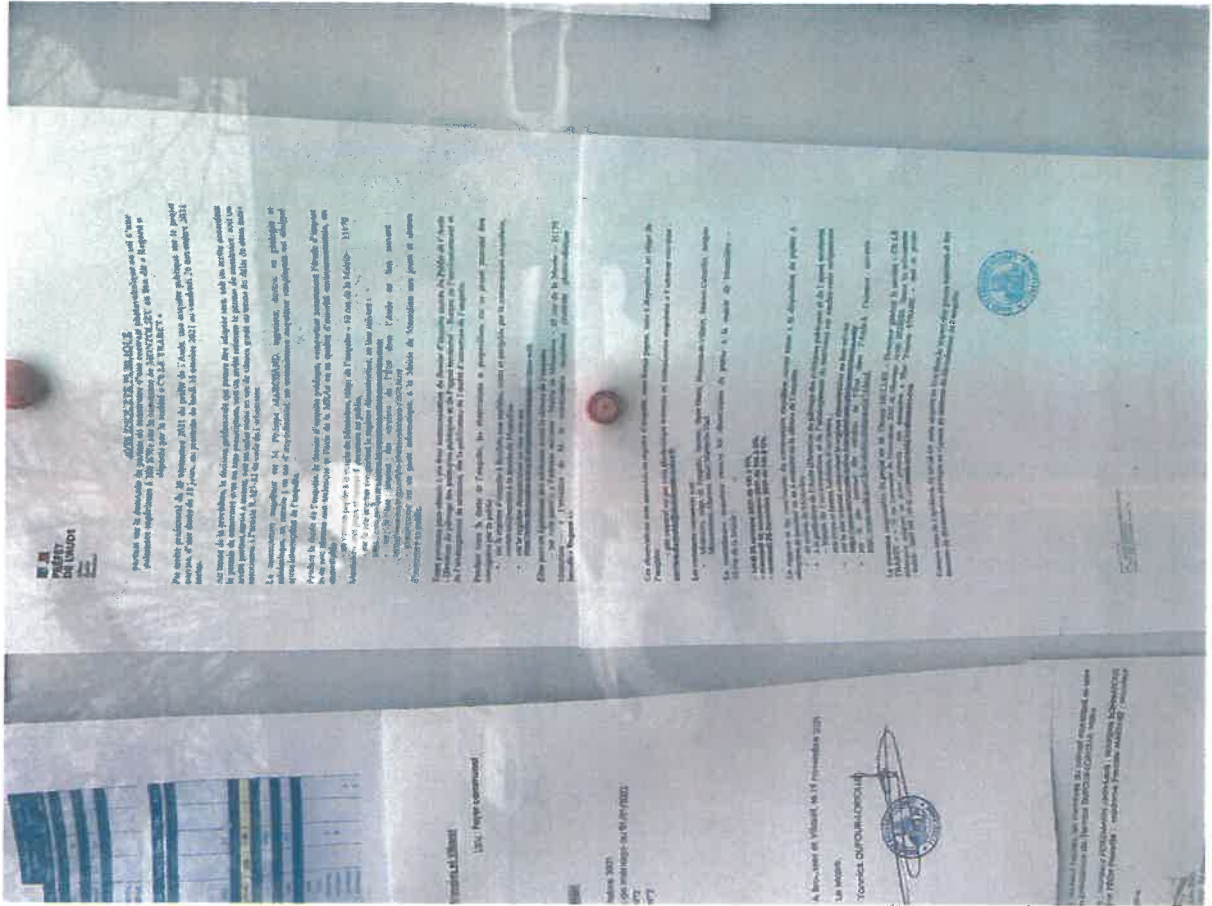
- en mairie de Montolieu ;
  - à la préfecture de l'Aude (Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial – bureau de l'environnement et de l'aménagement du territoire) sur rendez-vous uniquement aux jours et heures habituels d'ouverture ;
  - sur le site internet comportant le registre dématérialisé au lien suivant : <https://www.democratie-active.fr/projetphotovoltaiquemontolieu-web/>
  - sur le site internet des services de l'État dans l'Aude à l'adresse suivante : <http://www.aude.gouv.fr/le-photovoltaique-r1674.html>
- La personne responsable du projet est M. Thierry MULLER – Directeur général la société « CS LE TRABET » – 74 rue Lieutenant de Montcabrier ZAC de Mazeran – 34500 BEZIERS. Toutes les informations techniques relatives au projet pourront être demandées à Mme Yannah EVRARD – chef de projets - mobile : 0699 168 734 @ : [yannah.evrard@totalenergies.com](mailto:yannah.evrard@totalenergies.com)

Compte tenu de l'épidémie de covid-19, cette enquête se fera dans le respect des gestes barrières et des mesures de distanciation physique en vigueur au moment du déroulement de l'enquête.



Je me suis rendu à la Mairie de Brousses-et-Villaret 2, rue de la Mairie, (11390) BROUSSES ET VILLARET où j'ai constaté sur l'affichage municipal la présence de l'avis d'enquête public suivant :







Le contenu de l'avis d'enquête publique affiché est le suivant :

#### AVIS ENQUETE PUBLIQUE

portant sur la demande de permis de construire d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance supérieure à 250 KWc sur la commune de MONTOLIEU au lieu-dit « Regord » déposée par la société « CS LE TRABET »

Par arrêté préfectoral du 29 septembre 2021 du préfet de l'Aude, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 33 jours, est prescrite du lundi 25 octobre 2021 au vendredi 26 novembre 2021 inclus.

Au terme de la procédure, la décision préfectorale qui pourra être adoptée sera, soit un arrêté accordant le permis de construire avec ou sans prescription, soit un arrêté refusant le permis de construire, soit un arrêté portant sursis à statuer, soit un refus tacite en cas de silence gardé au terme du délai de deux mois mentionné à l'article R.423-32 du code de l'urbanisme.

Le commissaire enquêteur est M. Philippe MARCHAND, ingénieur, docteur en géologie et minéralogie, en retraite ; en cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant est désigné après interruption de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique, comportant notamment l'étude d'impact avec son résumé non technique et l'avis de la MRAe en sa qualité d'autorité environnementale, est consultable :

- en version papier à la mairie de Montolieu, siège de l'enquête – 10 rue de la Mairie– 11170 Montolieu, aux jours et heures d'ouverture au public,
- sur le site internet comportant le registre dématérialisé, au lien suivant : <https://www.democratie-active.fr/projetphotovoltaiquemontolieu-web/>
- sur le site internet des services de l'État dans l'Aude au lien suivant : <http://www.aude.gouv.fr/le-photovoltaique-r1674.html>
- gratuitement sur un poste informatique, à la Mairie de Montolieu aux jours et heures d'ouverture au public.

Toute personne peut obtenir à ses frais communication du dossier d'enquête auprès du Préfet de l'Aude - Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial – Bureau de l'environnement et de l'aménagement de territoire, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête. Pendant toute la durée de l'enquête, les observations et propositions sur ce projet peuvent être consignées par le public :

- sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, ouvert uniquement à la mairie de Montolieu.
- sur le registre dématérialisé en lien suivant : <https://www.democratie-active.fr/projetphotovoltaiquemontolieu-web/>

Elles peuvent également être adressées avant la clôture de l'enquête : - par voie postale à l'adresse suivante : Mairie de Montolieu – 10 rue de la Mairie – 11170 Montolieu –

à l'attention de M. le commissaire enquêteur (centrale photovoltaïque lieu-dit « Regord »).

Ces observations sont annexées au registre d'enquête, sous forme papier, tenu à disposition au siège de l'enquête.

- par courriel ou par voie électronique transmis au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : [carriere-du-trabet@democratie-active.fr](mailto:carriere-du-trabet@democratie-active.fr)



Les communes concernées sont : Montolieu, siège de l'enquête, Saissac, Saint-Denis, Brousses-et-Villaret, Fraisse-Cabardès, Aragon, Moussoulens, Alzonne, Saint-Martin-le-Vieil.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public à la mairie de Montolieu – 10 rue de la Mairie :

- lundi 25 octobre 2021 de 14h à 17h,
- mercredi 10 novembre 2021 de 14h à 17h,
- vendredi 26 novembre 2021 de 14h à 17h.

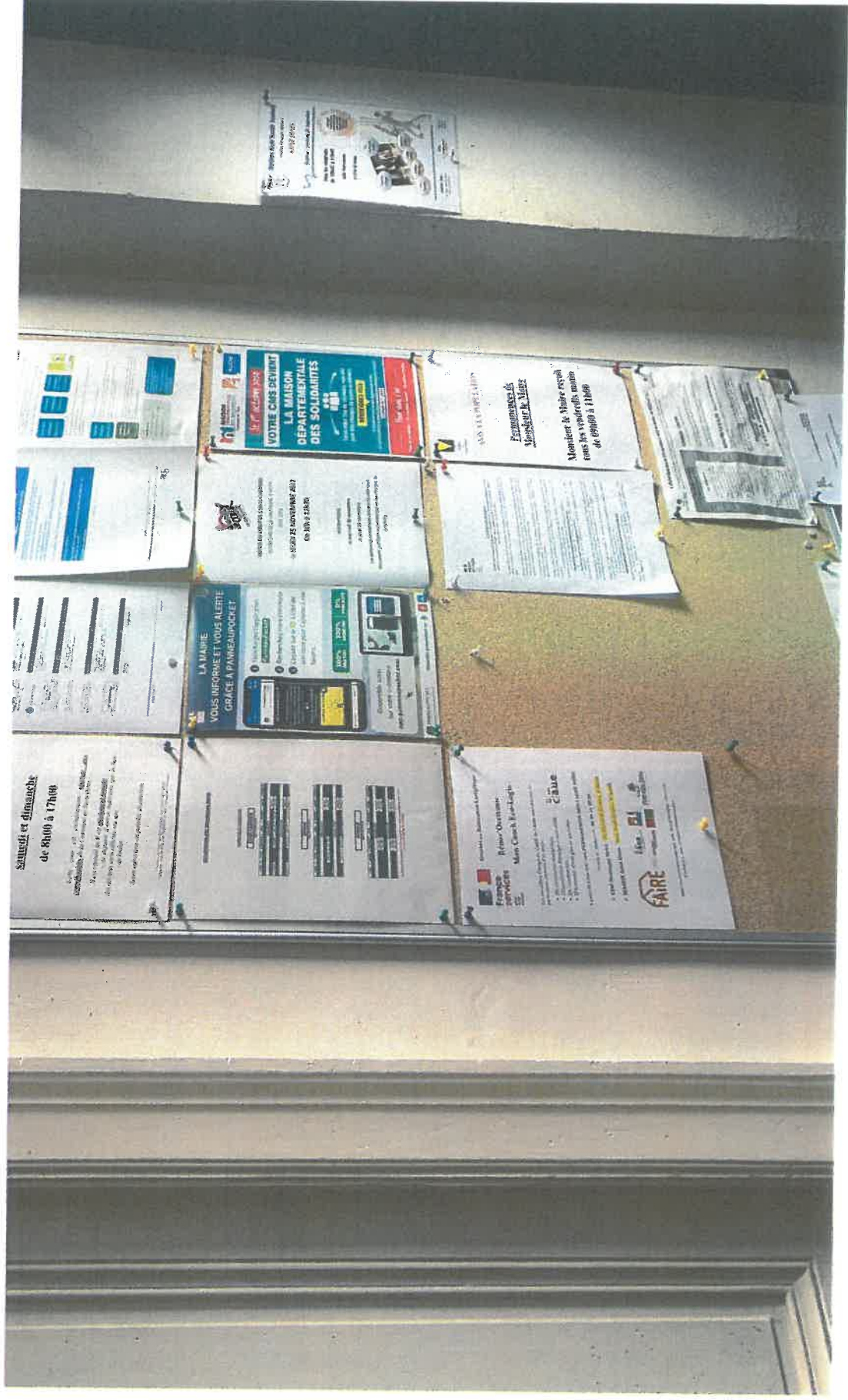
Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête :

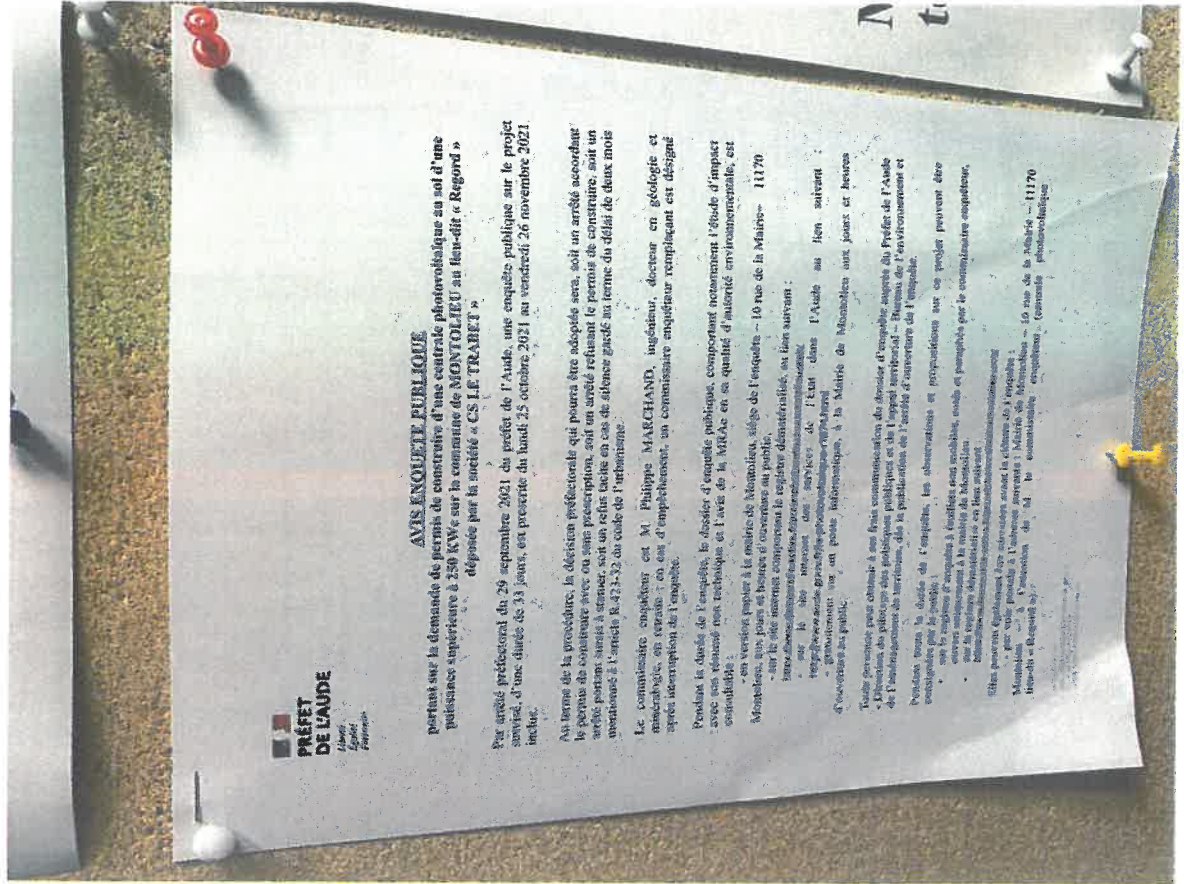
- en mairie de Montolieu ;
- à la préfecture de l'Aude (Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial
- bureau de l'environnement et de l'aménagement du territoire) sur rendez-vous uniquement aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- sur le site internet comportant le registre dématérialisé au lien suivant : <https://www.democratie-active.fr/projetphotovoltaiquemontolieu-web/>
- sur le site internet des services de l'État dans l'Aude à l'adresse suivante : <http://www.aude.gouv.fr/le-photovoltaique-r1674.html>

La personne responsable du projet est M. Thierry MULLER – Directeur général la société « CS LE TRABET » – 74 rue Lieutenant de Montcabrier ZAC de Mazeran– 34500 BEZIERS. Toutes les informations techniques relatives au projet pourront être demandées à Mme Yvannah EVRARD – chef de projets - mobile : 0699 168 734 @ : [yvannah.evrard@totalenergies.com](mailto:yvannah.evrard@totalenergies.com)

Compte tenu de l'épidémie de covid-19, cette enquête se fera dans le respect des gestes barrières et des mesures de distanciation physique en vigueur au moment du déroulement de l'enquête.

Je me suis rendu à la Mairie de Saint-Denis, 9, avenue du Corps Franc de la Montagne Noire (11310) SAINT-DENIS où j'ai constaté sur l'affichage municipal la présence de l'avis d'enquête public suivant :







Le contenu de l'avis d'enquête publique affiché est le suivant :

#### AVIS ENQUETE PUBLIQUE

portant sur la demande de permis de construire d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance supérieure à 250 KWc sur la commune de MONTOLIEU au lieu-dit « Regord » déposée par la société « CS LE TRABET »

Par arrêté préfectoral du 29 septembre 2021 du préfet de l'Aude, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 33 jours, est prescrite du lundi 25 octobre 2021 au vendredi 26 novembre 2021 inclus.

Au terme de la procédure, la décision préfectorale qui pourra être adoptée sera, soit un arrêté accordant le permis de construire avec ou sans prescription, soit un arrêté refusant le permis de construire, soit un arrêté portant sursis à statuer, soit un refus tacite en cas de silence gardé au terme du délai de deux mois mentionné à l'article R.423-32 du code de l'urbanisme.

Le commissaire enquêteur est M. Philippe MARCHAND, ingénieur, docteur en géologie et minéralogie, en retraite ; en cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant est désigné après interruption de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique, comportant notamment l'étude d'impact avec son résumé non technique et l'avis de la MRAe en sa qualité d'autorité environnementale, est consultable :

- en version papier à la mairie de Montolieu, siège de l'enquête – 10 rue de la Mairie– 11170 Montolieu, aux jours et heures d'ouverture au public,
- sur le site internet comportant le registre dématérialisé, au lien suivant : <https://www.democratie-active.fr/projetphotovoltaiquemontolieu-web/>
- sur le site internet des services de l'État dans l'Aude au lien suivant : <http://www.aude.gouv.fr/le-photovoltaique-r1674.html>
- gratuitement sur un poste informatique, à la Mairie de Montolieu aux jours et heures d'ouverture au public.

Toute personne peut obtenir à ses frais communication du dossier d'enquête auprès du Préfet de l'Aude - Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial – Bureau de l'environnement et de l'aménagement de territoire, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête. Pendant toute la durée de l'enquête, les observations et propositions sur ce projet peuvent être consignées par le public :

- sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, ouvert uniquement à la mairie de Montolieu.
- sur le registre dématérialisé en lien suivant : <https://www.democratie-active.fr/projetphotovoltaiquemontolieu-web/>

Elles peuvent également être adressées avant la clôture de l'enquête : - par voie postale à l'adresse suivante : Mairie de Montolieu – 10 rue de la Mairie – 11170 Montolieu – à l'attention de M. le commissaire enquêteur (centrale photovoltaïque lieu-dit « Regord »).

Ces observations sont annexées au registre d'enquête, sous forme papier, tenu à disposition au siège de l'enquête.

- par courriel ou par voie électronique transmis au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : [carriere-du-trabet@democratie-active.fr](mailto:carriere-du-trabet@democratie-active.fr)

Les communes concernées sont : Montolieu, siège de l'enquête, Saissac, Saint-Denis, Brousses-et-Villaret, Fraisse-Cabardès, Aragon, Moussoulens, Alzonne, Saint-Martin-le-Vieil.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public à la mairie de Montolieu – 10 rue de la Mairie :

- lundi 25 octobre 2021 de 14h à 17h,
- mercredi 10 novembre 2021 de 14h à 17h,
- vendredi 26 novembre 2021 de 14h à 17h.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête :

- en mairie de Montolieu ;
- à la préfecture de l'Aude (Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial
- bureau de l'environnement et de l'aménagement du territoire) sur rendez-vous uniquement aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- sur le site internet comportant le registre dématérialisé au lien suivant : <https://www.democratie-active.fr/projetphotovoltaiquemontolieu-web/>
- sur le site internet des services de l'État dans l'Aude à l'adresse suivante : <http://www.aude.gouv.fr/le-photovoltaique-r1674.html>

La personne responsable du projet est M. Thierry MULLER – Directeur général la société « CS LE TRABET » – 74 rue Lieutenant de Montcabrier ZAC de Mazeran– 34500 BEZIERS. Toutes les informations techniques relatives au projet pourront être demandées à Mme Yvannah EVRARD – chef de projets - mobile : 0699 168 734 @ : [yvannah.evrard@totalenergies.com](mailto:yvannah.evrard@totalenergies.com)

Compte tenu de l'épidémie de covid-19, cette enquête se fera dans le respect des gestes barrières et des mesures de distanciation physique en vigueur au moment du déroulement de l'enquête.

Je me suis rendu à la Mairie de Saissac, place de la Mairie (11310) SAISSAC où j'ai constaté sur l'affichage municipal la présence de l'avis d'enquête public suivant :







Le contenu de l'avis d'enquête publique affiché est le suivant :

#### AVIS ENQUETE PUBLIQUE

portant sur la demande de permis de construire d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance supérieure à 250 KWc sur la commune de MONTOLIEU au lieu-dit « Regord » déposée par la société « CS LE TRABET »

Par arrêté préfectoral du 29 septembre 2021 du préfet de l'Aude, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 33 jours, est prescrite du lundi 25 octobre 2021 au vendredi 26 novembre 2021 inclus.

Au terme de la procédure, la décision préfectorale qui pourra être adoptée sera, soit un arrêté accordant le permis de construire avec ou sans prescription, soit un arrêté refusant le permis de construire, soit un arrêté portant sursis à statuer, soit un refus tacite en cas de silence gardé au terme du délai de deux mois mentionné à l'article R.423-32 du code de l'urbanisme.

Le commissaire enquêteur est M. Philippe MARCHAND, ingénieur, docteur en géologie et minéralogie, en retraite ; en cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant est désigné après interruption de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique, comportant notamment l'étude d'impact avec son résumé non technique et l'avis de la MRAe en sa qualité d'autorité environnementale, est consultable :

- en version papier à la mairie de Montolieu, siège de l'enquête – 10 rue de la Mairie– 11170 Montolieu, aux jours et heures d'ouverture au public,
- sur le site internet comportant le registre dématérialisé, au lien suivant : <https://www.democratie-active.fr/projetphotovoltaiquemontolieu-web/>
- sur le site internet des services de l'État dans l'Aude au lien suivant : <http://www.aude.gouv.fr/le-photovoltaique-r1674.html>
- gratuitement sur un poste informatique, à la Mairie de Montolieu aux jours et heures d'ouverture au public.

Toute personne peut obtenir à ses frais communication du dossier d'enquête auprès du Préfet de l'Aude - Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui

territorial – Bureau de l'environnement et de l'aménagement de territoire, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête. Pendant toute la durée de l'enquête, les observations et propositions sur ce projet peuvent être consignées par le public :

- sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, ouvert uniquement à la mairie de Montolieu.
- sur le registre dématérialisé en lien suivant : <https://www.democratie-active.fr/projetphotovoltaiquemontolieu-web/>

Elles peuvent également être adressées avant la clôture de l'enquête : - par voie postale à l'adresse suivante : Mairie de Montolieu – 10 rue de la Mairie – 11170 Montolieu –

à l'attention de M. le commissaire enquêteur (centrale photovoltaïque lieu-dit « Regord »).

Ces observations sont annexées au registre d'enquête, sous forme papier, tenu à disposition au siège de l'enquête.

- par courriel ou par voie électronique transmis au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : [carriere-du-trabet@democratie-active.fr](mailto:carriere-du-trabet@democratie-active.fr)

Les communes concernées sont : Montolieu, siège de l'enquête, Saissac, Saint-Denis, Brousses-et-Villaret, Fraisse-Cabardès, Aragon, Moussoulens, Alzonne, Saint-Martin-le-Vieil.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public à la mairie de Montolieu – 10 rue de la Mairie :

- lundi 25 octobre 2021 de 14h à 17h,
- mercredi 10 novembre 2021 de 14h à 17h,
- vendredi 26 novembre 2021 de 14h à 17h.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête :

- en mairie de Montolieu ;
  - à la préfecture de l'Aude (Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial
  - bureau de l'environnement et de l'aménagement du territoire) sur rendez-vous uniquement aux jours et heures habituels d'ouverture ;
  - sur le site internet comportant le registre dématérialisé au lien suivant : <https://www.democratie-active.fr/projetphotovoltaiquemontolieu-web/>
  - sur le site internet des services de l'État dans l'Aude à l'adresse suivante : <http://www.aude.gouv.fr/le-photovoltaique-r1674.html>
- La personne responsable du projet est M. Thierry MULLER – Directeur général la société « CS LE TRABET » – 74 rue Lieutenant de Montcabrier ZAC de Mazeran – 34500 BEZIERS. Toutes les informations techniques relatives au projet pourront être demandées à Mme Yvannah EVRARD – chef de projets - mobile : 0699 168 734 @ : [yvannah.evrard@totalenergies.com](mailto:yvannah.evrard@totalenergies.com)

Compte tenu de l'épidémie de covid-19, cette enquête se fera dans le respect des gestes barrières et des mesures de distanciation physique en vigueur au moment du déroulement de l'enquête.



Je me suis rendu à la Mairie de Montolieu, 8, rue de la Mairie (11170) MONTOLIEU où j'ai constaté sur l'affichage municipal la présence de l'avis d'enquête public suivant :





# AVIS ENQUÊTE PUI

Le présent avis a pour objet de vous informer de la tenue d'une enquête publique relative à la mise en service de l'ouvrage de franchissement de la rivière de l'Argès, au lieu-dit de l'Argès, sur la commune de Saint-Pons-de-Thomières.

Par arrêté préfectoral en date du 29 septembre 2021, le préfet de l'Aude, a autorisé la commune de Saint-Pons-de-Thomières à procéder à l'élaboration d'un dossier de demande de permis de construire.

En vertu de la loi relative à la démocratie participative, est prévue une enquête publique, au profit de laquelle vous êtes conviés à venir donner votre avis sur le projet de permis de construire.

La consultation s'ouvrira le 14 octobre 2021, à 14 heures, au siège de la commune de Saint-Pons-de-Thomières, 10 rue de la République, 11100 Saint-Pons-de-Thomières.

Pendant le délai de l'enquête, le dossier d'enquête publique, comprenant notamment le dossier de demande de permis de construire et l'étude de l'impact, est mis à disposition au siège de la commune de Saint-Pons-de-Thomières.

Le dossier est consultable de 9 heures à 17 heures, du lundi au vendredi, de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures, le samedi de 9 heures à 12 heures.

Le dossier est également consultable sur le site internet de la commune de Saint-Pons-de-Thomières, à l'adresse suivante : [www.saintpons-thomiers.fr](http://www.saintpons-thomiers.fr).

Vous pouvez également vous adresser au maire de Saint-Pons-de-Thomières, Monsieur Jean-Louis BARRIÈRE, au 10 rue de la République, 11100 Saint-Pons-de-Thomières, au 03 68 11 93 50.

Le dossier est également consultable au siège de la commune de Saint-Pons-de-Thomières, 10 rue de la République, 11100 Saint-Pons-de-Thomières.

Vous pouvez également vous adresser au maire de Saint-Pons-de-Thomières, Monsieur Jean-Louis BARRIÈRE, au 10 rue de la République, 11100 Saint-Pons-de-Thomières, au 03 68 11 93 50.

Le dossier est également consultable au siège de la commune de Saint-Pons-de-Thomières, 10 rue de la République, 11100 Saint-Pons-de-Thomières.

Vous pouvez également vous adresser au maire de Saint-Pons-de-Thomières, Monsieur Jean-Louis BARRIÈRE, au 10 rue de la République, 11100 Saint-Pons-de-Thomières, au 03 68 11 93 50.

Le dossier est également consultable au siège de la commune de Saint-Pons-de-Thomières, 10 rue de la République, 11100 Saint-Pons-de-Thomières.

Vous pouvez également vous adresser au maire de Saint-Pons-de-Thomières, Monsieur Jean-Louis BARRIÈRE, au 10 rue de la République, 11100 Saint-Pons-de-Thomières, au 03 68 11 93 50.

Le dossier est également consultable au siège de la commune de Saint-Pons-de-Thomières, 10 rue de la République, 11100 Saint-Pons-de-Thomières.

Vous pouvez également vous adresser au maire de Saint-Pons-de-Thomières, Monsieur Jean-Louis BARRIÈRE, au 10 rue de la République, 11100 Saint-Pons-de-Thomières, au 03 68 11 93 50.

Le dossier est également consultable au siège de la commune de Saint-Pons-de-Thomières, 10 rue de la République, 11100 Saint-Pons-de-Thomières.

Vous pouvez également vous adresser au maire de Saint-Pons-de-Thomières, Monsieur Jean-Louis BARRIÈRE, au 10 rue de la République, 11100 Saint-Pons-de-Thomières, au 03 68 11 93 50.

Le dossier est également consultable au siège de la commune de Saint-Pons-de-Thomières, 10 rue de la République, 11100 Saint-Pons-de-Thomières.

Vous pouvez également vous adresser au maire de Saint-Pons-de-Thomières, Monsieur Jean-Louis BARRIÈRE, au 10 rue de la République, 11100 Saint-Pons-de-Thomières, au 03 68 11 93 50.

Le contenu de l'avis d'enquête publique affiché est le suivant :

#### AVIS ENQUETE PUBLIQUE

portant sur la demande de permis de construire d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance supérieure à 250 KWc sur la commune de MONTOLIEU au lieu-dit « Regord » déposée par la société « CS LE TRABET »

Par arrêté préfectoral du 29 septembre 2021 du préfet de l'Aude, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 33 jours, est prescrite du lundi 25 octobre 2021 au vendredi 26 novembre 2021 inclus.

Au terme de la procédure, la décision préfectorale qui pourra être adoptée sera, soit un arrêté accordant le permis de construire avec ou sans prescription, soit un arrêté refusant le permis de construire, soit un arrêté portant sursis à statuer, soit un refus tacite en cas de silence gardé au terme du délai de deux mois mentionné à l'article R.423-32 du code de l'urbanisme.

Le commissaire enquêteur est M. Philippe MARCHAND, ingénieur, docteur en géologie et minéralogie, en retraite ; en cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant est désigné après interruption de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique, comportant notamment l'étude d'impact avec son résumé non technique et l'avis de la MRAe en sa qualité d'autorité environnementale, est consultable :

- en version papier à la mairie de Montolieu, siège de l'enquête – 10 rue de la Mairie-- 11170 Montolieu, aux jours et heures d'ouverture au public,
- sur le site internet comportant le registre dématérialisé, au lien suivant : <https://www.democratie-active.fr/projetphotovoltaiquemontolieu-web/>
- sur le site internet des services de l'État dans l'Aude au lien suivant : <http://www.aude.gouv.fr/le-photovoltaique-r1674.html>

- gratuitement sur un poste informatique, à la Mairie de Montolieu aux jours et heures d'ouverture au public.

Toute personne peut obtenir à ses frais communication du dossier d'enquête auprès du Préfet de l'Aude - Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial – Bureau de l'environnement et de l'aménagement de territoire, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête. Pendant toute la durée de l'enquête, les observations et propositions sur ce projet peuvent être consignées par le public :

- sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, ouvert uniquement à la mairie de Montolieu.
- sur le registre dématérialisé en lien suivant : <https://www.democratie-active.fr/projetphotovoltaiquemontolieu-web/>

Elles peuvent également être adressées avant la clôture de l'enquête : - par voie postale à l'adresse suivante : Mairie de Montolieu – 10 rue de la Mairie – 11170 Montolieu – à l'attention de M. le commissaire enquêteur (centrale photovoltaïque lieu-dit « Regord »).

Ces observations sont annexées au registre d'enquête, sous forme papier, tenu à disposition au siège de l'enquête.

- par courriel ou par voie électronique transmis au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : [carriere-du-trabet@democratie-active.fr](mailto:carriere-du-trabet@democratie-active.fr)



Les communes concernées sont : Montolieu, siège de l'enquête, Saissac, Saint-Denis, Brousses-et-Villaret, Fraise-Cabardès, Aragon, Moussoulens, Alzonne, Saint-Martin-le-Vieil.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public à la mairie de Montolieu – 10 rue de la Mairie :

- lundi 25 octobre 2021 de 14h à 17h,
- mercredi 10 novembre 2021 de 14h à 17h,
- vendredi 26 novembre 2021 de 14h à 17h.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête :

- en mairie de Montolieu ;
- à la préfecture de l'Aude (Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial
- bureau de l'environnement et de l'aménagement du territoire) sur rendez-vous uniquement aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- sur le site internet comportant le registre dématérialisé au lien suivant : <https://www.democratie-active.fr/projetphotovoltaiquemontolieu-web/>
- sur le site internet des services de l'État dans l'Aude à l'adresse suivante : <http://www.aude.gouv.fr/le-photovoltaique-r1674.html>

La personne responsable du projet est M. Thierry MULLER – Directeur général la société « CS LE TRABET » – 74 rue Lieutenant de Montcabrier ZAC de Mazeran – 34500 BEZIERS. Toutes les informations techniques relatives au projet pourront être demandées à Mme Yvannah EVRARD – chef de projets - mobile : 0699 168 734 @ : [yvannah.evrard@totalenergies.com](mailto:yvannah.evrard@totalenergies.com)

Compte tenu de l'épidémie de covid-19, cette enquête se fera dans le respect des gestes barrières et des mesures de distanciation physique en vigueur au moment du déroulement de l'enquête.

Je me suis rendu à la Mairie de Moussoulens, 5, rue des écoles (11170) MOUSSOULENS où j'ai constaté sur l'affichage municipal la présence de l'avis d'enquête public suivant :









Les communes concernées sont : Montolieu, siège de l'enquête, Saissac, Saint-Denis, Brousses-et-Villaret, Fraisse-Cabardès, Aragon, Moussoulens, Alzonne, Saint-Martin-le-Vieil.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public à la mairie de Montolieu – 10 rue de la Mairie :

- lundi 25 octobre 2021 de 14h à 17h,
- mercredi 10 novembre 2021 de 14h à 17h,
- vendredi 26 novembre 2021 de 14h à 17h.

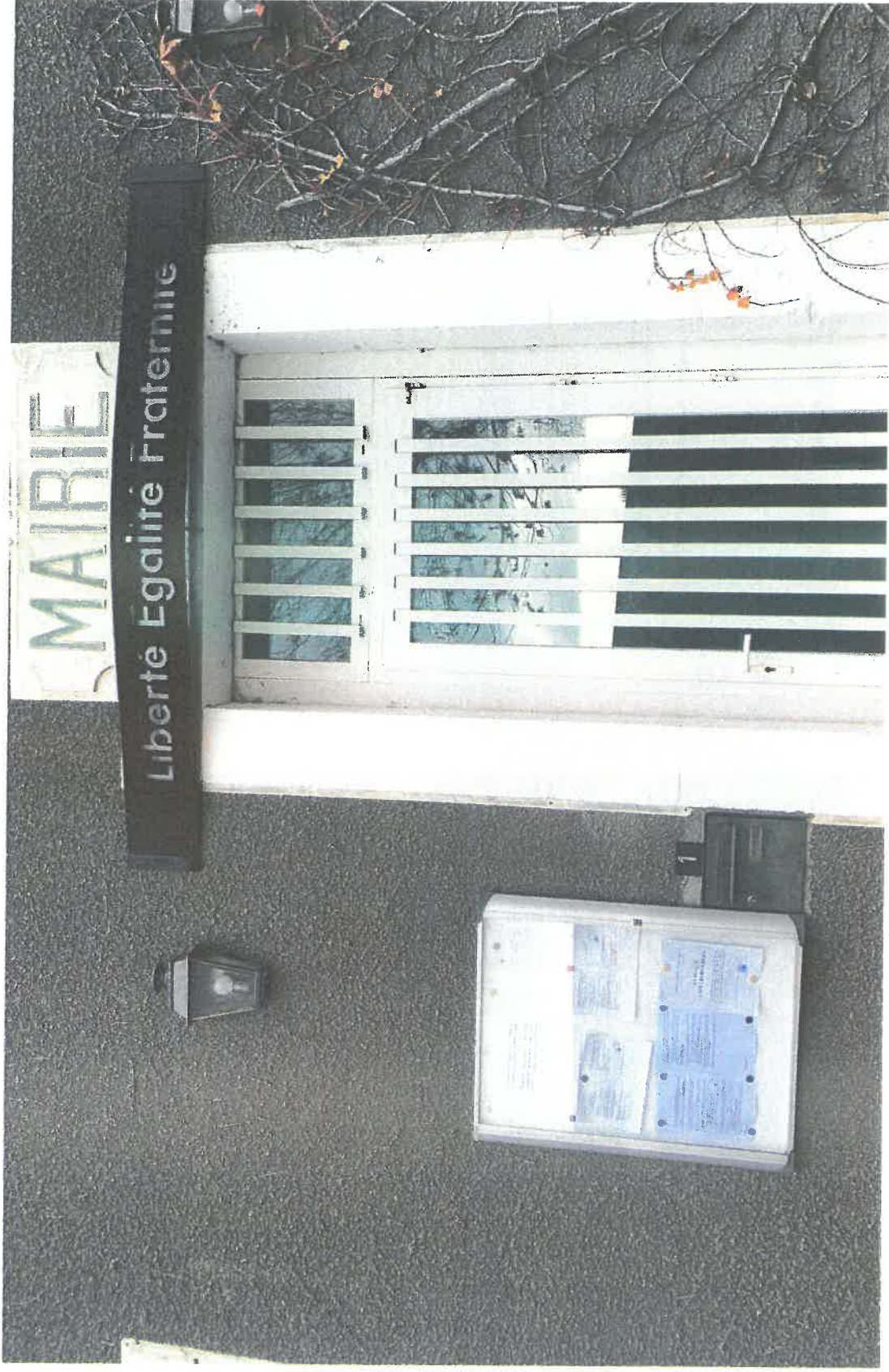
Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête :

- en mairie de Montolieu ;
- à la préfecture de l'Aude (Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial
- bureau de l'environnement et de l'aménagement du territoire) sur rendez-vous uniquement aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- sur le site internet comportant le registre dématérialisé au lien suivant : <https://www.democratie-active.fr/projetphotovoltaiquemontolieu-web/>
- sur le site internet des services de l'État dans l'Aude à l'adresse suivante : <http://www.aude.gouv.fr/le-photovoltaique-r1674.html>

La personne responsable du projet est M. Thierry MULLER – Directeur général la société « CS LE TRABET » – 74 rue Lieutenant de Montcabrier ZAC de Mazeran– 34500 BEZIERS. Toutes les informations techniques relatives au projet pourront être demandées à Mme Yvannah EVRARD – chef de projets - mobile : 0699 168 734 @ : [yvannah.evrard@totalenergies.com](mailto:yvannah.evrard@totalenergies.com)

Compte tenu de l'épidémie de covid-19, cette enquête se fera dans le respect des gestes barrières et des mesures de distanciation physique en vigueur au moment du déroulement de l'enquête.

Je me suis rendu à la Mairie de Saint-Martin-le-Vieil, 1, place de la Mairie (11170) SAINT-MARTIN-LE-VIEIL où j'ai constaté sur l'affichage municipal la présence de l'avis d'enquête public suivant :







Le contenu de l'avis d'enquête publique affiché est le suivant :

#### AVIS ENQUETE PUBLIQUE

portant sur la demande de permis de construire d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance supérieure à 250 KWc sur la commune de MONTOLIEU au lieu-dit « Regord » déposée par la société « CS LE TRABET »

Par arrêté préfectoral du 29 septembre 2021 du préfet de l'Aude, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 33 jours, est prescrite du lundi 25 octobre 2021 au vendredi 26 novembre 2021 inclus.

Au terme de la procédure, la décision préfectorale qui pourra être adoptée sera, soit un arrêté accordant le permis de construire avec ou sans prescription, soit un arrêté refusant le permis de construire, soit un arrêté portant sursis à statuer, soit un refus tacite en cas de silence gardé au terme du délai de deux mois mentionné à l'article R.423-32 du code de l'urbanisme.

Le commissaire enquêteur est M. Philippe MARCHAND, ingénieur, docteur en géologie et minéralogie, en retraite ; en cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant est désigné après interruption de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique, comportant notamment l'étude d'impact avec son résumé non technique et l'avis de la MRAe en sa qualité d'autorité environnementale, est consultable :

- en version papier à la mairie de Montolieu, siège de l'enquête – 10 rue de la Mairie– 11170 Montolieu, aux jours et heures d'ouverture au public,
- sur le site internet comportant le registre dématérialisé, au lien suivant : <https://www.democratie-active.fr/projetphotovoltaiquemontolieu-web/>
- sur le site internet des services de l'État dans l'Aude au lien suivant : <http://www.aude.gouv.fr/le-photovoltaique-r1674.html>
- gratuitement sur un poste informatique, à la Mairie de Montolieu aux jours et heures d'ouverture au public.

Toute personne peut obtenir à ses frais communication du dossier d'enquête auprès du Préfet de l'Aude - Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial – Bureau de l'environnement et de l'aménagement de territoire, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête. Pendant toute la durée de l'enquête, les observations et propositions sur ce projet peuvent être consignées par le public :

- sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, ouvert uniquement à la mairie de Montolieu.
- sur le registre dématérialisé en lien suivant : <https://www.democratie-active.fr/projetphotovoltaiquemontolieu-web/>

Elles peuvent également être adressées avant la clôture de l'enquête : - par voie postale à l'adresse suivante : Mairie de Montolieu – 10 rue de la Mairie – 11170 Montolieu – à l'attention de M. le commissaire enquêteur (centrale photovoltaïque lieu-dit « Regord »).

Ces observations sont annexées au registre d'enquête, sous forme papier, tenu à disposition au siège de l'enquête.

- par courriel ou par voie électronique transmis au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : [carriere-du-trabet@democratie-active.fr](mailto:carriere-du-trabet@democratie-active.fr)

Les communes concernées sont : Montolieu, siège de l'enquête, Saissac, Saint-Denis, Brousses-et-Villaret, Fraisse-Cabardès, Aragon, Moussoulens, Alzonne, Saint-Martin-le-Vieil.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public à la mairie de Montolieu – 10 rue de la Mairie :

- lundi 25 octobre 2021 de 14h à 17h,
- mercredi 10 novembre 2021 de 14h à 17h,
- vendredi 26 novembre 2021 de 14h à 17h.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête :

- en mairie de Montolieu ;
- à la préfecture de l'Aude (Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial – bureau de l'environnement et de l'aménagement du territoire) sur rendez-vous uniquement aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- sur le site internet comportant le registre dématérialisé au lien suivant : <https://www.democratie-active.fr/projetphotovoltaiquemontolieu-web/>
- sur le site internet des services de l'État dans l'Aude à l'adresse suivante : <http://www.aude.gouv.fr/le-photovoltaique-r1674.html>

La personne responsable du projet est M. Thierry MULLER – Directeur général la société « CS LE TRABET » – 74 rue Lieutenant de Montcabrier ZAC de Mazeran – 34500 BEZIERS. Toutes les informations techniques relatives au projet pourront être demandées à Mme Yvannah EVRARD – chef de projets - mobile : 0699 168 734 @ : [yvannah.evrard@totalenergies.com](mailto:yvannah.evrard@totalenergies.com)

Compte tenu de l'épidémie de covid-19, cette enquête se fera dans le respect des gestes barrières et des mesures de distanciation physique en vigueur au moment du déroulement de l'enquête.



Je me suis rendu à la Mairie d'Alzonne, 56, avenue Antoine Courrière (11170) ALZONNE où j'ai constaté sur l'affichage municipal la présence de l'avis d'enquête public suivant :





Le contenu de l'avis d'enquête publique affiché est le suivant :

#### AVIS ENQUETE PUBLIQUE

portant sur la demande de permis de construire d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance supérieure à 250 KWc sur la commune de MONTOLIEU au lieu-dit « Regord » déposée par la société « CS LE TRABET »

Par arrêté préfectoral du 29 septembre 2021 du préfet de l'Aude, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 33 jours, est prescrite du lundi 25 octobre 2021 au vendredi 26 novembre 2021 inclus.

Au terme de la procédure, la décision préfectorale qui pourra être adoptée sera, soit un arrêté accordant le permis de construire avec ou sans prescription, soit un arrêté refusant le permis de construire, soit un arrêté portant sursis à statuer, soit un refus tacite en cas de silence gardé au terme du délai de deux mois mentionné à l'article R.423-32 du code de l'urbanisme.

Le commissaire enquêteur est M. Philippe MARCHAND, ingénieur, docteur en géologie et minéralogie, en retraite ; en cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant est désigné après interruption de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique, comportant notamment l'étude d'impact avec son résumé non technique et l'avis de la MRAe en sa qualité d'autorité environnementale, est consultable :

- en version papier à la mairie de Montolieu, siège de l'enquête – 10 rue de la Mairie– 11170 Montolieu, aux jours et heures d'ouverture au public,
- sur le site internet comportant le registre dématérialisé, au lien suivant : <https://www.democratie-active.fr/projetphotovoltaiquemontolieu-web/>
- sur le site internet des services de l'État dans l'Aude au lien suivant : <http://www.aude.gouv.fr/le-photovoltaique-r1674.html>
- gratuitement sur un poste informatique, à la Mairie de Montolieu aux jours et heures d'ouverture au public.

Toute personne peut obtenir à ses frais communication du dossier d'enquête auprès du Préfet de l'Aude - Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial – Bureau de l'environnement et de l'aménagement de territoire, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête. Pendant toute la durée de l'enquête, les observations et propositions sur ce projet peuvent être consignées par le public :

- sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, ouvert uniquement à la mairie de Montolieu.
- sur le registre dématérialisé en lien suivant : <https://www.democratie-active.fr/projetphotovoltaiquemontolieu-web/>

Elles peuvent également être adressées avant la clôture de l'enquête : - par voie postale à l'adresse suivante : Mairie de Montolieu – 10 rue de la Mairie – 11170 Montolieu – à l'attention de M. le commissaire enquêteur (centrale photovoltaïque lieu-dit « Regord »).

Ces observations sont annexées au registre d'enquête, sous forme papier, tenu à disposition au siège de l'enquête.

- par courriel ou par voie électronique transmis au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : [carriere-du-trabet@democratie-active.fr](mailto:carriere-du-trabet@democratie-active.fr)



Les communes concernées sont : Montolieu, siège de l'enquête, Saissac, Saint-Denis, Brousses-et-Villaret, Fraisse-Cabardès, Aragon, Moussoulens, Alzonne, Saint-Martin-le-Vieil.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public à la mairie de Montolieu – 10 rue de la Mairie :

- lundi 25 octobre 2021 de 14h à 17h,
- mercredi 10 novembre 2021 de 14h à 17h,
- vendredi 26 novembre 2021 de 14h à 17h.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête :

- en mairie de Montolieu ;
- à la préfecture de l'Aude (Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial
- bureau de l'environnement et de l'aménagement du territoire) sur rendez-vous uniquement aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- sur le site internet comportant le registre dématérialisé au lien suivant : <https://www.democratie-active.fr/projetphotovoltaiquemontolieu-web/>
- sur le site internet des services de l'État dans l'Aude à l'adresse suivante : <http://www.aude.gouv.fr/le-photovoltaique-r1674.html>

La personne responsable du projet est M. Thierry MULLER – Directeur général la société « CS LE TRABET » – 74 rue Lieutenant de Montcabrier ZAC de Mazeran – 34500 BEZIERS. Toutes les informations techniques relatives au projet pourront être demandées à Mme Yvannah EVRARD – chef de projets - mobile : 0699 168 734 @ : [yvannah.evrard@totalenergies.com](mailto:yvannah.evrard@totalenergies.com)

Compte tenu de l'épidémie de covid-19, cette enquête se fera dans le respect des gestes barrières et des mesures de distanciation physique en vigueur au moment du déroulement de l'enquête.

Et de tout ce que dessus, j'ai rédigé, sur cinquante et une pages, le présent procès-verbal de constat, pour servir et valoir ce que de droit.



Benoît VERVUEREN, Huissier de Justice associé

Coût : tel qu'il est indiqué sur l'original annexé au rang des minutes de l'étude.

**ANNEXE N°V**

**Observations sur le registre dématérialisé**



## Export des observations de l'enquête publique du 29/11/2021 14:52

**Observation n° 1 du 31 octobre 2021 - 18:39**

**Favorable**

**Auteur : Christine Galay**

Bonjour,

Je pratique la randonnée à vélo et à pied dans notre département. Si j'aime beaucoup les paysages de l'Aude, plus précisément ceux des Corbières et du Cabardès, je suis consciente que notre contribution à la diminution de la part des énergies fossiles dans l'objectif d'atteindre l'équilibre dans le mix énergétique, ne pourra aboutir sans certaines concessions. En l'occurrence, une optimisation d'un site désaffecté, comme la carrière du Tarbes post abandon de son exploitation me semble une excellente idée pour proposer une solution pragmatique, à moindre impact sur l'environnement, tout en préservant les paysages.

D'autres part, les garanties données par TotalEnergies d'opérer un démantèlement à la fin de l'exploitation donne encore plus de légitimité à ce projet.

Je suis favorable à ce projet photovoltaïque à Montolieu.

Bien cordialement

Christine Galay

**Observation n° 2 du 1 novembre 2021 - 12:00**

**Favorable**

**Auteur : anonyme**

Bonjour

Parce que ce projet propose une solution énergétique équilibrée pour nos enfants. En effet, le projet d'exploiter une ancienne carrière est pertinent car il préserve la faune, et limite l'impact sur l'environnement sans défigurer nos paysages.

Je suis favorable à ce projet d'installer des panneaux photovoltaïques à Montolieu.

**Observation n° 3 du 5 novembre 2021 - 15:19**

**Favorable**

**Auteur : VINCENT OLIVE Organisation : SCEA DE SAINT ROCH AU TRABET**

En charge de la gérance de la SCEA de Saint Roch au Trabet et du GFA du Trabet, je suis très fier de participer à la production d'énergie verte avec le parc solaire des Regords.

L'exploitation viticole étant en bio depuis 2013, cela a du sens pour nous vis-à-vis de toutes nos parties prenantes et cela nous pousse à réfléchir à la maîtrise de nos dépenses énergétiques... surtout celles liées au travail du sol.

**Observation n° 4 du 5 novembre 2021 - 15:58**

**Favorable**

**Auteur : Gilles Debay**

Je suis favorable à ce projet de parc solaire pour les raisons suivantes:

- utilisation d'une ancienne carrière qui permettra de sécuriser le site et de le valoriser.
- site qui d'autre part ne comporte pas de visibilité lointaine et ne nuira pas à la qualité du paysage.
- production d'énergie verte : c'est participer à un effort important pour la planète.

---

**Observation n° 5 du 8 novembre 2021 - 10:21**

Favorable

Auteur : Jean Pierre Bouguet

Bonjour,

Je pratique moi aussi la randonnée à pied dans le département de l'Aude, dont J'apprécie beaucoup les paysages. J'apprécie aussi les actions allant dans le sens de la diminution de la part des énergies fossiles. L'équilibre entre deux est donc à rechercher, ce que me semble atteindre le projet en question. Cela me semble à moi aussi une excellente solution, pragmatique, à moindre impact sur l'environnement, tout en préservant les paysages.

D'autres part, les garanties données par TotalEnergies d'opérer un démantèlement à la fin de l'exploitation donne encore plus de légitimité à ce projet.

Je suis moi aussi favorable à ce projet photovoltaïque à Montolieu.

---

**Observation n° 6 du 9 novembre 2021 - 21:41**

Favorable

Auteur : Stephane Bauguil

Très bon projet de réhabilitation de l'ancienne carrière, en plus écologique. Il y a que des points positifs, l'utilisation d'une énergie verte, la réhabilitation de la carrière et en plus les panneaux ne seront presque pas visibles car cachés dans le trou de la carrière. En tant que voisin du projet, je suis favorable.

---

**Observation n° 7 du 10 novembre 2021 - 07:04**

Favorable

Auteur : Jean-philippe Castan Organisation : SCEA Monplaisir

Grace à ce projet, l'ancien site de la carrière pourra être à nouveau réhabilité et discret, car les panneaux ne seront pas visibles depuis l'extérieur du site.

---

**Observation n° 8 du 10 novembre 2021 - 11:58**

Favorable

Auteur : Stephane Bauguil

Très bon projet de réhabilitation de l'ancienne carrière, en plus écologique. Il y a que des points positifs, l'utilisation d'une énergie verte, la réhabilitation de la carrière et en plus les panneaux ne seront presque pas visibles car cachés dans le trou de la carrière. En tant que voisin du projet, je suis favorable.

**Observation n° 9 du 19 novembre 2021 - 18:56**

**Défavorable**

Auteur : Association agréée ECCLA Organisation : Association d'environnement

Contribution d'ECCLA sur le projet de parc photovoltaïque sur la commune de Montolieu

1/ Il s'agit d'une carrière, mais elle a été réaménagée à la fin de l'exploitation. La MRAE souligne qu'elle a repris une valeur intéressante du point de vue naturaliste.

D'ailleurs ceci est confirmé dans le dossier par le fait qu'il y a des enjeux forts à très forts.

On peut le constater très nettement sur la carte ci-dessous avec ces enjeux qu'elle fait ressortir en rouge voire très rouge...

Pour ECCLA : la priorité aux sites industriels est intéressante, mais pas s'il s'agit de sites qui ont été réhabilités, et, encore moins, ce qui arrive parfois, sur des sites qui ont servi de compensation...

2/ Ce site pour l'implantation de ce projet a déjà été refusé une fois pour non compatibilité avec la Loi Montagne. En effet, cette Loi Montagne exige la continuité de l'urbanisation.

Or, la jurisprudence a classé les parcs photovoltaïques comme urbanisation... Ils doivent donc être en continuité, ce qui n'est pas le cas dans ce dossier.

3/ Le projet prévoit des travaux de terrassements lourds pour mettre à niveau le terrain qui de grosses buttes qu'il faut aplanir.

Il va donc en résulter une destruction importante d'habitats durant le chantier.

Vu l'ampleur des enjeux, une demande de dérogation pour destruction d'espèces protégées s'impose.

La MRAE l'a réclamée et le porteur de projet explique dans sa réponse à la MRAE qu'il va la demander mais plus tard ???

Dans ces conditions, ECCLA donne un avis très réservé, qui sera négatif si, au final, la demande de dérogation n'est pas faite.

Narbonne, le 19/11/2021

**Observation n° 10 du 19 novembre 2021 - 21:04**

**Favorable**

Auteur : Léonor Bonnin

Cette ancienne carrière n'a plus de vocation agricole possible. L'installation de panneaux photovoltaïques ne pose donc pas de problème à ce niveau-là.

La surface concernée étant dans un creux, entourée de merlons de terre, les panneaux ne seront que très peu visibles depuis les alentours.

Je suis favorable à ce projet.



Remarque annexe : curieux cette formulation en termes de "rejet de CO2 évité"...comme si la référence était d'en émettre.

---

**Observation n° 11 du 21 novembre 2021 - 09:57**

**Favorable**

Auteur : Christine GOFFINET

Après lecture de l'étude je suis favorable à ce projet, l'enjeu étant une énergie locale polluant le moins possible. On peut considérer que l'atteinte au paysage sera en définitive acceptable, surtout en comparaison de l'affreuse hypothèse des éoliennes, et compte tenu de la réhabilitation prévue au bout de 30 années d'exploitation.

---

**Observation n° 12 du 23 novembre 2021 - 17:15**

**Favorable**

Auteur : CHARLES CROSNIER

Bonjour,

Qu'une ancienne carrière devienne un parc de ressource d'énergie renouvelable, est une des meilleures valorisations possible.

De plus, tout a été prévu de la conception au démantèlement de l'installation en fin de vie.

Je suis très favorable à ce projet de parc photovoltaïque de Montolieu.

Charles CROSNIER

---

**Observation n° 13 du 23 novembre 2021 - 20:12**

**Favorable**

Auteur : jean-marc donot

Avis favorable si l'on part du principe que la flore et la faune seront respectées!

**[democratie-active.fr] Une nouvelle observation a été déposée**

à : p.marchand10@wanadoo.fr

**DEMOCRATIE** *Active.fr*

Bonjour,

Observation déposée le 31 octobre 2021 - 18:39 sur le registre dématérialisé de l'enquête publique : "**Projet photovoltaïque Montolieu**".Observation #1 :

Bonjour, Je pratique la randonnée à vélo et à pied dans notre département. Si j'aime beaucoup les paysages de l'Aude, plus précisément ceux des Corbières et du Cabardes, je suis consciente que notre contribution à la diminution de la part des énergies fossiles dans l'objectif d'atteindre l'équilibre dans le mix énergétique, ne pourra aboutir sans certaines concessions. En l'occurrence, une optimisation d'un site désaffecté, comme la carrière du Tarbes post abandon de son exploitation me semble une excellente idée pour proposer une solution pragmatique, à moindre impact sur l'environnement, tout en préservant les paysages. D'autres part, les garanties données par TotalEnergies d'opérer un démantèlement à la fin de l'exploitation donne encore plus de légitimité à ce projet. Je suis favorable à ce projet photovoltaïque à Montolieu. Bien cordialement Christine Galay

Déposant :

Nom :GalayChristine

[Ouvrir le registre dématérialisé - Voir les observations](#)*Merci de ne pas répondre sur cette adresse mail car cet email vous a été envoyé automatiquement.*

**[democratie-active.fr] Une nouvelle observation a été déposée**

à : p.marchand10@wanadoo.fr

**DEMOCRATIE** *Active.fr*

Bonjour,

Observation déposée le 1 novembre 2021 - 12:00 sur le registre dématérialisé de l'enquête publique : "**Projet photovoltaïque Montolieu**".Observation #2 :

Bonjour Parce que ce projet propose une solution énergétique équilibrée pour nos enfants. En effet, le projet d'exploiter une ancienne carrière est pertinent car il préserve la faune, et limite l'impact sur l'environnement sans défigurer nos paysages. Je suis favorable à ce projet d'installer des panneaux photovoltaïques à Montolieu.

Déposant :

L'auteur est anonyme

**[Ouvrir le registre dématérialisé - Voir les observations](#)***Merci de ne pas répondre sur cette adresse mail car cet email vous a été envoyé automatiquement.*



**[democratie-active.fr] Une nouvelle observation a été déposée**

à : p.marchand10@wanadoo.fr

**DEMOCRATIE***Active.fr*

Bonjour,

Observation déposée le 5 novembre 2021 - 15:19 sur le registre dématérialisé de l'enquête publique : "**Projet photovoltaïque Montolieu**".

**Observation #3 :**

En charge de la gérance de la SCEA de Saint Roch au Trabet et du GFA du Trabet, je suis très fier de participer à la production d'énergie verte avec le parc solaire des Regords. L'exploitation viticole étant en bio depuis 2013, cela a du sens pour nous vis-à-vis de toutes nos parties prenantes et cela nous pousse à réfléchir à la maîtrise de nos dépenses énergétiques... surtout celles liées au travail du sol.

**Déposant :**

Nom : OLIVEVINCENT

Organisation : SCEA DE SAINT ROCH AU TRABET

**[Ouvrir le registre dématérialisé - Voir les observations](#)**

*Merci de ne pas répondre sur cette adresse mail car cet email vous a été envoyé automatiquement.*

## [democratie-active.fr] Une nouvelle observation a été déposée

à : p.marchand10@wanadoo.fr



**DEMOCRATIE** *Active.fr*

---

Bonjour,

Observation déposée le 5 novembre 2021 - 15:58 sur le registre dématérialisé de l'enquête publique : "**Projet photovoltaïque Montolieu**".

Observation #4 :

Je suis favorable à ce projet de parc solaire pour les raisons suivantes: - utilisation d'une ancienne carrière qui permettra de sécuriser le site et de le valoriser. - site qui d'autre part ne comporte pas de visibilité lointaine et ne nuira pas à la qualité du paysage. - production d'énergie verte : c'est participer à un effort important pour la planète.

Déposant :

Nom :DebayGilles

**[Ouvrir le registre dématérialisé - Voir les observations](#)**

*Merci de ne pas répondre sur cette adresse mail car cet email vous a été envoyé automatiquement.*

**[democratie-active.fr] Une nouvelle observation a été déposée**

à : p.marchand10@wanadoo.fr

**DEMOCRATIE** *Active.fr*

Bonjour,

Observation déposée le 8 novembre 2021 - 10:21 sur le registre dématérialisé de l'enquête publique : "**Projet photovoltaïque Montolieu**".

Observation #5 :

Bonjour, Je pratique moi aussi la randonnée à pied dans le département de l'Aude, dont J'apprécie beaucoup les paysages. J'apprécie aussi les actions allant dans le sens de la diminution de la part des énergies fossiles. L'équilibre entre deux est donc à rechercher, ce que me semble atteindre le projet en question. Cela me semble à moi aussi une excellente solution, pragmatique, à moindre impact sur l'environnement, tout en préservant les paysages. D'autres part, les garanties données par TotalEnergies d'opérer un démantèlement à la fin de l'exploitation donne encore plus de légitimité à ce projet. Je suis moi aussi favorable à ce projet photovoltaïque à Montolieu.

Déposant :

Nom : Bouguet Jean Pierre

**[Ouvrir le registre dématérialisé - Voir les observations](#)**

*Merci de ne pas répondre sur cette adresse mail car cet email vous a été envoyé automatiquement.*



**[democratie-active.fr] Une nouvelle observation a été déposée**

à : p.marchand10@wanadoo.fr

**DEMOCRATIE** *Active*.fr

Bonjour,

Observation déposée le 9 novembre 2021 - 21:41 sur le registre dématérialisé de l'enquête publique : **"Projet photovoltaïque Montolieu"**.

**Observation #6 :**

Très bon projet de réhabilitation de l'ancienne carrière, en plus écologique. Il y a que des points positifs, l'utilisation d'une énergie verte, la réhabilitation de la carrière et en plus les panneaux ne seront presque pas visibles car cachés dans le trou de la carrière. En tant que voisin du projet, je suis favorable.

**Déposant :**

Nom : Bauguil Stephane

**[Ouvrir le registre dématérialisé - Voir les observations](#)**

*Merci de ne pas répondre sur cette adresse mail car cet email vous a été envoyé automatiquement.*

## [democratie-active.fr] Une nouvelle observation a été déposée

à : p.marchand10@wanadoo.fr

---



**DEMOCRATIE** *Active*.fr

---

Bonjour,

Observation déposée le 10 novembre 2021 - 07:04 sur le registre dématérialisé de l'enquête publique : "**Projet photovoltaïque Montolieu**".

Observation #7 :

Grace à ce projet, l'ancien site de la carrière pourra être à nouveau réhabilité et discret, car les panneaux ne seront pas visibles depuis l'extérieur du site.

Déposant :

Nom : Castan Jean-philippe  
Organisation : SCEA Monplaisir

**[Ouvrir le registre dématérialisé - Voir les observations](#)**

*Merci de ne pas répondre sur cette adresse mail car cet email vous a été envoyé automatiquement.*

**[democratie-active.fr] Une nouvelle observation a été déposée**

à : p.marchand10@wanadoo.fr

**DEMOCRATIE** *Active.fr*

Bonjour,

Observation déposée le 10 novembre 2021 - 11:58 sur le registre dématérialisé de l'enquête publique : "**Projet photovoltaïque Montolieu**".

Observation #8 :

Très bon projet de réhabilitation de l'ancienne carrière, en plus écologique. Il y a que des points positifs, l'utilisation d'une énergie verte, la réhabilitation de la carrière et en plus les panneaux ne seront presque pas visibles car cachés dans le trou de la carrière. En tant que voisin du projet, je suis favorable.

Déposant :

Nom :Bauguil Stephane

**[Ouvrir le registre dématérialisé - Voir les observations](#)**

*Merci de ne pas répondre sur cette adresse mail car cet email vous a été envoyé automatiquement.*



**[democratie-active.fr] Une nouvelle observation a été déposée**

à : p.marchand10@wanadoo.fr

**DEMOCRATIE** *Active.fr*

Bonjour,

Observation déposée le 19 novembre 2021 - 18:56 sur le registre dématérialisé de l'enquête publique : "**Projet photovoltaïque Montolieu**".Observation #9 :

Contribution d'ECCLA sur le projet de parc photovoltaïque sur la commune de Montolieu 1/ Il s'agit d'une carrière, mais elle a été réaménagée à la fin de l'exploitation. La MRAE souligne qu'elle a repris une valeur intéressante du point de vue naturaliste. D'ailleurs ceci est confirmé dans le dossier par le fait qu'il y a des enjeux forts à très forts. On peut le constater très nettement sur la carte ci-dessous avec ces enjeux qu'elle fait ressortir en rouge voire très rouge... Pour ECCLA : la priorité aux sites industriels est intéressante, mais pas s'il s'agit de sites qui ont été réhabilités, et, encore moins, ce qui arrive parfois, sur des sites qui ont servi de compensation... 2/ Ce site pour l'implantation de ce projet a déjà été refusé une fois pour non compatibilité avec la Loi Montagne. En effet, cette Loi Montagne exige la continuité de l'urbanisation. Or, la jurisprudence a classé les parcs photovoltaïques comme urbanisation... Ils doivent donc être en continuité, ce qui n'est pas le cas dans ce dossier. 3/ Le projet prévoit des travaux de terrassements lourds pour mettre à niveau le terrain qui de grosses buttes qu'il faut aplanir. Il va donc en résulter une destruction importante d'habitats durant le chantier. Vu l'ampleur des enjeux, une demande de dérogation pour destruction d'espèces protégées s'impose. La MRAE l'a réclamée et le porteur de projet explique dans sa réponse à la MRAE qu'il va la demander mais plus tard ??? Dans ces conditions, ECCLA donne un avis très réservé, qui sera négatif si, au final, la demande de dérogation n'est pas faite. Narbonne, le 19/11/2021

Déposant :

Nom : ECCLA Association agréée

Organisation : Association d'environnement

**[Ouvrir le registre dématérialisé - Voir les observations](#)***Merci de ne pas répondre sur cette adresse mail car cet email vous a été envoyé automatiquement.*

**[democratie-active.fr] Une nouvelle observation a été déposée**

à : p.marchand10@wanadoo.fr

**DEMOCRATIE** *Active*.fr

Bonjour,

Observation déposée le 19 novembre 2021 - 21:04 sur le registre dématérialisé de l'enquête publique : "**Projet photovoltaïque Montolieu**".Observation #10 :

Cette ancienne carrière n'a plus de vocation agricole possible. L'installation de panneaux photovoltaïques ne pose donc pas de problème à ce niveau-là. La surface concernée étant dans un creux, entourée de merlons de terre, les panneaux ne seront que très peu visibles depuis les alentours. Je suis favorable à ce projet. Remarque annexe : curieux cette formulation en termes de "rejet de CO2 évité"...comme si la référence était d'en émettre.

Déposant :

Nom :BonninLéonor

**[Ouvrir le registre dématérialisé - Voir les observations](#)***Merci de ne pas répondre sur cette adresse mail car cet email vous a été envoyé automatiquement.*

**[democratie-active.fr] Une nouvelle observation a été déposée**

à : p.marchand10@wanadoo.fr

**DEMOCRATIE***Active.fr*

Bonjour,

Observation déposée le 21 novembre 2021 - 09:57 sur le registre dématérialisé de l'enquête publique : "**Projet photovoltaïque Montolieu**".

Observation #11 :

Après lecture de l'étude je suis favorable à ce projet, l'enjeu étant une énergie locale polluant le moins possible. On peut considérer que l'atteinte au paysage sera en définitive acceptable, surtout en comparaison de l'affreuse hypothèse des éoliennes, et compte tenu de la réhabilitation prévue au bout de 30 années d'exploitation.

Déposant :

Nom :GOFFINETChristine

**[Ouvrir le registre dématérialisé - Voir les observations](#)**

*Merci de ne pas répondre sur cette adresse mail car cet email vous a été envoyé automatiquement.*



**[democratie-active.fr] Une nouvelle observation a été déposée**

à : p.marchand10@wanadoo.fr

**DEMOCRATIE** *Active.fr*

Bonjour,

Observation déposée le 23 novembre 2021 - 17:15 sur le registre dématérialisé de l'enquête publique : "**Projet photovoltaïque Montolieu**".Observation #12 :

Bonjour, Qu'une ancienne carrière devienne un parc de ressource d'énergie renouvelable, est une des meilleures valorisations possible. De plus, tout a été prévu de la conception au démantèlement de l'installation en fin de vie. Je suis très favorable à ce projet de parc photovoltaïque de Montolieu. Charles CROSNIER

Déposant :

Nom :CROSNIERCHARLES

**[Ouvrir le registre dématérialisé - Voir les observations](#)***Merci de ne pas répondre sur cette adresse mail car cet email vous a été envoyé automatiquement.*

## [democratie-active.fr] Une nouvelle observation a été déposée

à : p.marchand10@wanadoo.fr



**DEMOCRATIE** *Active.fr*

---

Bonjour,

Observation déposée le 23 novembre 2021 - 20:12 sur le registre dématérialisé de l'enquête publique : "**Projet photovoltaïque Montolieu**".

Observation #13 :

Avis favorable si l'on part du principe que la flore et la faune seront respectées!

Déposant :

Nom : donotjean-marc

**[Ouvrir le registre dématérialisé - Voir les observations](#)**

*Merci de ne pas répondre sur cette adresse mail car cet email vous a été envoyé automatiquement.*

**ANNEXE N°VI**

**Procès verbal de fin d'enquête**



# **PROCES VERBAL D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

## **Enquête publique préalable à la demande de Permis de construire d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance supérieure à 250 KWc sur la commune de MONTOLIEU au lieu dit « Regord » déposée par la société CS LE TRABET**

Désigné par le Tribunal Administratif de MONTPELLIER le 13 Août 2021, le commissaire enquêteur a conduit une enquête publique portant sur la demande de Permis de construire d'une Centrale photovoltaïque au sol d'une puissance supérieure à 250 KWc sur la commune de MONTOLIEU au lieu dit « Regord », déposée par la société CS Le TRABET. Celle-ci s'est déroulée du Lundi 25 Octobre 2021 au Vendredi 26 Novembre 2021.

Durant la durée de l'Enquête publique, trois (3) permanences ont été tenues par le commissaire enquêteur au siège de l'enquête, à la Mairie de MONTOLIEU. Un registre d'enquête a été tenu à la disposition du public pendant la durée de l'enquête.

### **Un seul intervenant a déposé une observation sur le registre :**

- Mr Gilbert LAFFONT, promeneur habitant du village voisin de MOUSSOULENS, est favorable au projet en soulignant le bénéfice d'une électricité verte et avec une covisibilité très faible

### **Sur le registre dématérialisé mis en place par le porteur de projet, treize (13) observations ont été reçues :**

- Mme Christine GALAY est favorable au projet, compte tenu de l'optimisation d'un site désaffecté en proposant « une solution pragmatique à moindre impact sur l'environnement tout en préservant les paysages ». De plus, les garanties données par le porteur de projet, concernant le démantèlement en fin d'exploitation, lui donnent plus de légitimité.
- Mr Vincent OLIVE, Gérant de la SCEA de SAINT ROCH au TRABET, est fier de participer à la production d'énergie verte.

- Mr Gilles DEBAY est favorable au projet , qui permet de sécuriser le site et de le valoriser, sans visibilité lointaine et sans nuire à la qualité du paysage.
- Mr Jean Pierre BOUGUET est favorable au projet, qui va dans le sens de la diminution des énergies fossiles : excellente solution à moindre impact sur l'environnement et préservant les paysages. Démantèlement assuré en fin d'exploitation.
- Mr Stéphane BAUGUIL (deux remarques écrites) est favorable alors qu'il est voisin du projet : utilisation d'énergie verte, panneaux cachés dans le trou de la carrière.
- Mr Jean Philippe CASTAN de la SCEA Monplaisir est favorable : Grace à ce projet, l'ancien site de carrière pourra être à nouveau réhabilité et discret.
- L'Association d'Environnement ECCLA est réservée : le site actuel a été réaménagé partiellement créant un site naturaliste intéressant avec des enjeux forts ; ce projet a été déjà refusé pour non compatibilité avec la loi Montagne qui exige la continuité de l'urbanisation, ce qui n'est pas le cas. Les terrassements prévus vont détruire des espèces protégées : En conséquence ECCLA demande expressément qu'une demande de dérogation pour destruction d'espèces protégées ait été faite, sinon son avis sera négatif.
- Mr Léonor BONNIN est favorable au projet compte tenu des conditions du site.
- Mme Christine GOFFINET est favorable au projet.
- Mr Charles CROSNIER est très favorable.
- Mr Jean Marc DONOT est favorable si l'on part du principe que la faune et la flore seront respectées.
- Un anonyme est favorable, considérant le projet pertinent, préservant la faune et la flore, sans défigurer les paysages.

Au total, ce sont douze avis favorables qui ont été communiqués, la dernière remarque de l'association ECCLA réservant son avis à l'obtention d'une demande de dérogation des espèces protégées, que le porteur de projet a demandé.

***Le commissaire enquêteur souhaite recevoir du porteur de projet l'état d'avancement de cette demande, qu'il s'est engagé à faire dans sa Réponse à l'Avis de la MRAE et la description détaillée et le planning des mesures compensatoires envisagées.***

D'autre part, les avis des services qui ont été communiqués par les services de la Préfecture de l'Aude mettent en évidence une lettre du chef du Pôle Coordination Opérationnelle Gestion des Risques du SDIS Aude, datée du 9 Juillet 2020, qui émet un avis défavorable à la demande du Permis de Construire, sur la base de 4 points de non-conformité avec les prescriptions du SDIS :

1. Profondeur à débroussailler
2. Voie périphérique externe
3. Hydrant de 120 m3 non raccordé à un poteau incendie

#### 4. Composition des haies espèces prévues trop combustibles

Dans la Réponse à l'avis de la MRAE, vous mentionnez page 24 Accès Routier une explication peu claire se référant à des prescriptions techniques spécifiques demandées par le SDIS et à la page 26 une simple information sans date d'une rencontre avec le SDIS sur le site pour acter les préconisations adaptées

***Le commissaire enquêteur souhaite avoir des précisions sur la chronologie des contacts avec le SDIS par rapport à la lettre de réserves du 9 juillet 2020 et la description détaillée des mesures prises en accord total avec les prescriptions du SDIS AUDE***

Enfin, une erreur semble devoir être corrigée, concernant le nombre de panneaux photovoltaïques dans le Rapport non technique de l'Etude d'Impact Environnemental :

+ 22.000 panneaux environ sont mentionnés dans le chapitre II Caractéristiques du Projet Partie I

+ 16.128 panneaux dans le tableau qui suit et 16.130 panneaux dans l'Avis de la MRAE.

***Le commissaire enquêteur souhaite que le nombre exact de panneaux photovoltaïques soit le même pour tous les documents techniques du projet.***

Le 30 Novembre 2021

Le commissaire enquêteur



**Philippe MARCHAND**  
Ingénieur Docteur

95, Allée des Goélands

Philippe MARCHAND LA GRANDE MOTTE

Pour TOTAL ENERGIES CS LE TRABET



**Total Energies Renouvelables France**

Agence Languedoc-Roussillon

1399 Avenue Georges Frêche

Immeuble Blue One - Bâtiment C

34970 LATTES

RCS 434836276 APE 7112



**ANNEXE N° VII**

**Mémoire en Réponse du Porteur de Projet**

**TotalEnergies**  
**Technoparc de Mazeran**  
**CS 10034**  
**34536 Béziers Cedex**

**Philippe MARCHAND**  
Commissaire enquêteur  
Projet de centrale photovoltaïque  
Commune de Montolieu (11)

*Affaire suivie par : EVRARD Yvannah, Cheffe de projets photovoltaïques*

**Objet : Mémoire en réponse au procès-verbal d'enquête publique.**

**Enquête publique préalable à la demande de Permis de construire d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance supérieure à 250 KWc sur la commune de MONTOLIEU au lieu-dit "Regord" déposée par la société « CS LE TRABET »**

Douze avis favorables ont été communiqués. La compagnie TotalEnergies propose de répondre à l'association ECCLA qui a émis un avis réservé :

« L'Association d'Environnement ECCLA est réservée : le site actuel a été réaménagé partiellement créant un site naturaliste intéressant avec des enjeux forts ; ce projet a déjà été refusé pour non-compatibilité avec la loi Montagne qui exige la continuité de l'urbanisation ce qui n'est pas le cas. Les terrassements prévus vont détruire des espèces protégées : En conséquence ECCLA demande expressément qu'une demande de dérogation pour destruction d'espèces protégées ait été faite, sinon son avis sera négatif. »

En réponse à l'observation laissée par l'association ECCLA, le projet avait bien été refusé pour non-compatibilité avec la Loi Montagne. A la suite de ce refus, TotalEnergies, a monté un dossier pour demande de dérogation à la Loi Montagne. Cette dérogation à la Loi Montagne a bien été accordée lors de la séance du 18 Janvier 2019 de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites de l'Aude (CDNPS). La notice de dérogation à la Loi Montagne, l'Avis de la CDNPS et l'approbation du conseil municipal sur la 2<sup>ème</sup> modification du PLU mentionnant l'avis favorable du CDNPS sur la dérogation à la Loi Montagne sont présentés en Annexe 1 de la Réponse à la demande de pièces manquantes du 17 Juillet 2020. Pour finir, TotalEnergies a réalisé une demande de dérogation pour destruction d'espèces protégées. Cette demande est en instruction.

« Le commissaire enquêteur souhaite recevoir du porteur de projet l'état d'avancement de cette demande, qu'il s'est engagé à faire dans sa Réponse à l'Avis de la MRAE et la description détaillée et le planning des mesures compensatoires envisagées. »

Le dossier de demande de dérogation à la destruction d'habitats et d'espèces protégées a été finalisé et mis à disposition du publique via le registre dématérialisé consultable le temps de l'enquête

publique. Ce dossier a également été déposé auprès des services instructeurs au format numérique et papier. Ce dossier est en cours d'instruction.

Pour ce qui est de l'apport de précisions sur le planning de la mesure compensatoire envisagée, celle-ci figure à la page 98 de l'étude. Elle est nommée mesure compensatoire "**MC1 : Mise en place d'une convention de gestion pour la conservation des populations de Lézard ocellé, de l'avifaune et des habitats patrimoniaux**". Comme précisé dans cette dernière, la mesure compensatoire s'articule en trois étapes :

- Le choix des parcelles compensatoires : pour se faire cinq parcelles non cultivées ont été sélectionnés à proximité du projet pour la création de **13,6 ha** de compensation.
- La rédaction et mise en place d'un plan de gestion en faveur du Lézard ocellé, de l'avifaune et des habitats patrimoniaux.
- L'état des lieux des populations de Lézard ocellé et translocation des individus. L'année du chantier (année n) un inventaire par un herpétologue sera réalisé sur le terrain à raison d'un passage par mois entre début avril et fin juillet. Une à deux semaines avant le début du chantier avant la mise en place de la défavorabilisation du site (MR3).

Cette mesure fera l'objet d'un suivi écologique durant l'exploitation de la centrale photovoltaïque soit en année 1, 2, 5, 10, 15, 20.

*« Le commissaire enquêteur souhaite avoir des précisions sur la chronologie des contacts avec le SDIS par rapport à la lettre de réserves du 9 juillet 2020 et la description détaillée des mesures prises en accord total avec les prescriptions du SDIS AUDE. »*

Après réception de la lettre de réserves du 9 Juillet 2020, la compagnie TotalEnergies a fait le choix d'organiser une visite sur le site du projet avec le SDIS 11.

La compagnie TotalEnergies représentée par Madame EVRARD Yvannah et le SDIS 11 représenté par Monsieur BAYLAC Jean-Paul se sont rendu le 10 Août 2020 sur le site de l'ancienne carrière du Trabet. Lors de cette rencontre des précisions et modifications par rapport à l'avis réceptionné ont été apportés. Notamment sur les distances d'Obligations Légales de Débroussaillage (OLD).

A la suite de cette visite, TotalEnergies a répondu aux attentes du SDIS 11 dans sa réponse à la demande de pièces manquantes du 17 Juillet 2020 du service instructeur, paragraphe Défense de la forêt contre les incendies (p.7 à 9).

Le 3 Novembre 2020, Mme GONZALEZ Delphine du service de la DDTM 11, confirme dans un mail que le SDIS 11 valide les OLD à 50,70 et 100m comme indiqué dans la réponse à la demande de pièces manquantes.

*« Le commissaire enquêteur souhaite que le nombre exact de panneaux photovoltaïques soit le même pour tous les documents techniques du projet »*



Le nombre de panneaux photovoltaïques dans l'étude d'impact et le RNT est donné à titre indicatif. A ce jour, il est prévu d'installer 16 128 panneaux photovoltaïques.

Il se peut qu'au moment de la construction de la centrale le nombre de panneaux photovoltaïques soit modifié pour une même surface de projet car les tailles de panneaux évoluent. Toutefois les impacts associés à la surface du projet resteront inchangés au regard de ces simples avancées technologiques.